
Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur: GÉRARD PARIZEAU

SOMMAIRE

LE REGROUPEMENT DES ENTREPRISES DE COUR- TAGE D'ASSURANCES : UNE NÉCESSITÉ MAL- GRÉ LES DIFFICULTÉS, par Michel Parizeau ...	189
L'EFFONDREMENT DES STRUCTURES SOCIALES ET SES CONSÉQUENCES EN MATIÈRE D'AS- SURANCE, par M. Marchal et N. H. Wentworth	194
VAGABONDAGE LINGUISTIQUE, par Jean-Marie Laurence	225
FAITS D'ACTUALITÉ, par J. H.	238
CONNAISSANCE DU MÉTIER, par J. D.	243
CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par J. H. ...	248
PAGES DE JOURNAL, par Gérard Parizeau	254
Supplément — DEUX SEIGNEURS DU BAS-CANADA AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE : PHILIPPE AU- BERT DE GASPÉ ET JOSEPH PAPINEAU, par Gérard Parizeau	



1782 - 1972

Depuis 190 ans

PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED OF LONDON

Jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal

Directeur: A. G. SMALL

Directeur adjoint
C. DESJARDINS

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 168 ans
1804 - 1972

Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée Underwriters Adjustment Bureau Ltd.

offre à tous les assureurs un service complet pour le règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre société occupe depuis longtemps déjà une position de premier rang dans tous les domaines d'expertises après sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette position, elle ne cesse de former les compétences nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

Siège social

**4300, RUE JEAN-TALON OUEST
MONTRÉAL (308^e)**

W. Y. O'BREHAM INC.

Agents de réclamations agréés

Expertises après sinistres de toute nature

1038, RUE MARMIER - LONGUEUIL

Tél. 526-9188 et 526-9189

 *la plus importante institution
financière d'expression française
au pays vous présente ses hommages
et vous offre ses meilleurs vœux*

 Banque Canadienne Nationale

SOLIDE

Fondée en 1869

PROGRESSIVE

Capital payé: \$4.000.000.00

NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE CO.

Département canadien:

276 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

J. L. PLANTE, Gérant

**LE GROUPE
FÉDÉRATION**

**LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA
HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

Siège Social : 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTD.

Agents de réclamations

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

Expertises après sinistres de toute nature

407, RUE MCGILL, MONTRÉAL - Tél. 842-7841



ROBERT HAMPSON & SON LIMITED gérants exclusifs au Canada pour **MARYLAND CASUALTY COMPANY**

Fondée sur plus d'un siècle de relations toujours cordiales avec le public et les courtiers, notre connaissance de la technique des assurances au Québec constitue l'actif dont nous sommes le plus fiers.

Aux courtiers qui ne connaissent pas encore les avantages de nos services, nous adressons la plus chaleureuse invitation en leur signalant que tout notre personnel est à leur entière disposition.

Siège Social : - 22^e étage, 1155, rue Metcalfe, Montréal 110

Succursale : - - - 100, place d'Youville, Québec (4^e)

Bureau de Service : - - - Sherbrooke (Québec)

LE PARDON DES FAUTES

Le système de bonification utilisé par un grand nombre de compagnies d'assurance automobile a toujours comporté une diminution de prime pour les bons conducteurs avec, comme corollaire, la suppression de cet avantage dès le premier sinistre. Vu la fragilité des voitures actuelles et l'encombrement de la circulation, la moindre erreur de jugement se traduit par des dommages de plus de \$200. et entraîne une hausse des primes pouvant dépasser 80%. Ce système de "régression" — ou retour au tarif normal dès le premier renouvellement soulève beaucoup de mécontentement chez les assurés. De leur côté, les assureurs — formés dans la tradition voulant que "toute faute appelle un châtiment" — hésitent devant tout changement radical de la situation. Mais un nouveau principe a vu le jour dans le domaine de l'assurance automobile, celui du "pardon de la faute": c'est la décision de maintenir la bonification lorsqu'il n'y a qu'un sinistre et qu'il est de moins de \$200. Comme nombre de cas sont inférieurs à ce montant, on espère réduire de la sorte les causes de mécontentement.

"La Royal" n'est pas de cet avis. D'abord nous avons des doutes sur l'opportunité du relâchement. Nous comprenons fort bien les difficultés que soulève la congestion de la circulation mais nous estimons que la principale cause des accidents demeure encore la nature humaine: le conducteur lui-même. Nous tenons aussi compte des statistiques voulant que 80% des accidents ne soient imputables qu'à 20% des conducteurs. Autrement dit, les bons conducteurs sont la grande majorité tandis que les mauvais conducteurs récidivistes forment une minorité relativement faible. Nous n'aimons pas appliquer le principe du "pardon" aux récidivistes — d'autant plus que les bons conducteurs doivent supporter les conséquences de leurs fautes. D'autre part, il nous semble arbitraire de plafonner le pardon. Souvent, l'étendue des dommages n'a rien à voir avec la gravité de la faute qui les a causés.

Et si c'est le mécontentement que l'on veut prévenir, que dire des cas de \$210, de \$300, voire de \$400? On n'en finirait plus.

Non. La Royal estime que le pardon doit être accordé à qui l'a vraiment mérité: aux bons conducteurs ayant démontré qu'ils n'étaient pas des récidivistes. Nos propres dossiers établissent qu'un grand nombre d'automobilistes — plus de 70% — ont passé cinq ans et plus sans accident et que même lorsqu'il arrive à ces automobilistes d'en avoir un, ils n'en ont pas d'autre avant au moins cinq ans encore. Ces gens forment la grande majorité des bons conducteurs ayant droit à ce titre non seulement à cause de leur habileté mais aussi à cause de leur attitude au volant. S'il faut recourir au pardon pour donner bonne réputation à notre industrie, que ce soit en leur faveur. Et si une seule erreur de jugement de leur part cause un accident, que les conséquences n'en soient pas fonction d'un plafond arbitraire.

Ce sont ces bons conducteurs que nous accueillons dans la catégorie "5 étoiles", pourvu qu'ils souscrivent certaines couvertures et qu'ils s'en tiennent à la conduite de voitures de tourisme.

Nous avons informé tous les courtiers qui traitent avec nous que le groupe Royal/Western avait élargi ses conditions d'admission à la catégorie "5 étoiles". Nous espérons que la plupart seront d'accord avec notre façon de voir. Si vous n'êtes pas au courant de cette catégorie, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nous.



DIVISION "ROYAL"
DIVISION WESTERN/
BRITISH-AMERICA

(La catégorie "5 étoiles" ne s'applique pas au Saskatchewan ni au Manitoba)

ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseigner chez les vôtres le prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALES DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: 1259 rue Berri, 10^e étage, Montréal 132, Qué.

SUCCURSALES: Toronto, Québec





ANNCR: (VO) Il y a cent ans s'ouvrait, au Nouveau-Brunswick, le premier bureau de La Métropolitaine. Depuis lors, nous aidons les Canadiens à vivre en santé.



Dès 1909, nous inaugurons un service d'infirmières visiteuses pour combattre la maladie.



En 1922, le taux de mortalité infantile à Thetford Mines était d'un sur trois. 3 ans après l'installation de nos cliniques, 9 bébés sur 10 survivaient.



En 1923, nous faisons du porte à porte pour convaincre les mamans de faire vacciner leurs enfants contre la diphtérie.



Et depuis 1945, nous aidons parents et enseignants à reconnaître les problèmes de santé, comme l'épilepsie, les difficultés de perception.



Nous distribuons des films et brochures sur divers problèmes: empoisonnements, toxicomanie, rubéole. La Métropolitaine a connu un siècle bien rempli... en aidant les gens à vivre en bonne santé.

Cette annonce TV fait partie d'un groupe de messages que La Métropolitaine fera diffuser en 1972, afin de commémorer le centenaire des activités de notre compagnie au Canada. Une telle publicité est destinée non seulement à décrire les bienfaits réels de l'assurance-vie, mais aussi à rehausser encore davantage le prestige de nos représentants.



La Métropolitaine
Cent ans au service des Canadiens.

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$4.00
Le numéro : - \$1.25

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya
Mme Aurette P. Gervais

Administration :
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

189

40^e année

Montréal, Octobre 1972

N° 3

Le regroupement des entreprises de courtage d'assurances: une nécessité malgré les difficultés

par

MICHEL PARIZEAU¹

La mode est aux fusions, aux acquisitions et aux regroupements de toutes sortes dans l'économie non seulement nord-américaine mais occidentale. Le Québec n'échappe pas à cette tendance dont il ne convient plus de discuter les mérites, les preuves en étant déjà largement faites, mais dont il importe d'examiner les caractéristiques particulières au milieu dans lequel nous évoluons, et notamment dans le cadre d'une entreprise de services comme c'est le cas pour le courtage d'assurances.

Comment se présente la situation actuelle ? Il existe dans la province un grand nombre de cabinets, au-delà de deux mille dans le domaine des assurances de dommages. La très

¹ Si nous publions cette étude après le décès de notre collaborateur, c'est que nous l'avons trouvée dans ses papiers et que nous croyons qu'elle a un caractère d'utilité dans le temps présent, comme elle l'avait quand elle fut écrite. Si elle a déjà paru ailleurs, nous nous excusons de ne pas indiquer la source, n'ayant aucun moyen de la savoir. A.

190

vaste majorité est constituée d'un courtier, seul ou avec une secrétaire, dont la clientèle est principalement axée sur les affaires dites personnelles. Quelques centaines de bureaux sont davantage équipés aux points de vue personnel et marchés et peuvent ainsi s'occuper plus activement des affaires commerciales moyennes. Quant aux risques importants, dans les secteurs financiers, commerciaux et industriels, ils sont assurés par l'entremise d'un très petit nombre de cabinets, quelques dizaines tout au plus, particulièrement bien équipés pour les services techniques et disposant des vastes marchés requis de nos jours pour les affaires d'envergure.

Or, si l'on a assisté au cours des dernières années à un certain nombre de fusions ou d'associations de petits bureaux et plus fréquemment d'acquisitions de petits cabinets par des firmes de taille moyenne, la tendance la plus significative a sans doute été l'absorption ou les tentatives d'acquisition par quelques géants, d'autres bureaux importants.

En soi, ceci n'a rien de troublant et s'inscrit dans la logique des choses. Cependant — et c'est ici que la situation au Québec devient toute particulière — on ne retrouve parmi les quelques dizaines de bureaux importants qu'une poignée de cabinets appartenant à des Canadiens-français; et c'est de leur côté que les efforts des géants américains et canadiens-anglais se sont portés. Assurément, le nombre d'acquisitions n'a pas été considérable à ce niveau. Mais les tentatives en ce sens se sont effectuées à toutes fins utiles, auprès de tous les candidats possibles et le problème, du point de vue du groupe canadien-français, demeure toujours le même.

Quel est donc ce problème ? Essentiellement, il tient aux impératifs conjugués de l'économie moderne et de ceux du nationalisme canadien-français, ces deux pôles ne présentant pas toujours des aspects conciliables.

D'une part, le maniement des affaires d'envergure exige une très forte organisation, des ingénieurs spécialisés en ma-

tière de prévention et de tarification, des spécialistes dans des domaines aussi divers que l'assurance profits, l'assurance maritime, l'assurance chaudières et l'assurance de responsabilité, une connaissance approfondie des marchés internationaux et surtout un volume d'affaires suffisant pour avoir accès à ces marchés. Ce maniement s'effectue dans une atmosphère de très haute concurrence où le cabinet important au niveau du Québec, mais moyen au niveau nord-américain, ne peut réussir à se développer et à tenir tête aux grandes organisations qu'au prix d'un large déploiement d'énergie et d'imagination. De plus, parce que ces cabinets existent depuis relativement peu de temps au regard des géants dont la date de formation est beaucoup plus éloignée, leur développement rapide s'est nécessairement effectué à un taux de rendement inférieur à ce que ce dernier aurait été s'il s'était agi d'un mode de croissance normal; d'où une situation financière qui, si elle est convenable pour continuer l'essor dans des conditions habituelles de concurrence, s'avère généralement insuffisante pour utiliser les moyens modernes des grands ensembles.

191

En effet, ces derniers tendent activement à augmenter leur emprise à l'aide de l'achat de bureaux, en offrant aux actionnaires ou aux propriétaires de ces derniers un prix très alléchant, un poste de prestige extérieur au sein d'une vaste organisation, et l'élimination à toutes fins utiles du lourd poids des responsabilités pour l'avenir. En somme, ils présentent des offres extrêmement intéressantes pour des gens qui s'inquiètent du futur et qui ont conscience que le capital qu'ils sont en train de monter ne pourra être réalisé qu'au moment de la vente de leur entreprise. Et qui sera alors en mesure d'en faire l'acquisition si ce n'est ces mêmes géants anglo-saxons qui les courtisent aujourd'hui? Ne serait-il pas préférable de vendre immédiatement pendant que la cote est bonne plutôt

que de risquer l'avenir qui est aléatoire ? Sauront-ils conserver leurs clients importants qui dans quelques années feront peut-être partie eux-mêmes de grands ensembles dont les assurances seront manipulées par les courtiers internationaux ? Ne serait-il pas plus sage de se joindre immédiatement à de tels courtiers ?

192 Et c'est ici qu'intervient dans son ampleur le rôle du nationalisme canadien-français, qui prend divers aspects suivant les individus. Il y a d'abord ceux qui, ayant une conscience profonde du groupe et se sentant moralement engagés dans le développement collectif, ne peuvent se résoudre à vendre leur affaires à des gens de l'extérieur. Il y en a d'autres dont le nationalisme est davantage de surface ou qui considèrent ces questions comme trop entachées d'émotivité: ils ne subissent donc pas l'empêchement de base mentionné plus haut mais ils s'inquiètent des réactions de leurs clients. En cette matière, il ne faut pas oublier que l'entreprise de service est basée dans une beaucoup plus large mesure que l'entreprise commerciale ou industrielle sur des relations d'ordre personnel ou humain. Lorsqu'une industrie détenue par des Canadiens-français est vendue à des intérêts américains, cela entraîne généralement des commentaires défavorables ou même violents dans les journaux. Mais pourvu que les produits de cette industrie conservent la même qualité et le même prix, les ventes continueront de la même façon. Il n'en est pas nécessairement ainsi pour le courtage d'assurances où certains clients importants, selon leur degré de nationalisme, dirigent leurs affaires vers des cabinets canadiens-français compétents et bien équipés, dans un esprit de collaboration au développement économique du groupe.

Que beaucoup de bureaux importants aient résisté jusqu'ici aux offres des grands ensembles ne constitue en aucune façon une sécurité pour l'avenir. Leurs dirigeants savent ou

sentent tous que d'ici dix ans il n'y aura plus guère de place pour l'entreprise moyenne dans ce secteur de l'économie, que leur propre place relative ira s'amenuisant malgré un rythme de développement propre fort convenable et qu'ils n'auront pas les moyens financiers directs voulus pour utiliser les modes d'acquisition des géants. Certains se décourageront et accepteront finalement de devenir de glorieux apporteurs d'affaires au bénéfice d'intérêts extérieurs. D'autres, plus tenaces, se rendront compte qu'il existe un moyen de sortir du dilemme et s'attacheront sans tarder à l'utiliser : le regroupement à l'échelon du Québec d'un nombre suffisant de cabinets intéressants dont les dirigeants s'associeront pour former leur propre grand ensemble, qui lui pourrait alors utiliser les moyens modernes de concurrence, de développement et de rayonnement : vaste sphère d'influence au niveau de la clientèle, organisation technique structurée et d'avant-garde, force importante sur les marchés, ententes internationales, inscription des actions en bourse, larges pouvoirs d'emprunt.

Ce qui fera qu'au cours des années à venir, le secteur du courtage d'assurances au niveau de ce qui compte, nous échappera ou non, est relié directement au nombre de dirigeants qui auront suffisamment de courage et de maturité pour effectuer non seulement dans leur esprit mais aussi dans les faits, le passage de la notion de majoritaire d'une entreprise à caractère familial à celle de co-minoritaire d'un grand ensemble; et pour accepter d'œuvrer dans un groupe dont ils ne constituent individuellement qu'un rouage, important certes mais non souverain.

Voilà le véritable problème que notre tempérament d'individualistes latins n'aide guère à solutionner. C'est là où nous devons nous faire violence en nous efforçant de voir clairement les nouvelles priorités qu'entraînent les transformations radicales de la société et de l'économie.

Deux témoignages

L'effondrement des structures sociales et ses conséquences en matière d'assurance

194 Le *Rendez-vous de septembre* a eu lieu à nouveau à Monte-Carlo, en 1972. Il a donné lieu à la présentation d'un certain nombre de travaux, dont nous avons retenu trois. Les deux premiers ont trait aux changements profonds qui ont lieu dans le monde entier en ce moment, et à leurs conséquences. Un Français et un Américain ont exposé leur point de vue : le même, mais présenté bien différemment. Nous avons pensé qu'il intéresserait le lecteur de les confronter puisqu'il s'agit d'une question d'une brûlante actualité. N'est-ce pas ce mardi matin de septembre, où les conférenciers déploraient la violence, que les athlètes israéliens étaient abattus à Munich ?

Le troisième travail a trait aux compagnies captives; ces belles esclaves qui enchantent les uns et inquiètent les autres.¹ Monsieur Bernard Haffner les a présentées déjà dans notre revue avec leurs qualités et leurs défauts. Monsieur Mayes revient sur le sujet et montre la réaction du marché à ces compagnies créées dans l'enthousiasme et qui, parfois, ont des résultats inattendus. G. P.

**I — M. Marchal, administrateur,
directeur général de l'Abeille, I.G.A.R.D.**

Préambule

L'accélération de l'histoire, constatée au cours des récentes décennies, a coïncidé, sur le plan économique-social, avec une remise en cause

¹ Le manque d'espace nous force à le reporter au prochain numéro.

de la plupart des valeurs qui forment, depuis deux mille ans, les caractéristiques de la Civilisation Occidentale.

Les grandes notions de famille, religion, liberté, qui constituaient des facteurs fondamentaux de notre style de vie, sont désormais controversées et soumises à des pressions de dilution qui ébranlent les structures sociales et menacent de les mener au point de rupture.

Cette évolution comporte, dans ses conséquences pour l'Assureur, des aspects négatifs, mais aussi positifs.

Il commence par s'inquiéter de toute modification à l'ordre établi, qui, en perturbant la connaissance statistique des risques, constitue un dangereux élément aberrant; mais, son sens du réalisme aidant, il ne tarde pas à trouver, dans la situation ainsi créée, des ouvertures pour le placement de polices et prestations inédites.

Bien que tous les pays aient, à des degrés divers, été affectés par ce phénomène, nous limiterons nos commentaires au pays que nous connaissons le mieux, c'est-à-dire à la France.

Notre propos est de rechercher dans une première approche quelles sont les forces novatrices qui ont entraîné l'évolution des structures sociales et quelle a été cette évolution.

Nous chercherons ensuite à décrire les conséquences de cette évolution pour l'Assurance.

Nous examinerons enfin les moyens et méthodes propres à mettre nos Sociétés en mesure de se défendre des conséquences négatives de l'évolution.

I — L'évolution des structures sociales

De tout temps, l'humanité a progressé; mais jamais, elle ne l'a fait aussi rapidement que depuis le début du vingtième siècle.

Ce progrès, qui s'accélère encore, se manifeste dans tous les domaines, et il a des conséquences considérables sur les structures sociales.

A — Sur le plan scientifique et technologique, les nombreuses découvertes qu'il serait fastidieux d'énumérer, ont entraîné des modifications considérables de la manière de penser et d'agir :

- Elles ont transformé *le travail* de l'homme, soit en le rendant moins pénible physiquement (développement du machinisme, de l'automatisation), soit en permettant, sur le plan intellectuel, d'effectuer en quelques jours des travaux qu'un savant du siècle dernier n'aurait pas achevés en y consacrant de nombreuses années, voire même sa vie entière.
 - Elles ont bouleversé *les communications* : l'aviation a considérablement facilité les déplacements. Par ailleurs, en rendant présent dans le monde entier, un point quelconque de la terre, la radio, la télévision, le téléphone font accéder à la planétarisation de l'information. Ainsi, les idées nouvelles qui, autrefois, ne sortaient pas d'un cercle restreint, sont maintenant répandues instantanément dans le monde entier.
 - Elles ont permis de réduire les coûts de fabrication, rendant accessibles à des couches sociales de plus en plus étendues des biens qui, autrefois, étaient réservés à une élite fortunée; l'automobile en est certainement l'exemple le plus caractéristique.
 - Enfin, sur le plan bio-médical, les découvertes scientifiques constituent une véritable révolution. Dans les pays développés, la durée de la vie humaine s'allonge continuellement. La mortalité infantile ne cesse de diminuer.
- B — Sur le **plan économique**, les progrès sont immenses, surtout dans les pays développés, où le niveau de vie moyen ne cesse d'augmenter.

La planification française a fixé comme objectif : une croissance élevée pour répondre au « désir de mieux vivre des Français ».

1° Il faut cependant reconnaître que, si les objectifs de développement économique ont été en général atteints, cela ne s'est pas toujours fait sans accentuer certaines inégalités.

Depuis des années, le développement s'est fait *en faveur de l'industrie*, et c'est certainement dans ce sens qu'il se poursuivra. La recherche de l'efficacité a conduit à des mutations rapides frappant des classes mal préparées au changement.

Une prise de conscience de ces conséquences néfastes se manifeste. On en trouve la trace dans le rapport sur les principales options qui commandent la préparation du *VIème Plan* :

Après avoir affirmé la nécessité d'une croissance axée sur une industrie compétitive, les rédacteurs du texte précisent :

« Le Gouvernement ne pense pas toutefois qu'il convienne d'engager la Nation dans la voie de ce qu'on a parfois appelé une « *industrialisation sauvage* », c'est-à-dire visant à tout prix le *maximum de mutation dans le minimum de temps*. »

197

« Un tel mode de croissance n'est pas sans séduction, et l'on peut être, à juste titre, sensible aux marges de choix supplémentaires qu'il procurerait au pays. Il présente, en particulier, bien des attraits pour les agents économiques — entreprises ou travailleurs — les mieux armés pour la compétition. »

« Mais il incombe aux Pouvoirs Publics de mesurer à leur exacte importance les efforts exceptionnels d'adaptation qu'un tel mode de croissance ne pourrait manquer d'imposer à celles des catégories socio-professionnelles qui, dans un premier temps, seraient les plus touchées : intensification délibérée de l'exode agricole, disparition rapide de nombreuses entreprises individuelles de l'artisanat, du commerce et de la petite industrie, accroissement très important du rythme des changements d'emploi des travailleurs salariés, réorientation profonde, inévitable dans cette hypothèse, des dépenses publiques en faveur du seul développement de l'industrialisation. »

« Des efforts violents et brutaux ne correspondent pas au stade de développement que nous avons atteint. Il n'est pas certain qu'ils soient possibles, plus douteux encore qu'ils soient efficaces, ni même qu'ils conduisent dans tous les cas à l'organisation économique la plus rationnelle. « Bien davantage, nous avons besoin d'une croissance ordonnée, régulière, continue et persévérante, qui soit avare de souffrances individuelles, et qui sache faire leur part à la satisfaction des besoins les plus immédiats et aux aides à la mutation, de façon à repousser le seuil au-delà duquel les efforts demandés deviennent trop lourds et où le changement n'est pas accepté, ni maîtrisé. »

« Encourager la mutation en l'accompagnant, tel est le type de croissance que le Gouvernement recommande de viser dans le *VIème Plan*. »

On peut lire dans le même document le passage suivant :

« La solidarité se resserrera, tout d'abord, au sein même de la « Nation. Entre Français, au profit des plus défavorisés; entre régions, « aussi, par un effort persévérant d'aménagement du territoire. »

Il faut voir dans ces textes, à la fois une réflexion critique sur l'évolution au cours des années écoulées, et le désir d'une réaction à cette tendance.

198

2° Un autre élément important de l'évolution économique est constitué par la réduction constante du temps de travail. Certains pays, tels que les États-Unis, ont déjà des entreprises, en nombre sans cesse croissant, qui travaillent sur la base de quatre jours par semaine.

En France, la durée du travail a diminué en moyenne d'une heure par semaine au cours du Vème Plan. Le VIème Plan prévoit une nouvelle réduction d'environ 1 heure et demie.

De plus, la durée du travail est en moyenne plus courte dans le tertiaire que dans l'industrie, et l'importance relative de ce secteur tertiaire ne cesse d'augmenter.

Il en résulte une extension considérable des loisirs; certains auteurs ont parlé d'une « *explosion des loisirs* ».

Toutefois, pour que ce phénomène soit profitable à l'homme, il faudrait bâtir une véritable organisation des loisirs, et, dans ce domaine, bien des progrès restent à faire.

3° Le développement économique entraîne une course implacable vers le gigantisme. Elle se manifeste tant sur le plan de la dimension des sociétés créatrices de biens que sur celui de la dimension des produits.

Le nombre de sociétés multi-nationales se développe au rythme moyen de 10% l'an; certains futurologues estiment que, *vers la fin du siècle*, le monde des affaires sera dominé par 200 entreprises multi-nationales gigantesques. En France actuellement, il est bien venu qu'une entreprise cherche à atteindre « la taille européenne ».

Partout le record est recherché; c'est pourquoi nous voyons s'élever des immeubles-tours de plus en plus hauts, et se construire des voitures de plus en plus rapides, des avions et des pétroliers de plus en plus gros, et des ordinateurs de plus en plus puissants.

De ce fait, lorsqu'un incident survient, il peut avoir des conséquences catastrophiques.

4° Le développement économique ne s'est pas fait sans porter atteinte à l'environnement. La prise de conscience de ce phénomène est récente, mais elle marque une étape décisive de l'histoire de notre économie.

L'homme a, depuis son origine, lutté contre la nature pour tenter d'en tirer d'abord les moyens de son existence, puis ceux de sa survie, et enfin les éléments de son confort. Ayant réussi à maîtriser sans cesse davantage la nature, l'homme s'aperçoit que cette agression continuellement commise peut lui être mortelle : l'air, l'eau, les aliments deviennent pollués au point qu'en France, par exemple, les études sérieuses estiment que la résorption de la pollution coûterait actuellement 60 francs par an et par habitant.

199

C — Le Progrès culturel et ses conséquences

Le développement de l'instruction est considérable. En France, la scolarité est maintenant obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans. Le nombre d'étudiants fréquentant les universités est passé approximativement de 100.000 en 1939 à 600.000 en 1968.

On tend de plus en plus à former des populations de « *travailleurs du savoir* » enclins à regrouper leurs connaissances pour guider leur style de vie en fonction de la classe sociale dans laquelle ils estiment avoir pénétré.

Il en résulte bien des désillusions ! Pour le bachelier, qui s'aperçoit que son diplôme n'a que peu de valeur, pour le licencié en droit qui se retrouve rédacteur contentieux d'une société d'assurances, pour l'ingénieur sorti d'une école, qui trouve difficilement un emploi, le désenchantement est profond et la qualité du travail s'en ressent.

Sur un autre plan, on trouve de moins en moins d'ouvriers qui acceptent des tâches réputées ingrates, ce qui oblige de nombreuses industries à faire appel à la main-d'œuvre étrangère.

D — L'évolution des rapports entre les nations

Depuis 27 ans, les pays d'Europe ont cessé de s'entre-déchirer et se sont engagés, de façon irréversible, dans la voie de l'union économique, qui est peut-être le prélude à une union plus complète.

Il y a là un phénomène dont les conséquences sur les structures sociales sont certaines, bien que difficiles à expliciter.

Les jeunes générations, qui atteignent maintenant l'âge adulte, n'ont pas connu la guerre; pour elles, la notion de patrie n'a pas le même sens que pour leurs pères.

L'insécurité militaire d'autrefois a été remplacée par une insécurité économique, plus diffuse et moins tangible.

200

Quant au service militaire, qui était autrefois l'école de la discipline, alors qu'il était là pour préparer la Nation à répondre à une menace extérieure, il n'a plus guère raison d'être depuis que la France s'est dotée d'un armement nucléaire, et de plus en plus la contestation tend à s'y introduire.

E — L'évolution sociale

Soumise à ces pressions diverses, la conjoncture sociale a amorcé une transformation dont il n'est pas aisé de mesurer l'importance; il n'existe pas encore d'indices de bonheur national ou de conjoncture sociale, semblables à ceux qui suivent les fluctuations de la conjoncture économique.

Il n'est pas erroné de penser que les crises qui surviennent de temps à autre — celle de Mai 1968 en France, par exemple —, sont partiellement occasionnées par une sorte de distorsion ou de déphasage entre la rapidité des progrès de la technique et de l'économie, et la lenteur des ajustements de la sociologie et de la psychologie.

Ce phénomène conduit certains à reconsidérer les finalités de la civilisation actuelle et à contester ce qu'ils appellent la « Société de consommation ». Cet état d'esprit paraît se répandre plus aisément parmi les jeunes.

Par ailleurs, les notions de famille et de religion n'ont plus — nous l'avons dit — la même valeur qu'autrefois; l'autorité parentale est de plus en plus contestée, et l'athéisme de plus en plus répandu.

Dans les entreprises également, l'autorité est de plus en plus discutée, et cela concerne non seulement l'autorité patronale, mais aussi l'autorité syndicale.

Quant au travail, il a cessé d'être un objet de fierté pour devenir une contrainte. Le travailleur d'aujourd'hui est, la plupart du temps,

chargé de tâches répétitives et fragmentaires, définies en dehors de lui. Son sentiment de responsabilité tend à disparaître.

II — Les conséquences de l'évolution pour les assureurs

Il est malaisé de déterminer l'importance de l'évolution des structures sociales sur l'assurance. L'assureur est, bien entendu, alerté par des faits qui viennent à sa connaissance, par des tendances qui apparaissent dans ses résultats; mais pour passer des impressions à l'évaluation objective des conséquences de l'évolution, il y a un pas difficile à franchir.

201

Quoi qu'il en soit, on peut penser que les conséquences sont de deux ordres :

- celles qui sont négatives, car elles entraînent une aggravation des résultats;
- celles, au contraire, qui sont positives parce qu'elles offrent des perspectives nouvelles de développement des marchés existants ou des créations de nouveaux marchés.

Conséquences positives et conséquences négatives peuvent d'ailleurs être étroitement mêlées.



A — Conséquences néfastes

1) Conséquences communes à toutes les branches

Le relâchement des structures sociales, auquel nous avons fait allusion précédemment, entraîne un *abaissement évident de la moralité* qui ne peut qu'avoir des conséquences négatives sur l'évolution des résultats des sociétés d'assurances.

Cet abaissement de moralité est à la source de fraudes nombreuses, que les assureurs peuvent relever dans toutes les branches qu'ils pratiquent, que ces fraudes soient commises à l'occasion de sinistres ou qu'elles soient pré-existantes à ceux-ci, sous forme de fausses déclara-

Il est certain, que beaucoup d'assurés ont toujours vu dans leur assureur un partenaire auquel ils doivent s'efforcer de payer le moins tions tendant à présenter sous un jour fallacieux la matérialité du risque.

possible et duquel ils doivent tenter de recevoir le plus possible. Cette conviction a certainement été renforcée depuis quelques années par la critique systématique d'une société, dite de consommation, dont, aux dires de ses détracteurs, les sociétés d'assurances font partie intégrante. Cela se traduit bien entendu chez une partie de la jeunesse par un mépris total du bien d'autrui sur lequel on s'acharne volontiers avec les conséquences qu'on peut imaginer pour les sociétés d'assurances.

202 D'autres faits, toutefois, intimement liés au relâchement de notre société, constituent une source d'aggravation notable pour les assureurs.

La remise en cause permanente de l'autorité établie, tant au sein des familles qu'au sein des entreprises, a conduit progressivement beaucoup de cadres d'entreprises à un abandon de leurs responsabilités qui ne pouvait et ne pourra qu'avoir des répercussions sur la bonne marche de leurs entreprises et aggraver les dangers qui sont inhérents au fonctionnement de celles-ci.

Curieusement, à cette abdication de leurs propres responsabilités chez de nombreux individus, correspond une recherche systématique et impitoyable de responsabilité, quand il s'agit d'autrui. La société actuelle n'admet pas que les catastrophes soient expliquées par la fatalité. Elle a toujours besoin de trouver un responsable, *de préférence assuré*.

Il existe, enfin, une autre caractéristique de la société actuelle, qui risque de modifier considérablement la physionomie de l'assurance dans les années à venir. Il est, en effet, malheureusement patent qu'actuellement la violence paie, ou, sinon la violence, du moins la force. De nombreux individus ont donc compris que, pour être en position de force, ils doivent se constituer en groupes, qu'il s'agisse de catégories professionnelles ou de syndicats, groupes qui, parlant haut, et résolus à faire peser leur force, obtiennent ce qu'un individu seul n'aurait pu obtenir. L'idée, certes, n'est pas nouvelle puisque c'est celle des syndicats et dans d'autres domaines, des coopératives; mais il est certain que les groupements sont de plus en plus conscients de leur puissance et on peut penser que le temps n'est pas éloigné où l'assureur en tout domaine devra traiter avec eux.

Les facteurs que nous venons d'énumérer ont leurs incidences sur le plan des différentes branches, incidences qui prennent souvent un aspect particulier en fonction des branches.

2) Branche Incendie

La branche Incendie est naturellement l'une de celles qui se trouve la plus frappée par la baisse de moralité et le relâchement des structures sociales.

L'Assemblée Plénière des Compagnies d'Assurances contre l'Incendie dresse, avec une grande rigueur, des statistiques permettant d'apprécier la gravité des risques et de définir les taux de primes. Elle a constaté, en ces dernières années, une aggravation continue des résultats de la Branche *et on peut dire qu'il en a été de même dans de nombreux autres pays.*

203

Il est toutefois difficile de déterminer la cause véritable d'un sinistre et on ne peut certes attribuer uniquement l'aggravation constatée au fait volontaire de l'homme ou à sa négligence coupable. Nous pouvons indiquer cependant qu'une statistique produite en avril 1972 indique que, du 9 décembre 1971 au 26 avril 1972, *31 sinistres importants, survenus en France, ont eu une origine criminelle.* Ajoutons que le coût total de ces sinistres a été estimé à 100 millions de francs, soit *30% de l'ensemble des sinistres industriels survenus pendant la même période.*

Mais une autre cause d'aggravation des risques est liée à l'évolution rapide des structures économiques et sociales. La disparition rapide de nombreuses entreprises individuelles, de l'artisanat, du commerce et de la petite industrie, et leur remplacement par des entreprises de plus en plus importantes ont placé les assureurs incendie devant des risques nouveaux, caractérisés par une énorme concentration de valeurs, source de pertes considérables en cas de sinistre.

Les mutations, qui surviennent actuellement dans le monde agricole, sont probablement également une cause d'aggravation du risque incendie. Dans certaines régions, la valeur vénale des bâtiments est devenue très inférieure à l'indemnité que l'agriculteur peut recevoir si ces bâtiments viennent à brûler. Il est bien évident que, lorsque de telles conditions sont réalisées, le sinistre devient pour l'assuré une bonne affaire.

Sur un autre plan, le déplacement des populations rurales vers les villes, l'arrivée de travailleurs étrangers créent un besoin de logements considérable dans les centres urbains. Il faut construire beau-

coup, rapidement et à bon marché des logements qui ne sont pas faits pour durer. L'assureur en supporte les conséquences, car les constructions légères sont vulnérables, aussi bien à l'incendie qu'aux autres risques annexes, tels que les dégâts des eaux ou la tempête.

Enfin, le renchérissement du prix des terrains, provoqué par les besoins de logements, a favorisé le développement des immeubles-tours, qui constituent un risque fort dangereux pour les compagnies d'assurances Incendie.

204

3) *Branche Automobile*

Il est hors de doute que la possession d'une automobile est une des aspirations les plus immédiates des individus, et spécialement des jeunes.

En ce qui concerne ces derniers, toutes les études effectuées ont montré, sans ambiguïté, que le risque d'accident des jeunes conducteurs dépassait la moyenne d'environ 50%, et était deux fois plus élevé que celui des conducteurs les plus sûrs, qui appartiennent à la tranche comprise entre 35 et 44 ans.

L'automobile est, par ailleurs, maintenant accessible à toutes les couches sociales de moins en moins élevées et par lesquelles elle est ressentie comme un besoin prioritaire. Or, les statistiques montrent que le risque croît à l'inverse du niveau social et intellectuel du conducteur. C'est pour les employés, les ouvriers agricoles et le personnel de service, que le taux d'accident par kilomètre parcouru est le plus élevé; les employés ayant 2,1 fois plus d'accidents que les cadres supérieurs. Cela peut s'expliquer facilement: l'automobiliste peu fortuné néglige l'entretien de son véhicule. Par ailleurs, bien souvent, il entasse dans celui-ci de trop nombreux passagers, faussant considérablement la matérialité du risque assuré.

Sur un autre plan, il est certain que les automobilistes respectent de moins en moins les contraintes posées par le code de la route, et notamment les limitations de vitesse.

Or, il est indiscutable que le risque et la gravité des accidents augmentent considérablement à vitesse élevée. En France, des mesures de limitation de vitesse ont été prises en 1970 sur 13.500 km de routes. La première année, les résultats ont été bons. Mais, en 1971, il

n'en a plus été de même et sur le réseau à vitesse limitée, le nombre d'accidents a augmenté de 6,6 % au lieu de 3,9 % sur l'ensemble du territoire. Cette situation est la conséquence directe du fait que, depuis son institution, la limitation de vitesse a été de moins en moins observée.

Les mesures comparatives faites par l'O. N. S. E. R. en juin 1970 et en juin 1971, font ressortir que le pourcentage des conducteurs ne respectant pas la limitation de vitesse est passé :

- les jours ouvrables, de 4,4 % en 1970 à 8,4 % en 1971, soit presque le double;
- les jours fériés, de 6,3 % en 1970 à 15,4 % en 1971, soit un peu moins du triple.

205

Nous avons vu enfin que les loisirs se développaient. L'atmosphère des villes étant de plus en plus pesante, les citadins prennent la fuite aussi souvent qu'ils le peuvent. Ces migrations hebdomadaires font qu'après chaque week-end, il n'y a plus qu'à faire le bilan d'une hécatombe.

Tous ces facteurs, que nous venons de signaler, font que le risque Automobile s'aggrave continuellement, bien que le réseau routier s'améliore, que les autoroutes soient plus longues, et que des efforts importants soient dispensés pour rendre les véhicules plus sûrs.

4) Branche Vol

La branche Vol est évidemment l'une des plus touchées par l'évolution des structures sociales.

Le relâchement des liens familiaux, le refus de toute contrainte morale, en même temps qu'un appétit croissant de biens matériels, ne peuvent évidemment qu'accroître la délinquance. Ce besoin d'accès rapide aux biens matériels est particulièrement sensible chez les jeunes, qui se voient continuellement sollicités par une publicité intensive et agressive. La délinquance est d'ailleurs facilitée par un certain nombre de facteurs liés à l'évolution sociale. La raréfaction de la domesticité, et même des gardiens d'immeubles, rend évidemment plus facile les délits contre la propriété.

Le développement des résidences secondaires, conséquence de l'élévation du niveau de vie, met à la portée des malfaiteurs des maisons

inoccupées pendant une grande partie de l'année; alors que, d'autre part, les absences de plus en plus généralisées des week-ends permettent des attaques faciles sur les résidences principales. Les cambriolages sont d'ailleurs largement favorisés par l'insuffisance de plus en plus fréquente de protection dans les maisons individuelles, elle-même résultant du souci d'économie auquel nous avons fait allusion précédemment. À noter également, en ce domaine, le manque de protection des magasins qui, loin d'être protégés par des rideaux métalliques comme autrefois, exposent, jour et nuit, les objets à vendre dans un souci de publicité.

206

Tous ces facteurs ont considérablement accru la charge des sociétés d'assurance dans la branche Vol depuis quelques années et cela dans tous les pays.

Il existe d'ailleurs certains pays (comme l'Italie) où les demandeurs d'assurance trouvent de plus en plus difficilement des sociétés qui acceptent de les garantir, même pour des risques de simple habitation.

En France la situation s'aggrave continuellement comme le démontrent les chiffres publiés dans le Bulletin d'Information no 5, de mars 1972 du Groupement Technique Accidents :

	1969	1970	1971
Vols coffres-forts	1.369	1.445	1.489
Vols simples	298.599	326.194	342.200
Vols qualifiés	95.106	108.254	118.500
Vols à main armée (armes de toutes catégories)	4.016	4.881	5.340
Hold-up	153	240	427

Il y apparaît que, de 1969 à 1971, l'augmentation a été de :

- 8,8% pour les vols coffres-forts
- 14,6% pour les vols simples
- 24,6% pour les vols qualifiés
- 33,0% pour les vols à main armée
- 79,1% pour les hold-up.

A S S U R A N C E S

En ce qui concerne les vols d'automobiles, les nombres de délits relevés depuis 1962 sont les suivants, pour la France entière :

1962 :	27.705	1967 :	68.595
1963 :	32.093	1968 :	93.412
1964 :	35.438	1969 :	89.460
1965 :	51.902	1970 :	97.305
1966 :	57.956	1971 :	121.522

En neuf ans, le nombre a été multiplié par 4,4 ! Ces vols sont le plus souvent considérés par leurs auteurs comme des « emprunts ». D'ailleurs, plus de 90% des véhicules sont retrouvés, mais, en général, endommagés.

207

Le risque Vol s'est donc fortement détérioré depuis 1968. On serait tenté de faire un rapprochement avec les graves événements du printemps de cette année-là. Il est au moins certain que, depuis cette crise, les forces de police sont accaparées par des tâches de maintien de l'ordre qui ne laissent pas suffisamment de temps pour réprimer les délits de droit commun.

Il en est d'ailleurs de même dans d'autres pays, pour des motifs analogues.

On peut penser aussi que les concentrations de population dans des villes nouvelles, auxquelles ne correspond pas une augmentation proportionnelle de forces de police, constituent également une cause importante d'aggravation du risque Vol.

5) Branche Responsabilité Civile et Risques Divers

Les résultats de cette branche s'aggravent depuis plusieurs années. La baisse générale de la moralité — contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'est pas de tout repos pour un assureur de garantir la responsabilité civile des notaires —, l'extension de la notion de responsabilité liée à l'évolution économique et sociale, la recherche à tout prix des responsabilités — voire en particulier dans le domaine de la médecine — sont évidemment des causes importantes de l'aggravation constatée.

Les atteintes à l'environnement constituent aussi une cause d'aggravation du risque responsabilité civile. En raison de la prise de conscience récente des dangers qu'elles font courir à l'humanité, il est

de plus en plus fréquent de voir ceux, qui en sont les victimes, réclamer l'indemnisation des préjudices qu'ils subissent. C'est ainsi que les riverains des aéroports intentent des procès contre les compagnies aériennes, que les voisins de raffineries de pétrole réclament des indemnisations pour les dommages ou les ennuis qu'ils subissent, etc.

6) *Branche Corporels*

208 L'évolution de cette branche est liée bien évidemment à la poussée sociale du risque automobile ; aujourd'hui, les accidents corporels les plus fréquents sont les accidents de la circulation.

La multiplication des loisirs, avec leurs applications sportives à la portée d'un nombre toujours plus important d'individus, est également une source d'aggravation du risque (accidents de ski, noyades . . .).

Il faut enfin remarquer que l'évolution du niveau de vie, qui éloigne de plus en plus les individus des travaux pénibles, a entraîné la création, dans le domaine ménager, de toute une gamme d'instruments qui constituent une source d'accidents.

7) *Branche Grêle*

On pourrait penser que les mutations des structures sociales n'ont pas d'incidence sur cette branche ; en fait, ce serait une erreur.

En effet, il y a un parallélisme étroit entre les évolutions matérielles, techniques et économiques de l'agriculture et celle de la psychologie du monde agricole.

Longtemps isolé dans son exploitation, l'agriculteur revendique maintenant la parité avec les autres catégories socio-professionnelles. Pour satisfaire ses besoins de promotion, il a conscience qu'il doit gagner plus, et surtout qu'il doit mesurer son gain.

Ceci entraîne des conséquences sur deux plans :

a) sur la vente des garanties :

l'agriculteur recherche plus âprement l'assureur offrant les taux les plus bas et les conditions de garantie les plus étendues, et cela lui est d'autant plus facile qu'il est mieux informé.

b) sur le règlement des sinistres :

l'expert n'a plus l'autorité technique et morale indiscutée qu'il avait autrefois, et il a en face de lui un agriculteur qui a appris à évaluer, non seulement sa perte quantitative, mais aussi son préjudice financier. Sous la pression des assurés, les pourcentages de perte accordés sont de plus en plus élevés.

B — Conséquences positives

Fort heureusement, l'évolution des structures sociales n'a pas que des conséquences négatives pour les assureurs. Elle ouvre aussi de grandes possibilités, soit pour le développement des marchés déjà connus, soit pour la création de marchés nouveaux.

209

1) *Développement de marchés existants*

En dix ans, de 1959 à 1969, le montant des primes directes des sociétés d'assurances opérant en France a été multiplié par 3,5, passant de 6,5 milliards de francs à 23 milliards de francs. Ramenés en francs constants, ces montants représentent une progression de 160%, ce qui est tout à fait remarquable.

Il est donc évident que les assureurs ont su exploiter les possibilités que leur ouvraient le progrès économique et scientifique, et le besoin de sécurité matérielle de plus en plus grand ressenti par la population.

Il est significatif de constater que les branches où le développement a été le plus rapide entre 1959 et 1969, sont :

- la Branche « Vol » (primes multipliées par 3,11 en Francs constants)
- la Branche « Automobile » (primes multipliées par 2,93 en Francs constants).

Il faut noter toutefois que les primes ont augmenté plus rapidement que le parc assuré, du fait des hausses de tarif inévitables.

- L'assurance-Crédit (primes multipliées par 3,84 en Francs constants)
- La Branche « Responsabilité Civile » (primes multipliées par 2,74 en Francs constants)

— La Branche « Vie » (primes multipliées par 2,69 en Francs constants).

2) *Création de marchés nouveaux*

210

Nous avons déjà dit que l'évolution sociale s'accompagne d'un besoin de sécurité toujours accru dont bénéficient les assureurs. Il est remarquable de constater que même le développement de la protection sociale de la part de l'État engendre, chez de nombreux individus, un besoin de protection supplémentaire, qui se traduit de manière évidente en France, par le développement important de la branche Maladie.

On peut par ailleurs constater que le développement de la protection sociale, comme du reste l'accroissement de la pression fiscale, s'accompagnent de complexités administratives, qui induisent de plus en plus les individus et les entreprises à recourir à des conseils ou à des sociétés de services, qui, à leur tour, constituent une nouvelle clientèle pour les compagnies d'assurances.

L'évolution sociale crée enfin des marchés nouveaux dans des domaines beaucoup plus spécifiques :

Nous avons déjà parlé des risques de pollution, qui sont appelés très vraisemblablement à prendre un développement considérable pour les assureurs.

Nous pouvons également citer, pour les bailleurs, la garantie d'insolvabilité de leurs locataires. Il est certain que la cherté des loyers rend fort lourd pour les jeunes ménages le dépôt d'un cautionnement généralement exigé par le propriétaire. On tend à remplacer ce cautionnement par une assurance d'insolvabilité en faveur du propriétaire.

De même on recourt de plus en plus à notre époque à des prêts pour l'accession à la propriété immobilière. Les organismes, qui accordent ces prêts, commencent à se préoccuper du risque de chômage pour leurs débiteurs. Il y a là un nouveau marché où les sociétés d'assurances seront appelées à se manifester.

III — Les voies et moyens d'action

Mis en présence de l'aggravation croissante des risques, attribuée aux diverses pressions que subit actuellement la Société, l'assureur doit prendre des initiatives. Elles se situent sur deux plans :

- l'adaptation des tarifs et des garanties
- la prévention.

A — L'adaptation des tarifs et des garanties

Dans toutes les branches où les risques s'aggravent, la solution de facilité consiste à augmenter les tarifs. C'est évidemment une mesure nécessaire, mais il ne faut pas perdre de vue qu'elle n'est pas toujours possible, et lorsqu'elle l'est, qu'elle n'est pas dépourvue d'inconvénients.

Il convient de noter qu'en raison de la nature même de son activité, l'assureur connaît avec retard ses prix de revient. Il ne peut donc pas toujours adapter son tarif aussi rapidement qu'il le faudrait lorsque l'aggravation d'un risque est brutale. De plus, les primes des contrats souscrits pour une longue durée ne peuvent être modifiées à tout moment. La concurrence constitue aussi un obstacle aux revalorisations de tarif.

— Il faut éviter les augmentations forfaitaires uniformes, car ce procédé, en facilitant la concurrence, entraîne l'anti-sélection, et aboutit souvent à des résultats opposés à ceux qui étaient recherchés.

La complexité des tarifs devient alors énorme. À cet égard, le tarif Automobile, qui cherche à « personnaliser le risque », est devenu un ouvrage monumental comportant un nombre de pages impressionnant.

En outre, le fait d'introduire dans le tarif de nombreux critères appréciés en fonction des déclarations des assurés, incite ces derniers à tromper leur assureur, d'autant plus que les disparités des primes entre les catégories sont plus importantes.

— L'augmentation continue des tarifs les mène à des niveaux qui peuvent devenir insupportables, et créer des mouvements d'opinion en faveur de la nationalisation ou de la socialisation des risques.

— L'adaptation des garanties est un moyen de pallier l'aggravation des résultats. On peut commencer par exclure les risques nés du progrès technique (par exemple l'emploi de produits chimiques par les agriculteurs) quitte à les garantir contre paiement d'une surprime. On peut aussi introduire des franchises destinées à moraliser les risques.

Mais pour la mise en œuvre de ces moyens, les difficultés sont les mêmes que pour l'augmentation des tarifs.

B — La prévention

Cette vieille idée et ce vieux principe de l'Assurance qu'est la prévention, à laquelle une importance de plus en plus grande est attachée, apparaît maintenant comme une idée nouvelle susceptible d'apporter une solution au problème posé par la mutation des structures sociales.

212

Le premier et vrai rôle de l'Assurance est de prévenir les sinistres dans toute la mesure du possible, afin d'apparaître comme le dernier rempart, après épuisement de tous les autres moyens. Trop fréquemment la prévention des sinistres est ignorée ou reléguée à la seconde place, au détriment de l'Assurance.

Ce manque de considération, dans lequel est tenue la prévention contre les sinistres, est l'une des causes principales de la gravité des crises que subit actuellement la profession.

Parce que la prévention a été négligée, les assurés sont mécontents de la hausse perpétuelle des taux de primes d'assurances, les Compagnies d'Assurances sont elles-mêmes peu satisfaites de leurs rapports de sinistres à primes, sans cesse plus élevés, enfin, les réassureurs se plaignent de la réduction de leur capacité.

Si les Compagnies d'assurances pouvaient réduire sensiblement leurs sinistres, l'avenir serait plus prometteur, non seulement pour elles, mais aussi pour leurs agents, et leurs réassureurs, tandis que les questions de capacité ne se poseraient pas.

Il apparaît absolument opportun que l'assureur intéresse les assurés à la prévention en accordant à ceux qui suivront ses conseils des abaissements de tarif importants ; l'idéal étant que la prévention, sur un certain nombre d'années, ne coûte rien à l'assuré.

Il est souhaitable que l'assureur puisse intervenir, sinon au stade de la conception, du moins au stade de la construction des édifices, des usines, pour dispenser ses conseils en temps utile. Cela implique de sa part, soit sur le plan général de la prévention, soit sur le plan de chaque société, de disposer d'ingénieurs de sécurité en mesure d'intervenir utilement.

En matière de risque Automobile, les assureurs ont pris une initiative intéressante en créant « La Prévention Routière ». Cet organisme, financé essentiellement par les Sociétés d'assurances, mène des cam-

pagnes pour informer, éduquer, et pour faire prendre conscience à chaque conducteur de ses responsabilités.

Il est bien sûr difficile de mesurer l'efficacité d'un tel organisme ; une tentative a cependant été faite et l'étude a montré combien l'action des assureurs était rentable.

Étant donné le montant des versements effectués, il suffit que l'action de « La Prévention Routière » évite un mort pour une société ayant 125.000 assurés, pour que la contribution de cette société soit rentabilisée. Or, le rapport a montré que ce but était largement atteint du fait de la seule campagne menée pour inciter les conducteurs et leurs passagers à attacher leurs ceintures de sécurité.

213

En matière de prévention et de lutte contre l'Incendie, il faut citer l'existence du laboratoire du feu à Champs-sur-Marne, qui a été créé par les sociétés d'assurances.

Les recherches effectuées par cet organisme sur les matériaux nouveaux, sur les moyens de lutte contre l'incendie, les stages de formation de techniciens et d'ingénieurs qu'il réalise, constituent un effort de prévention d'une grande utilité.

Enfin, les Assureurs participent, aux côtés d'entreprises industrielles, au Centre National de Prévention et de Protection. Cet organisme a créé un ensemble d'activités concernant la documentation, la formation et la recherche en matière de prévention. Il cherche également à développer toute forme de manifestation propre à sensibiliser les entreprises aux problèmes de prévention des incendies.

Il est donc certain que les assureurs devront, dans un avenir très proche, développer ou intensifier leurs actions dans le domaine de la prévention.



II — N. H. Wentworth, président The Continental Insurance Companies ¹

Aux États-Unis on observe l'effondrement de certaines structures sociales, et les conséquences pour l'Assureur ont été considérables. Il faut

¹ Comme on le constatera, les mêmes faits existent aux États-Unis et en France. Les conséquences ne peuvent donc être que les mêmes. Aussi tous deux concluent-ils que la solution est dans la prévention, plus que dans l'augmentation des primes.

Il y a là deux témoignages qu'il nous a paru intéressant de rapprocher.

rappeler ici que le contrôle des assurances est du ressort de chaque état et non pas du gouvernement fédéral.

L'effondrement se manifeste dans la criminalité accrue, dans la nonchalance généralisée, dans les attitudes changeantes des tribunaux, dans la polarisation des groupes qui ont provoqué des désordres civils et des émeutes, dans l'évolution des mœurs qui semble indiquer un abaissement de la moralité et de l'éthique. Ces manifestations ont causé non seulement des tragédies humaines, mais aussi des dégâts et des pertes matérielles énormes, pour la plupart assurées.

214

La situation s'est aggravée en raison d'autres changements sociaux qui dans l'opinion de certains observateurs ne représentent pas sans doute ce qu'on pourrait dénommer « un effondrement des structures sociales ». On peut penser que certains changements ont été en fin de compte utiles au peuple américain. Il est toutefois ironique que les assureurs qui traditionnellement ont rempli un grand rôle d'intérêt public sont devenus, plus que toute autre institution identifiée avec le capital privé, les victimes de cette évolution sociale.

On trouve une preuve de ces autres changements sociaux dans le développement spectaculaire des groupes organisés de consommateurs et dans l'attitude sceptique, même hostile, envers le monde des affaires, démontrée surtout par la jeunesse américaine et par beaucoup d'universitaires. On a vu surgir une foule de questions critiques concernant les responsabilités sociales des dirigeants des entreprises.

Dans ce climat, le peuple américain et les fonctionnaires gouvernementaux s'adressent aux assureurs, souvent d'une manière agressive, pour réclamer la solution de problèmes dont ceux-ci ne sont aucunement responsables. Par exemple, les assureurs sont tenus par la loi de couvrir les risques aggravés en assurance Automobile, d'émettre des polices Incendie dans des régions de brousse combustible, de garantir la continuité de l'offre d'assurance dans les centres urbains délabrés ou tumultueux. On pourrait facilement citer d'autres situations où les assureurs sont obligés d'accepter des risques qu'ils auraient refusés s'ils étaient libres de suivre une politique normale de prudence.

Il est bien évident que l'offre de telles couvertures d'assurance n'allège aucunement la crise de la circulation routière, le problème du logement dans les centres urbains, les désordres sociaux et les autres problèmes fondamentaux qui créent des situations où une partie de la

population ne peut obtenir par les voies normales la couverture dont elle a besoin.

Cette insistance croissante que le public ait un accès raisonnable à l'assurance dont il a besoin indique peut-être une certaine transformation dans l'attitude des autorités de tutelle. Traditionnellement notre système de contrôle par les États a eu le but de protéger l'intérêt public par les moyens suivants : contrôle des conditions générales des polices et des pratiques des entreprises d'assurances, contrôle de leur solvabilité et l'exigence que les primes ne soient ni excessives, ni trop faibles, ni injustement discriminatoires. Mais en général les assureurs retenaient le droit de refuser des risques en conformité avec leur politique de souscription. Dans la plupart des cas, les restrictions imposées par les autorités en ce qui concerne la souscription avaient la finalité de promouvoir le développement par l'assureur d'un portefeuille, composé des risques bien sélectionnés et suffisamment dispersés, ce qui réduisait le danger de grandes pertes concentrées, susceptibles d'atteindre la situation financière de l'assureur.

215

Aujourd'hui les assureurs des branches élémentaires sont obligés d'accepter des affaires déficitaires. Par exemple, les plans dits *Fair*, depuis leur création en 1968 jusqu'au 30 septembre 1971, ont donné aux assureurs une perte technique de \$89 millions. *Fair* est une abréviation qui signifie « *Fair Access to Insurance Requirements* », et de tels plans existent dans 26 états, dans le district de Columbia et à Porto Rico. La loi étatique exige que tous les assureurs des choses (property insurers) opérant dans un état participent proportionnellement à un plan qui vise à fournir une couverture de base pour certains risques qui ne peuvent être placés sur le marché normal. Quelques plans se réfèrent à un état entier, d'autres à une région limitée d'un état ; quelquefois c'est le commissaire des assurances (insurance commissioner) qui désigne la région à laquelle le plan s'applique. Le but essentiel des plans *Fair* était de servir les centres urbains, mais dans certains états importants ils sont devenus des organismes pour les risques difficiles à placer.

Qui va couvrir cette perte de \$ 89 millions et les pertes causées par les autres affaires obligatoires ? Les actionnaires ? Les autres assurés, les bons risques ? Ou le gouvernement devrait-il recourir aux revenus généraux de l'état pour financer les programmes, de sorte que tous les contribuables partagent la charge sociale ? Actuellement la

charge des pertes causées par les assurances obligatoires *Fair* est supportée par les assurés, qui sont capables d'obtenir leur assurance par les voies normales, et par les actionnaires des entreprises d'assurances.

216

On n'exagère pas si on dit que c'est vraiment intéressant que le législateur ait créé cette situation difficile pour les entreprises d'assurances. Les rapports de notre industrie avec la société n'ont jamais été purement économiques, comme c'est souvent le cas pour les affaires en général. Depuis longtemps on considère que l'assurance est une activité d'intérêt public de sorte qu'elle produit non seulement des effets économiques mais aussi des effets sociaux.

Il existe une base légale pour notre conscience sociale. On nous a rarement permis de donner la première priorité à la rentabilité de nos entreprises. Depuis le commencement du développement de notre industrie nous sommes sujets à l'influence et à la tutelle des organes de contrôle gouvernementaux. Nous occupons une place spéciale dans le monde des affaires, parce que dans l'opinion générale nous remplissons un rôle d'intérêt public. Notre responsabilité sociale a été définie par la loi des états, par des décisions légales et par les ordonnances des organes de contrôle de chaque état.

Dans ses opérations quotidiennes, notre industrie a pour objet de promouvoir sans cesse le bien social. Par exemple :

- Elle garantit les épargnes et les investissements de millions de personnes qui sont exposées à des risques naturels ou provoqués par l'homme.
- Elle remplit une fonction importante dans le système de crédit. Les assureurs des branches « Property » et « Casualty » ont étendu leur rôle dans le système de crédit en participant au programme de la *Foreign Credit Insurance Association*, qui garantit les crédits consentis par les fabricants américains à leurs clients étrangers.
- Au moyen de programmes et efforts de prévention — dont la valeur est souvent sous-estimée — notre industrie réduit le risque de pertes pour la société. Les assureurs apportent leur concours dans des domaines spécifiques de la sécurité publique par leur participation aux *Underwriters' Laboratories*, qui ont le but de tester et évaluer la sécurité des produits ; par des programmes de prévention

et de lutte contre l'incendie ; par leur système de classification des risques ; et par leurs efforts de contrôler la pollution moyennant une politique sélective dans la souscription des risques. De plus, des programmes de prévention en matière d'accidents de travail ont contribué à réduire le taux d'accidents mortels de 31.3 pour 100.000 travailleurs en 1945 à 18.1 en 1970, à un coût inférieur à 1% du total des salaires. Enfin, depuis longtemps les assureurs jouent un rôle de premier plan en matière de prévention routière. Notre industrie a contribué plus de \$ 300 millions pour développer la sécurité routière au moyen de divers efforts tels que des campagnes pour éduquer les conducteurs, des films et des appareils d'instruction, des programmes d'inspection des véhicules, le dessin et la promotion des ceintures de sécurité.

217

- La branche de l'assurance « Property and Casualty » donne emploi, directement ou indirectement, à plus de 500.000 personnes. Dans le marché d'emploi, l'assurance occupe la troisième place après les banques et les communications en ce qui concerne la création d'opportunités d'emploi pour les Noirs.
- Dans des domaines encore plus divers, les entreprises d'assurances coopèrent avec le Gouvernement américain dans des *pools* destinés à couvrir les risques de dommages et de responsabilité civile provenant de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire.
- Enfin en tant que l'administrateur de fonds totalisant plus de \$ 50 milliards, notre industrie est une source importante de capitaux pour l'économie.

On voit ainsi que l'assurance au cours normal des opérations produit sans cesse des avantages pour la société. Mais à quel point doit-elle continuer d'accorder des bénéfices sociaux additionnels aux dépens de ses assurés normaux et de ses actionnaires ? Plus important encore, à quel point peut-elle continuer dans ce sens sans mettre en péril son existence économique ?

Il ne suffit pas simplement de maintenir intacts les capitaux propres de nos entreprises. Notre but doit être d'augmenter nos capitaux propres et réserves, afin de pouvoir satisfaire la demande d'assu-

Les allocations au « surplus » — les fonds disponibles pour couvrir rance toujours croissante de l'économie américaine.
les sinistres — devraient provenir des produits financiers, des plus-

values sur des placements en actions et du bénéfice technique. Toutefois il y a quelques années un ensemble de facteurs a causé un rétrécissement général de la capacité relative. Un de ces facteurs a été l'obligation d'accepter des affaires déficitaires. Les chiffres suivants illustrent la diminution relative de la capacité de la branche « Property » et « Casualty » en montrant comment le développement de l'encaissement de primes a de beaucoup dépassé l'augmentation du « surplus ».

218	<i>Exercice</i>	<i>Policyholders' Surplus</i> (Capitaux propres et réserves libres)	<i>Primes</i>
	1960	\$ 11.929.916.532	\$ 14.972.630.545
	1970	18.520.912.881	32.867.026.256

Des estimations pour 1971, qui a été un exercice technique exceptionnellement favorable, indiquent que l'encaissement de primes est passé à \$36 milliards, soit une augmentation de plus de 10%. Les produits financiers ont augmenté d'environ 15% — un nouveau record. Par suite des bons résultats, techniques et financiers, le « surplus » est passé à presque \$20.5 milliards, soit une augmentation d'au moins 10%. Néanmoins, en dépit de ce gain encourageant, le fait est qu'entre 1960 et 1971 le « surplus » n'a augmenté que d'environ 70% tandis que la croissance des primes a été presque le double.

Je suis convaincu que le Gouvernement — et au fond le peuple américain — veulent que la branche « Property » et « Casualty » reste une fonction du secteur privé et opère comme une industrie viable et profitable. Mais si cela est vraiment le désir du Gouvernement, il ne peut espérer l'accomplir s'il persiste à imposer aux assureurs la tâche impossible de trouver des « solutions » superficielles pour les problèmes sociaux de base. Le fait est qu'il incombe au Gouvernement, avec la coopération de tout le monde des affaires et du public, de trouver les vraies solutions pour ces problèmes. Nous voulons que le Gouvernement s'occupe seulement des choses qui ne sont pas du ressort du secteur privé.

Voici quelques mesures que le Gouvernement pourrait prendre afin d'alléger quelques-uns de nos maux sociaux. Elles sont coûteuses mais seulement à court terme. À long terme elles sont le moyen moins cher de créer une société tranquille, harmonieuse et productive.

Par exemple :

- Faire exécuter des lois rigoureuses en matière de circulation routière et d'enregistrement des véhicules afin de réduire le massacre sur nos routes.
- Faire prévaloir la loi et l'ordre au niveau municipal, surtout dans les centres urbains, faire exécuter les codes en vigueur relatifs à la construction, réduire la criminalité urbaine, les vols, les incendies volontaires, les dommages causés par des actes de malveillance, etc. Un sous-produit de ces mesures pourrait aussi être une déférence plus grande pour l'autorité, ce qui réduirait la fréquence des actes aberrants tels que les attaques sur les policiers ou la lapidation des pompiers qui s'efforcent d'accomplir leur devoir.
- Satisfaire le besoin de logements adéquats et améliorer les services de l'enseignement et de la santé pour les pauvres et les défavorisés. Les conséquences de ces mesures serait une amélioration immédiate des attitudes sociales, mais pour l'avenir les bénéfices seraient beaucoup plus grands à mesure que des jeunes générations ayant une bonne santé physique et mentale, et bien instruites, atteignent l'âge adulte et occupent une place responsable dans la société.
- Développer et faire exécuter des programmes plus efficaces contre l'alcool et les drogues afin de réduire les situations anti-sociales provoquées par les abus et l'immodération.

219

Comme toujours, notre industrie des assurances est prête à collaborer avec le Gouvernement et avec d'autres entreprises dans toute initiative constructive. Le concours demandé aux assureurs pourrait se référer au développement de statistiques ou autres données, aux efforts de notre personnel spécialisé, au perfectionnement ou développement de la technologie pertinente ou à la création des opportunités d'emploi. Mais le temps presse.

Le problème de la criminalité, cette importante mesure de la maladie sociale, s'aggrave continuellement. Dans la période de dix ans jusqu'à 1969 le nombre de crimes graves a augmenté de 148% selon les statistiques du « Federal Bureau of Investigation ». En 1971 l'augmentation a été de 6%, et il y a une certaine consolation dans le fait que c'est la moindre augmentation pendant six ans.

A S S U R A N C E S

Exprimant cette situation d'une autre manière, l'*Attorney General* des États-Unis a estimé l'année dernière que le bénéfice brut annuel de l'industrie du crime est de \$50 milliards, provenant en grande partie du crime organisé, du jeu illégal et de l'usure criminelle. Selon l'estimation du Professeur J. Douglas Johnson, directeur des études de prévention criminelle au Pace College à New-York, la perte totale pour le monde des affaires s'élève à plus de \$ 10 milliards par an. De plus, il estime que dans dix ans ce chiffre aura doublé.

220 Ce type de projection semble indiquer un autre défi à l'espoir des assureurs pour une survie profitable.

On peut facilement comprendre la préoccupation des assureurs et de toute la société américaine si on regarde le tableau suivant présentant des statistiques du F.B.I., qui démontrent un accroissement dramatique de la criminalité.

Catégorie de délit	Nombre de délits en 1970	Augmentation par rapport à 1969	Augmentation entre 1960 et 1970
Crimes contre la propriété ..	4.836.800	11,3%	179,7%
Assassinats	15.810	8,4%	75,7%
Vols à main armée	348.380	17,1%	224,4%
Vols avec effraction	2.169.300	11,3%	141,7%
Vols simples (plus de \$ 50)	1.746.100	14,5%	244,9%
Vols d'automobiles	921.400	4,7%	182,9%
Indice total des délits	5.568.400	11,3%	176,4%

Comme nous l'avons déjà dit, l'augmentation globale des délits graves, constatée l'année dernière, a été selon les chiffres préliminaires du F.B.I. la plus basse en six ans. Toutefois pour certaines catégories le rythme de l'augmentation s'est maintenu. Les assassinats, par exemple, ont augmenté de 10%. D'autre part, le taux d'accroissement d'autres catégories a diminué : vols à main armée + 10% ; crimes contre la propriété + 6% ; vols simples (plus de \$ 50) + 5% ; et vols d'automobiles + 2%.

Le fait déconcertant est que le nombre des délits a augmenté beaucoup plus rapidement que la population des États-Unis. La situation en ce qui concerne les vols d'automobiles, par exemple, démontre

cette augmentation disproportionnée de la criminalité. En 1962 quand 66.108.282 automobiles étaient immatriculées aux États-Unis, il y a eu 364.135 vols, soit un vol sur 182 automobiles. Par comparaison, en 1971 quand le nombre estimé du parc automobile était de 93.5 millions il y a eu environ 940.000 vols, soit un vol sur 99 automobiles.

Nous pouvons citer quelques crimes spécifiques qui illustrent les hasards provoqués par les secteurs aliénés de divers mouvements sociaux et anti-sociaux.

- Des installations ont été incendiées dans une mine en Ohio. Le soupçon non confirmé est qu'un conflit ouvrier ait provoqué ce sinistre. Indemnité : \$160.000.
- Dans un lac en Californie une drague flottante explose et sombre. L'auteur probable de ce sinistre : un enthousiaste fanatique de l'environnement qui veut éviter que la commercialisation de la région ne détruise l'équilibre écologique. Indemnité : \$ 100.000.
- Le sabordage d'un bateau-maison en Louisiane. Le propriétaire du bateau était le seul Noir dans le voisinage. Vraisemblablement ce crime a son origine dans le racisme. Indemnité : \$ 18.000.

221

Naturellement on ne peut dire que les États-Unis détiennent un monopole en matière de crime, et les assureurs américains opérant sur une échelle mondiale ressentent également les conséquences de la criminalité étrangère. Un crime international qui a attiré l'attention générale est la piraterie aérienne. Ce péril est devenu l'aspect principal de l'assurance du risque de guerre dans la branche Aviation corps. Depuis 1930 on peut compter environ 350 détournements pour des raisons politiques ou autres motifs, mais de ce nombre presque 300 ont eu lieu après 1968. Et ce chiffre ne comprend pas la menace des attentats à la bombe.

Le besoin véritable qui existe dans la société américaine — et à vrai dire dans le monde entier — dépasse la question de l'assurance contre le crime ; il faut chercher des moyens pour réprimer et réduire la criminalité. La solution du problème ne se trouve pas dans l'assurance, mais dans la prévention. En effet, cette idée de prévention pourrait aussi apporter une solution aux autres problèmes et maux sociaux — l'agitation politique et sociale, le manque de responsabilité qu'on voit partout, l'abaissement apparent de la moralité et de l'éthique. En examinant de plus près quelques-unes des solutions aux problèmes

fondamentaux aux États-Unis — solutions qui consistent à obliger les assureurs d'accepter certaines catégories de risques — on se rend compte des pressions auxquelles les assureurs « Property » et « Casualty » ont été soumis.

Par exemple :

222

Les plans dits Fair. Comme nous l'avons dit précédemment, ces *pools* d'assurance ont produit une perte de \$89 millions à partir de l'été de 1968 — date de leur début — jusqu'au 30 septembre 1971. Ces plans, actuellement au nombre de 28, parce que, comme vous le savez, le contrôle ressort aux états et non pas au Gouvernement Fédéral, ont donné une couverture totale de \$25 milliards dans ladite période. 1.234.582 expertises ont été effectuées, et les plans ont émis 1.004.548 polices et plus de 416.000 renouvellements. Par la loi tous les assureurs « Property » dans un état déterminé doivent participer proportionnellement au plan *Fair* de cet état, dont la finalité est de donner une couverture de base pour certains risques qui ont été refusés par le marché normal.

Cette expression « marché normal » est significative, car on a fait beaucoup d'efforts sur une base théorique pour comparer les résultats des plans *Fairs* avec les résultats du marché « normal » ou volontaire. en ce qui concerne le coût et les taux comparatifs. Mais les conditions et les coûts ne sont pas les mêmes.

Les plans *Fair* dont la clientèle provient principalement des centres urbains ont documenté les différences à l'égard des problèmes d'inspection, des dangers personnels tant pour l'inspecteur que pour l'expert, du taux de sinistres et des problèmes de règlement. De plus, l'évidence s'accumule que les autorités municipales pour plus ou moins les mêmes raisons sont incapables de vérifier les incendies suspects en détail afin de pouvoir intenter une accusation contre les coupables éventuels.

Des preuves de plus en plus nombreuses — rapports des litiges, archives du corps des pompiers, un rapport du grand jury — laissent entendre qu'il existe un problème national dans le domaine de la fraude, des fausses déclarations, des incendies criminels et d'autres abus.

En même temps qu'elle se défend contre ces abus des privilèges, notre industrie poursuit le vrai objectif de la loi. Nous croyons que

nous accomplissons ce but de sorte que tout propriétaire responsable de biens situés dans les régions urbaines a pu obtenir une couverture d'assurance des plans *Fair* à des conditions qui reflètent raisonnablement le risque ou plutôt, comme démontré par l'expérience statistique, à des taux de prime souvent insuffisants.

« *Automobile Assigned Risk Plans* » : En général, un automobiliste incapable d'acheter une assurance Auto par les voies normales peut se diriger vers le plan « assigned risk » de son état pour obtenir une police, pourvu qu'il puisse payer la prime et qu'il possède un permis de conduire valable. Des conditions plus sévères à l'égard de l'obtention d'un permis de conduire et l'application plus rigoureuse des lois de la circulation routière seraient susceptibles de réduire sensiblement ou même d'éliminer la nécessité des plans Automobile « assigned risk » qui, comme les résultats le démontrent, ont un pourcentage élevé d'assurés indésirables dans tous les états. Les plans sont ainsi dénommés parce que les risques sont « assignés » à tour de rôle aux assureurs Automobile établis dans la juridiction de chaque plan. Le nombre de risques attribués à un assureur déterminé est proportionnel au volume de ses affaires Auto dans la juridiction en question.

223

La croissance des plans « assigned risk » a dépassé l'augmentation du parc automobile aux États-Unis. En 1960, le pourcentage des automobiles immatriculées couvert par un plan « assigned risk » a été de 1,46. Par comparaison, en 1970 3,1% de toutes les automobiles immatriculées étaient dans les plans. On estime actuellement que 5% de toutes les automobiles assurées sont relégués aux plans. Dans plusieurs états l'assurance automobile n'est pas obligatoire. Le coût moyen et la fréquence des sinistres ont également augmenté de sorte que le taux des sinistres des plans « assigned risk » est passé de 101% en 1960 à 107% en 1969.

Tandis que la plupart des assurés « assigned risk » paient une surprime basée sur leur expérience personnelle, peu nombreux sont ceux qui paient une prime qui reflète le risque. Le taux des sinistres qui excède les primes et ne laisse aucune marge pour les frais de gestion en est évidemment la preuve. La perte est en effet en grande partie compensée par les assurés « normaux » qui doivent payer une prime plus élevée pour leur police Auto afin de subventionner les conducteurs moins prudents et capables.

Fonds de garantie. Entre 1965 et 1971, 80 assureurs « Property » et « Casualty » ont fait faillite selon la « National Association of Insurance Commissioners ». Des inquiétudes à l'égard des préjudices causés au public par la faillite des compagnies d'assurance ont encouragé la formation des fonds de garantie¹, dont l'idée essentielle est la répartition entre les assureurs solvables des pertes laissées par les compagnies qui ont fait faillite. Un projet de loi a été rédigé en décembre 1969, et 40 états l'ont adopté tandis que 5 autres états ont voté des lois similaires. À l'opposé de ces fonds à répartition postérieure, l'état de New-York administre un fonds de garantie substantiel à répartition antérieure. Un contrôle plus strict des compagnies marginales aurait probablement éliminé ou du moins réduit sensiblement la nécessité des fonds de garantie.

On a introduit un système de vérifications destinées à donner l'alarme de bonne heure, mais on met son efficacité en doute. Ainsi, dans une variation sur un vieux thème, les fonds de garantie servent de « solution » pour un autre problème. On a estimé que les sinistres payés pour les compagnies qui font faillite s'élèvent à \$ 25 millions par an.

On pourrait citer d'autres programmes d'assurances, sous lesquels l'acceptation par l'assureur est obligatoire et auxquels des individus et des entreprises peuvent recourir s'ils ne réussissent pas à obtenir la couverture sur le marché normal. Par exemple, il y a des « pools » et des plans « assigned risks » pour la branche accidents du travail, des « pools » tempête, des plans inondations et des « pools » pour les feux de brousse (partie du plan *Fair* en Californie). En Floride on trouve un « pool » d'assurances spécial qui couvre le risque des dégâts ou des pertes causées aux bâtiments à la suite de l'effondrement des puits pendant la saison de sécheresse.

La vraie solution aux problèmes d'assurances aux États-Unis ne consiste pas à vendre à perte les garanties d'assurance, qu'il s'agisse des assureurs privés ou des plans gouvernementaux. On doit trouver la solution dans le rétablissement de la stabilité sociale. Ce n'est qu'alors que l'assurance sera à même d'accomplir son véritable rôle.

¹ M. Wentworth donne à cette expression un sens qu'elle n'a ni en France, ni au Canada.

Vagabondage linguistique¹

par

JEAN-MARIE LAURENCE
de la Société Royale du Canada

Notions générales

Nous n'entendons pas présenter en quelques articles un *précis* de linguistique, encore moins un *traité*. Le lecteur trouvera à la fin de ce texte une bibliographie sommaire accompagnée de notes explicatives.

225

Pour l'instant, nous tentons d'exposer, sans ordre rigoureux, les idées fondamentales de la linguistique contemporaine qui nous paraissent propres à détruire les préjugés les plus répandus sur la langue et sur le langage, de façon à développer chez les intéressés un sens linguistique aussi juste que possible à la lumière des connaissances acquises dans ce domaine.

Parmi les grands thèmes de la linguistique contemporaine, inspirés du *Cours de Linguistique générale* de Ferdinand de Saussure (publié en 1916), les deux thèmes majeurs sont sans doute les suivants : 1° la langue forme un système; 2° la langue se distingue de la parole.

Nous tâcherons de faire entrevoir au lecteur les conséquences innombrables de ces deux idées sur la conception actuelle du langage chez les linguistes d'abord, puis par le truchement de la pédagogie, dans le public en général.

Langage, langue, parole

Georges Mounin affirme qu'« après un siècle d'exercice de la linguistique de plus en plus scientifique (après 1816),

¹ La Société Radio-Canada nous permet d'utiliser les textes de linguistique qu'elle a demandés à M. J.-M. Laurence. Nous l'en remercions à nouveau. A.

on aboutissait à quatre cents définitions différentes pour le mot, deux cents pour la phrase ! » On pourrait relever aussi bon nombre de définitions du langage, de la parole et surtout de la langue. Nous tenterons de donner une idée aussi claire que possible des thèses les plus importantes actuellement en faveur, non pas à des fins purement théoriques, mais pour élargir nos vues sur le langage. Nous avons noté déjà combien notre conception de la langue et du problème linguistique est étroite et pauvre. La science du langage dépasse infiniment, de nos jours, les concours de vocabulaire et les jeux de salon de grammairiens amateurs. Elle éclaire toutes les sciences humaines et enseigne à penser. L'éclatement des possibilités de la parole, qui provoque si souvent, hélas !, le « délire verbal » et la préciosité pseudo-scientifique, réclame une discipline mieux avertie des réalités actuelles.

Le langage est la faculté de communiquer. Ce sens très général relève autant de la philosophie que de la linguistique. En linguistique, on emploie « langage » tantôt pour désigner la langue, tantôt pour désigner la parole. En somme, le mot *langage*, particulièrement dans la langue courante, a un sens assez vague.

La langue est un système de signes destinés à la communication par la parole.

La parole désigne la façon dont le sujet parlant utilise la langue. L'anglais rend fort bien le mot parole par *language in action*.

On peut dire aussi que la langue est un « répertoire de possibilités que les usagers emploient soit pour produire des énoncés, soit pour les interpréter » (Gabriel Bès).

La parole est l'utilisation de ce répertoire par le sujet parlant.

On emploie souvent le mot *parole* pour désigner la langue orale telle que l'emploie l'utilisateur au moment même où il parle.

En d'autres termes, la langue est un ensemble de signes utilisables mais inertes, tandis que la parole introduit ces signes dans la communication vivante.

On peut imaginer d'une part une série de dictionnaires lexicologiques qui comprendraient tous les mots d'une langue, et d'autre part une série de dictionnaires syntaxiques qui grouperaient tous les « modèles » de phrases de cette langue. Mais ces mots et ces phrases demeureraient latents et plus ou moins adaptés à telle ou telle situation, tant qu'un usager ne leur donnerait pas la vie par la parole. Voilà pourquoi les définitions des dictionnaires et les règles des grammaires sont si souvent insuffisantes. Car pour remplir leur office, les signes (mots et phrases) de la langue exigent un contexte et/ou une situation.

227

« L'opposition, qui est traditionnelle, entre langue et parole peut aussi s'exprimer en termes de code et de message, le code étant l'organisation qui permet la rédaction du message et ce à quoi on confronte chaque élément d'un message pour en dégager le sens. » (André Martinet, *Éléments de linguistique générale*).

Noam Chomsky, pour sa part, fonde sa grammaire *générative* (dont nous parlerons plus tard) sur la distinction entre la *compétence* et la *performance*, qui s'apparente à la distinction « langue-parole » chez Saussure. Cependant, Chomsky conçoit la *compétence* comme un dynamisme, une aptitude à comprendre et à composer une infinité de phrases, tandis que Saussure voit surtout (mais pas uniquement toutefois) dans la *langue* un inventaire systématique de modèles de phrases.

Nicolas Ruwet, le meilleur commentateur de Chomsky, définit ainsi la *compétence* dans son *Introduction à la gram-*

maire générative, p. 16 : « Tout sujet adulte parlant une langue donnée est, à tout moment, capable d'émettre spontanément, ou de percevoir et de comprendre, un nombre indéfini de phrases que, pour la plupart, il n'a jamais prononcées ni entendues auparavant. Tout sujet parlant possède donc certaines aptitudes très spéciales, qu'on peut appeler sa compétence linguistique, et qu'il a acquises, dans son enfance, au cours de la brève période d'apprentissage du langage. »

La *performance* d'autre part peut se définir : « La manière dont la compétence du sujet parlant est mise en œuvre dans des 'actes de parole' concrets. »

On voit que la distinction géniale établie par Saussure entre *langue* et *parole* a suscité d'innombrables discussions. Directement ou indirectement, on peut dire que voilà l'objet fondamental de la linguistique contemporaine. Il nous semble donc juste de citer quelques textes essentiels du maître de Genève sur cette question inépuisable.

Dans son célèbre *Cours de Linguistique générale*, p. 30, Saussure définit ainsi la langue : « C'est un trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté, un système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau, ou plus exactement dans les cerveaux d'un ensemble d'individus; car la langue n'est complète dans aucun, elle n'existe parfaitement que dans la masse. »

Le maître définit ensuite « le côté exécutif de la langue » : « La *parole* est au contraire un acte individuel de volonté et d'intelligence, dans lequel il convient de distinguer : 1° les combinaisons par lesquelles le sujet parlant utilise le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle; 2° le mécanisme psycho-physique qui lui permet d'extérioriser ces combinaisons. »

Des interminables débats sur la nature et le fonctionnement de la communication verbale, on peut induire que les théoriciens se battent souvent contre des moulins à vent et prennent pour des contradictions les aspects variés de cette entité infiniment complexe qu'on appelle *langage*.

Pour ce qui est de la *langue*, les uns y voient avant tout un système, d'autres un réseau de fonctions, d'autres un répertoire, d'autres l'œuvre d'une communauté linguistique. En réalité, la langue est tout cela et nous aurions bien tort, dans la pratique, de refuser l'un ou l'autre de ces points de vue pour la saisir.

Retenons de tous ces débats les idées les plus fécondes et les plus éclairantes. Contentons-nous, comme point de départ, de quelques définitions aussi simples que possible. Une confrontation attentive avec la réalité linguistique se chargera d'apporter à ces formules un peu scolaires les nuances qui s'imposent, grâce aux principes que nous aurons assimilés dans l'étude des diverses théories qui se veulent indépendantes et contradictoires.

Langage : faculté de communication par le moyen de la langue.

Langue : système de signes au service du langage.

Parole : Acte concret de communication par le moyen de la langue.

(Langue : système collectif limité.

Langage : (
(Parole : acte concret individuel aux possibilités illimitées.

Vie du langage

Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que la parole anime la langue et la modifie constamment. Chaque sujet

parlant possède une vision particulière du monde. Et comme, pour exprimer cette vision, il ne dispose que d'un système de signes communautaire, il cherche instinctivement à utiliser ce système de façon à rendre sa pensée personnelle. Voilà pourquoi il imprime presque toujours à la langue qu'il utilise un cachet particulier. Ainsi, l'individu modifie la langue dans les limites que lui impose la communication, c'est-à-dire la compréhension de ses auditeurs. Bref, la création linguistique peut être individuelle (elle l'est d'ailleurs généralement), mais elle doit recevoir la sanction de la communauté linguistique.

Ce mouvement constant imprimé à la langue par la parole est rendu possible par l'arbitraire du signe linguistique et se manifeste surtout dans le vocabulaire. (Nous reviendrons sur ce point dans un prochain article qui portera sur le mot.)

En effet, contrairement à la conception naïve que la majorité des gens se font des mots, ceux-ci bougent sans cesse, parce qu'ils ne sont pas liés aux choses par un lien nécessaire. On cite souvent, dans les traités de linguistique, l'exemple du mot *bœuf*, en français. La preuve que le mot *bœuf* ne désigne pas nécessairement l'animal auquel nous attribuons ce nom, c'est que l'anglais appelle cet animal *ox*. De plus, l'anglais distingue *ox* et *beef* alors que le français se contente du mot *bœuf* pour exprimer les deux sens des deux mots anglais.

La grande erreur de la plupart des puristes consiste à croire que le sens des mots doit être immuable.

Méditation

Arrêtons-nous un moment à réfléchir sur les notions très sommaires que nous venons de voir concernant la langue et la parole.

1. La langue appartient à la « communauté linguistique », qu'il ne faut pas confondre avec la nationalité. C'est la collectivité des francophones, par exemple, qui régit la langue française.

2. L'ethno-linguistique (science des rapports entre la langue et l'ethnie) enseigne qu'il n'existe aucun rapport nécessaire entre la langue et la nationalité.

3. La langue évolue selon le rythme de vie de la communauté linguistique. Ce rythme varie lui-même selon l'ensemble des circonstances historiques qui conditionnent la vie du groupe. C'est ainsi que l'évolution de la langue atteint à notre époque un très haut degré d'accélération parce que la vie collective elle-même précipite sa cadence.

231

4. L'étude comparative des langues enseigne qu'elles sont toutes aptes à formuler la pensée humaine quelle qu'elle soit.

5. « Nulle langue n'est liée à un domaine conceptuel déterminé, à un milieu déterminé ou à une civilisation déterminée; les américanistes ont souligné avec raison que les langues indiennes seraient aussi aptes que toute autre à exprimer la civilisation occidentale, même si elles n'ont pas eu l'occasion, au service de la civilisation indienne, de fournir des signes pour une multitude de nos concepts, techniques ou scientifiques par exemple; dès que le besoin s'en ferait sentir, elles pourraient former de tels signes d'une manière parfaitement appropriée. » (Hjelmslev, *Le langage*, pp. 63 et 64)

6. Chaque langue a ses qualités et ses défauts; il ne semble guère possible, dans l'état actuel de la science linguistique, d'établir une hiérarchie absolue entre les langues. La plupart des jugements comparatifs sur les langues sont superficiels et impressionnistes.

« Les langues sont des variations sur le grand thème humain du langage. » (Henri Delacroix)

7. Contrairement à un préjugé très répandu, les dialectes eux-mêmes sont aptes à exprimer les dernières données de la science.

232 Dans un petit ouvrage que tous les puristes devraient lire; « *Linguistics and your Language* » (dont la première édition s'intitulait humoristiquement « *Leave your language alone* »), Robert A. Hall, jeune, s'exprime ainsi : « *There is nothing about English or French or German or Italian that makes them more specially fitted to be the vehicles of civilizations than any other language; if we think so, it is just because we are committing the logical error of reasoning backward from the events.* » (« L'anglais, le français, l'allemand ou l'italien n'ont pas plus d'aptitudes particulières à servir de véhicules aux civilisations que n'importe qu'elle autre langue; s'il nous arrive de leur conférer cette supériorité, c'est que nous raisonnons à rebours de l'histoire. »)

Hall apporte à l'appui de sa thèse les exemples suivants : « *In many languages, there are distinctions of form and meaning that we do not have in our familiar languages, and that it would actually be very useful to have. The Hupa language of Northern California has tenses for its nouns; and Hopi, a language of Arizona, has in its verbs a special form to indicate that the action takes place in repeated segments.* » (« Plusieurs langues (ou dialectes) comportent des distinctions de forme et de sens dont nos langues communes sont dépourvues, et qui leur seraient certes très utiles. La langue Hupa de la Californie du Nord possède des indications de temps dans les noms; et les verbes du Hopi, langage de l'Arizona, ont une forme particulière pour indiquer la répétition de l'action. »)

8. Le langage étant un fait psycho-social, nos jugements sur les langues sont empreints à un très haut degré de motivation

affective : snobisme, vanité, racisme, nationalisme, compétition, etc. L'un des grands bienfaits de la linguistique contemporaine, c'est de faire bonne justice de ces préjugés et de ces mythes, qui faussent notre appréciation et suscitent des querelles aussi vaines que dangereuses.

9. La linguistique contemporaine tend à considérer la langue comme un dynamisme. Benveniste affirme, dans « *Problèmes de linguistique générale* », p. 73 : « Il est plus fructueux de concevoir l'esprit comme virtualité que comme cadre, comme dynamisme que comme structure. » Il en est ainsi de la langue. Considérer celle-ci comme un mécanisme rigide ou comme un code immuable, c'est une erreur scientifique et une entrave pour la pensée, qui est essentiellement vie et mouvement.

233

10. L'emprunt ou le calque ne sont pas nécessairement des atteintes à l'intégrité ou à la qualité de la langue emprunteuse. Ils peuvent être aussi et sont très souvent des enrichissements. Aucune langue, aucune nation n'est assez parfaite pour n'avoir rien à apprendre d'une autre langue ou d'une autre nation.

Michel Bréal dans son *Essai de sémantique*, Antoine Meillet dans *Linguistique historique et Linguistique générale*, et la plupart des linguistes après eux ont fait bonne justice du mythe de la pureté de la langue.

Au sujet de l'emprunt, Bréal fait cette juste observation : « Beaucoup de préjugés embarrassent la route. Le premier de tous, ou, pour parler comme Bacon, la première « idole », celle dont dérivent toutes les autres, c'est de voir dans la pureté de la langue quelque chose de semblable à la pureté de la race. Pour ceux qui voient les choses de cette manière, l'introduction d'un mot étranger est une contamination : un terme anglais ou allemand introduit en français est une tache imprimée à la langue nationale. »

Du point de vue historique, Meillet confirme l'observation de Bréal : « Directement ou sous un déguisement, tous les vocabulaires intellectuels de l'Europe sont faits des mêmes éléments. Pour ce qui exprime la civilisation, il y a dans nos langues, en dépit des amours-propres nationaux, beaucoup de bien commun, presque pas de bien particulier.

234 « Plus on étudie l'histoire des langues, plus il apparaît que les actions qui se sont croisées sont multiples et diverses, plus aussi on voit que le parler du peuple se nourrit de la langue des savants.

« Beaucoup plus qu'on ne le croit, beaucoup plus que ne le souhaitent des nationalismes myopes, les vocabulaires qui expriment notre civilisation européenne concordent entre eux. »

11. La plupart des linguistes croient que la pensée, au sens large du mot, est impossible sans le langage, même si l'on considère aujourd'hui que la principale fonction du langage est sa fonction de communication.

Sapir, dans *Le langage*, p. 19, écrit : « L'auteur de ces lignes est, quant à lui, fermement persuadé que l'idée chère à bien des gens, selon laquelle ils peuvent penser et même raisonner sans langage, est une illusion. »

12. La langue est un système en ce sens que chaque unité linguistique est strictement conditionnée par les rapports qui l'unissent aux autres unités de la langue. Ainsi, les éléments d'un énoncé ne peuvent s'interpréter correctement qu'en relation avec les autres éléments de cet énoncé. Bref, les éléments d'une phrase ne s'analysent pas isolément mais à la lumière des autres éléments.

Bibliographie

La littérature linguistique est devenue si abondante que personne ne peut se targuer de la suivre en détail. Chaque

branche de la linguistique : phonétique et phonologie, lexicologie, syntaxe et sémantique, manifeste une activité telle que la science du langage tend à se fragmenter en spécialités autonomes, phénomène d'ailleurs bien connu dans l'histoire des sciences.

Une tendance, malheureuse à notre avis, se dessine actuellement dans les études de linguistique. Suprême ironie, la science du langage affiche elle aussi des travers très répandus de nos jours : pédanterie, prétention, abus des complications terminologiques, bref tout le clinquant qu'on a très justement qualifié de « délire verbal ». Des chapelles se forment, des pontifes surgissent entourés d'adorateurs, des théories s'élaborent dans une escalade vertigineuse d'abstractions et de subtilités qui interdisent tout accès à « l'honnête homme ». Il arrive parfois que les thèses de certains auteurs de grand renom deviennent incompréhensibles à tout autre esprit qu'à ceux qui les ont écrites. Très souvent, ces découvertes prétendues sensationnelles ne sont que des banalités revêtues d'oripeaux éblouissants.

235

Ces inventions décevantes sont cependant un moindre mal. Si elles font perdre au chercheur un temps précieux à déchiffrer des hiéroglyphes sans avenir, elles contiennent parfois une étincelle inspiratrice ou du moins elles indiquent les impasses.

Mais notre propos ne consiste pas à faire la critique du pédantisme de certains linguistes. Nous voulons seulement expliquer au lecteur de bonne volonté qu'il n'est pas facile de lui indiquer des ouvrages simples et facilement accessibles d'introduction à la linguistique.

Dans plusieurs ouvrages, on peut distinguer deux parties : l'une de portée générale, l'autre strictement technique. Nous recommandons au lecteur d'étudier d'abord la partie de

portée générale pour des raisons de facilité et de culture. En effet, les grandes synthèses sont plus accessibles au lecteur non-initié et avivent son intérêt au lieu de le rebuter; elles élargissent sa culture linguistique (car il existe une culture linguistique), lui permettent d'établir une juste hiérarchie des problèmes du langage et le disposent à aborder les questions plus techniques.

236

L'un des ouvrages d'initiation les plus recommandés actuellement est le petit livre d'André Martinet intitulé *Éléments de linguistique générale* (Paris, Colin). Cependant, malgré son apparente simplicité, cet ouvrage pourra paraître quelque peu aride et technique à ceux qui ne possèdent pas déjà quelques clartés sur le vocabulaire de la linguistique moderne. Il s'agit en somme d'un manuel élémentaire, mais qui demeure un « manuel ». Étudier d'abord les chapitres 1, 2, 5 et 6 de portée générale; étudier ensuite les chapitres 3 et 4 où l'auteur expose la technique.

Plus accessible et moins scolaire nous semble *Clés pour la linguistique* de Georges Mounin (Éditions Seghers). Hors les chapitres plus techniques, pp. 106 à 150 (La phonologie et la syntaxe structurale), ce petit livre est un enchantement, où l'auteur laisse souvent apparaître l'homme, un peu grognon parfois, mais extrêmement sympathique.

Pour prendre une vue d'ensemble des conceptions de la linguistique contemporaine, l'un des meilleurs ouvrages, à notre connaissance, est celui de Maurice Leroy, *Les Grands Courants de la Linguistique Moderne* (Presses Universitaires de France et de Bruxelles).

Mais rien ne remplace, croyons-nous, le *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure (Paris, Payot). Les linguistes s'étonneront peut-être que nous proposons au public cultivé l'œuvre de Saussure, le père de la linguistique

contemporaine, le grand patron de tous les linguistes d'aujourd'hui. Mais précisément, un aspect du génie de Saussure nous semble être son extraordinaire faculté de présenter un ouvrage savant dans une langue simple, claire et facile que les techniciens de la linguistique, nous le répétons, ont trop tendance à oublier.

L'Exposition Pellan

237

Il y a actuellement au Musée des Beaux Arts de Montréal une bien belle exposition, celle d'Alfred Pellan, peintre canadien, à qui on a consacré un espace suffisant pour faire valoir l'extraordinaire sens de la couleur et de la composition et, dans l'ensemble, la qualité de son œuvre. On ne peut que s'incliner avec respect devant un pareil hommage rendu à un homme, à qui l'École des Beaux Arts a fait tant de difficulté à une époque où s'opposaient l'élégant académisme de son directeur et l'audace, la fantaisie et les vues nouvelles de l'artiste, revenu de France, après y avoir subi maintes influences. Pellan s'en était rapidement débarrassé pour faire de sa peinture une œuvre personnelle, ouverte sur le présent et d'une merveilleuse variété d'inspiration. Nous laissons à d'autres le soin d'analyser son évolution à travers les années. Contentons-nous de nous réjouir qu'on ait pu réunir un aussi grand nombre de ses toiles, venues du Canada ou de l'étranger.

G. P.

Faits d'actualité

par

J. H.

Les comités et leurs méfaits

238

Dans l'administration, la mode, non, la tendance (ce qui est plus juste) est aux comités, qui prennent des noms divers. Ils sont excellents parce qu'ils permettent d'avoir l'opinion des gens qui connaissent l'entreprise. Leurs avis sont valables; aussi, psychologiquement, l'administration collégiale est-elle excellente en soi. Qui, en effet, mieux qu'un chef de service peut indiquer ce qu'il faut faire ou éviter? Mais, et c'est là que le comité est sinon nocif, du moins dangereux, il remet trop souvent à d'autres sinon la décision, du moins l'exécution; ce qui est mauvais car, dans certaines sociétés, les comités sont aussi nombreux qu'on peut l'imaginer. Que se passe-t-il ordinairement? Très gravement, on discute... et on décide de remettre à d'autres le soin de franchir l'étape suivante. Dans l'intervalle, les choses continuent. Qu'on imagine à quelle vitesse avance l'entreprise qui, par exemple, pour une dépense de \$2,000 (sur un budget de \$3,500,000) doit référer sa recommandation à un deuxième comité qui, à son tour, remet la décision à un troisième, qui charge quelqu'un d'autre de voir à l'exécution. Dans ces conditions, comment peut-on avancer rapidement dans une société en constante évolution? Est-ce la condamnation de la cogestion? Non, c'est simplement l'écueil qu'elle présente. Il est sérieux si on n'y veille.

Fair Plans

Dans les textes venus des États-Unis (dans celui de notre collaborateur M. N.H. Wentworth, par exemple), il est question de *Fair Plans*. De quoi s'agit-il? En bref, ce sont des ententes entre assureurs pour permettre à l'assuré

de trouver un marché pour des risques jugés trop dangereux pour être souscrits normalement par les assureurs; tels les dommages causés au cours d'émeutes dans certaines villes ou dans certaines régions. *Fair Plans* est une abréviation de « Fair Access to Insurance Requirements ». C'est dire qu'ils sont destinés à permettre à l'assuré d'obtenir la garantie dont il a besoin dans des circonstances exceptionnelles. Il y a là, en somme, une mesure comparable à ce que l'on a adopté au Canada sous le titre de *Facility*, c'est-à-dire une assurance-automobile automatiquement réassurée par les compagnies d'assurance traitant dans la province, proportionnellement à leur chiffre d'affaires: modalité de réassurance à laquelle aucun signataire ne peut échapper et qui apporte une solution au problème de garantie du mauvais risque automobile. Les *Fair Plans*, eux, n'ont pas pour objet de comprendre le risque rendu mauvais par la négligence de l'assuré, mais les biens mobiliers ou immobiliers exposés au dommage ou à la destruction, à l'endroit où ils se trouvent, par des mouvements de foule ou des risques particuliers contre lesquels l'assuré ne peut rien. Le coût des sinistres est réparti entre les assureurs, sans exposer un seul, en particulier, à la catastrophe. Il ne faut pas se le cacher, la contestation sauvage prend souvent dans les villes des États-Unis, l'aspect d'une véritable cataclysm, par l'importance des dommages causés en peu de temps non pas par les éléments, mais par le déchaînement des passions de la foule. C'est contre cela que l'assurance a voulu se protéger à l'aide de *Fair Plans*. C'est à la demande de l'État et à cause de ce risque grave et latent qui doit être couvert malgré son étendue et la brutalité de ses effets, que les assureurs ont consenti à une mesure prenant la forme d'une réassurance automatique et obligatoire que l'État a imposée avec de faibles surprimes, en contrepartie, tout en venant à la rescousse dans les cas graves.

Ce qui fait dire à M. Wentworth dans son article paru ailleurs dans nos colonnes : de 1968 à 1971, les *Fair Plans* ont coûté \$89,000,000 à l'assurance américaine.

C'est un autre exemple que, pour subsister, l'industrie de l'assurance doit être prête à absorber bons et mauvais risques, sans pouvoir toujours demander une prime correspondante.

240

La mobilité de la population américaine

Une annonce récente, dans le bulletin d'une maison américaine, nous permet de voir l'extrême mobilité de la population chez nos voisins du Sud. On y dit : avant de vous installer là où vous prendrez votre retraite, vous devrez vous demander vers quel état vous vous dirigerez et comment on y taxe le contribuable. Le climat ne sera pas le seul élément de décision. Il serait bon que vous vous rendiez compte, en effet, où votre revenu vous permet de vivre le plus agréablement, mais aussi le mieux, en tenant compte du coût de la vie, et, facteur de jugement assez inattendu, du taux d'impôt. Ainsi, précise-t-on, si dans cinq états en particuliers, les impôts ont augmenté considérablement et régulièrement depuis quelques années, dans huit autres on les a gardés très bas. Le fait est assez curieux à noter car, seule, la question du climat n'intervient plus comme autrefois. On cherche à habiter à un endroit où l'on pourra tirer le maximum de son revenu. Et c'est ainsi que l'on aura le choix entre plusieurs lieux, dicté surtout par son revenu net, le coût de la vie et l'impôt. On peut parfaitement imaginer quelqu'un qui accepte d'habiter New-York pendant sa vie active et qui, sans hésitation, déménage en Floride, en Californie ou dans un autre état, non seulement parce que la température y est clémente, mais parce que son revenu diminué y sera plus ou moins taxé.

Les générations précédentes ont connu le problème de la retraite. Mais jamais, croyons-nous, avec la complexité actuelle. Par contre, depuis très longtemps, les fonds accumulés n'ont pas donné un rendement aussi élevé que les obligations. Mais que vaut ce rendement en face d'un pouvoir d'achat déclinant avec l'inflation et avec les charges imposées par les gouvernements ? Le problème du retraité, de la vieillesse et de son mode de vie est un de ceux qui attirent le plus l'attention en ce moment. Jamais jusqu'ici, on ne s'est préoccupé autant des vieilles gens dans une société qui n'a plus de place pour eux et qui ne sait qu'en faire. Chez les Esquimaux, on se contentait autrefois de les mettre sur une banquise, avec des aliments pour quelques jours. Dans les sociétés plus avancées, on les garde, mais on en est assez embarrassé. Pour ceux qui ont de l'argent, il y a des immeubles plus ou moins somptueux et adaptés à leurs besoins propres. Mais pour les autres ?

241

Fait nouveau au Canada, dans certaines villes on bâtit pour satisfaire aux besoins des vieilles gens et d'une vie finissante. Fait non moins curieux, pour les nantis, ces établissements de caractère nouveau sont rentables.

Mais même si l'on a quelque argent, il est bon qu'on puisse aller là où son pécule est le moins menacé et le moins taxé. Pour en arriver là, il faut cependant être assez détaché de ses habitudes pour ne pas en souffrir. Et c'est là, je pense, qu'on se rend compte à quel point l'Américain moyen s'attache peu à son habitat. Si le climat et le milieu physique ne sont pas les mêmes partout dans son immense pays, l'atmosphère et les habitudes dans l'ensemble ne changent guère. C'est pourquoi sans doute, il semble si facile à ses habitants d'émigrer vers d'autres lieux, à un âge où pourtant le changement est pénible. Mais peut-être est-ce là un réflexe de Canadien

de vieille souche qui a tendance à donner à ses habitudes une importance qu'elles n'ont pas.

242

Par ailleurs, certains n'hésitent pas à émigrer aux Bahamas, aux Bermudes, à Monaco, en Suisse ou dans d'autres petits pays, où l'on taxe peu la fortune. Certains le savent parmi les Canadiens qui, après avoir gagné leur argent au Canada, se sont hâtés d'aller vivre à l'étranger là où le climat est clément et où les impôts ne les frappent pas trop durement. Mœurs de nantis, assurément, mais qui indiquent chez certains que leur revenu net a plus d'importance pour eux que leur devoir envers le pays qui leur a permis de s'enrichir. Conclusion un peu naïve ? Peut-être, mais qui a son importance pour ceux qui restent.

Histoire de Montréal, par Robert Rumilly. Chez Fides, Montréal.

Voilà le troisième volume de *l'Histoire de Montréal* que vient de faire paraître Robert Rumilly, écrivain fécond, venu à l'histoire du Québec par des voies détournées mais qui, une fois installé dans son sujet, lui est resté fidèle. On a de lui une *Histoire de la Province de Québec* très élaborée, qui s'augmente chaque année d'un nouveau tome, l'histoire d'un pays ne s'épuisant jamais. Sorte de chronique de la ville, écrite rapidement mais bien, l'ouvrage sur Montréal n'est pas sans intérêt. Il en aurait davantage si Monsieur Rumilly mentionnait ses sources et justifiait davantage ses opinions.

J. D.

Connaissance du métier

par

J. D.

I — Du dommage indirect et de sa garantie par la police d'assurance automobile

22,000 poulets meurent dans un poulailler parce que la ventilation ne peut être maintenue faute de courant électrique après qu'un poteau eût été brisé au cours d'un accident d'automobile. Une première question se pose: le propriétaire de la voiture doit-il être tenu responsable du dommage subi par l'éleveur? Oui, dit le juge Chateauguay Perrault dans la cause de Rémi Inc. V. Dame Joly et les Sœurs de la Présentation.¹ Voici comment il conclut :

243

« En somme, la demanderesse a pris les moyens ordinaires et raisonnables dans un délai convenable pour sauver les poulets après l'interruption du courant; on ne peut lui reprocher de n'avoir pas fait plus. La relation de cause à effet est donc établie entre la faute des défenderesses et le dommage subi par la demanderesse.

Considérant qu'il est admis que les défenderesses sont responsables de l'interruption du courant;

Considérant qu'il a été établi une relation de cause à effet entre la faute des défenderesses et les dommages subis par la demanderesse;

Considérant que les dommages ont été établis à la somme de \$15,195;

Par ces motifs, le tribunal condamne les défenderesses conjointement et solidairement à payer à la demanderesse la somme de \$15,195, avec intérêts depuis l'assignation et les dépens. »

La seconde question que le tribunal ne tranche pas, puisqu'on ne la lui a pas soumise, c'est dans quelle mesure la police d'assurance automobile garantit le dommage. Pour

¹ No 18611 St-Hyacinthe. 6 août 1971. Les Recueils de Jurisprudence du Québec. Nos 5 et 6. Page 482 et s.

y répondre il faut lire la clause relative aux dommages matériels aux tiers. La voici :

244

« L'assureur garantit l'assuré, ses représentants légaux et sa succession contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir du fait de la propriété, de l'usage ou de la conduite du véhicule assuré et en raison de dommages corporels ou matériels subis par des tiers, étant précisé que dans le cadre de la présente garantie on entend par assuré non seulement l'assuré désigné, mais aussi toute personne conduisant ledit véhicule ou en faisant usage, avec le consentement de l'assuré désigné ou d'un membre adulte de la maison de ce dernier autre qu'un chauffeur ou domestique; est réputé faire usage du véhicule quiconque en fait fonctionner toute partie. »

Il ne semble pas y avoir de doute parce qu'ici le contrat ne prévoit pas seulement les dommages directs, mais également indirects puisqu'il ne les exclut pas.

II — Assurance des condominiums ou immeubles en co-propriété

Il faut distinguer entre :

- a) la société-proprétaire de l'immeuble pour le compte des occupants et qu'elle administre pour les intéressés;
- b) et l'occupant, qui est, en fait, le propriétaire de son appartement, en étant actionnaire de la société.

La première assure l'immeuble entier pour le compte des intéressés.

Le second assure ses effets et ses améliorations locatives, ainsi que sa propre responsabilité envers les tiers fréquentant son appartement ou envers les co-occupants de l'immeuble ou, enfin, envers ses domestiques.

En somme, on doit procéder comme s'il y avait un *propriétaire* (la société agissant pour le compte des occupants-détenteurs de ses actions) et des *occupants* ayant l'intérêt propre de l'usager: leur intérêt de propriétaire de l'appar-

tement étant fondu dans celui de la société dont chacun possède une action et qui agit pour son compte dans le cas du risque immobilier.

À moins que l'entente entre propriétaire-occupants ne prévoie une situation différente de celle que nous indiquons plus haut et, par conséquent, exige d'autres solutions pour mettre à l'abri l'une et l'autre des parties.

III — Importance du sinistre possible ou probable

245

À plusieurs reprises, nous avons signalé ici la difficulté de prévoir à l'avance l'importance d'un sinistre-incendie. Pour essayer de cerner le problème, les assureurs ont imaginé diverses méthodes qui prennent généralement les noms de sinistre probable maximal (*Probable Maximum Loss*) ou de sinistre maximal possible (*Possible Maximum Loss*). Le premier indique ce à quoi on peut s'attendre dans les circonstances ordinaires, c'est-à-dire en imaginant que les pompiers seront sur les lieux à temps, qu'ils disposeront du matériel et de l'eau nécessaires, que les portes coupe-feu fonctionneront, que les extincteurs automatiques rempliront pleinement leur fonction. Conditions idéales si l'on peut dire, mais qui ne tiennent pas compte de l'inattendu. C'est là que la seconde formule intervient; dans la pratique on la qualifie de sinistre maximal possible, ce qui est une autre modalité d'appréciation allant plus loin, puisqu'elle imagine non pas ce qui peut se passer normalement mais ce qui peut être anormal, donc possible. C'est alors que les prévisions sont bousculées, peut-être à tort, mais sûrement non sans fondement dans les cas extrêmes. Imaginer un sinistre probable de 20 pour cent et se trouver devant une perte quasi-totale est une erreur de jugement grave et qui a sûrement faussé les calculs de l'assureur au moment de l'acceptation du risque. La probabilité de pareils écarts est numériquement faible, mais elle existe. À tel point

qu'il est très difficile pour un acceptateur d'adopter une ligne de conduite immuable.

Sous la signature de M. Toro Melgard, un article récent, paru dans *Reinsurance* de juin 1972, présente bien le problème. Nous le recommandons à nos lecteurs. Pour montrer la complexité de l'évaluation originale du risque, voici les termes qu'il relève dans la pratique :

246

- Maximum Probable Loss — M.P.L.
- Probable Maximum Loss — P.M.L.
- Possible Maximum Loss — P.M.L.
- Maximum Foreseeable Loss — M.F.L.
- Maximum Estimated Loss — M.E.L.
- Normal Maximum Loss — N.M.L.
- Maximum Potential Loss —
- Maximum Amount Subject —
- Sinistre raisonnablement escomptable — S.R.E.
- Sinistre maximum possible — S.M.P.

Ce qui est intéressant dans cet article, c'est qu'on y trouve aussi bien les aspects immédiats que lointains, avec leurs conséquences, ainsi que diverses opinions exprimées par des spécialistes de l'American Casualty Actuarial Society et du Comité Permanent de la C.E.A., au cours d'une réunion tenue à Rome en 1970. Comment veut-on conclure de façon absolue quand certains de leurs participants s'expriment ainsi :

« The meaning of probable is too vague. One has to state in specific numerical terms the degree of probability which one desires or finds acceptable. In other words, are we, for instance, willing to accept 90% probability as satisfactory; or would a 99% degree of probability be required ? »

Personnellement, nous croyons que le problème n'est pas dans la différence entre 90 et 99% mais plutôt entre 20 et 90% (sinistre quasi-total), dans la plupart des cas.

L'article de M. Toro indique combien la question est complexe et comme il est important pour le courtier d'être prudent dans l'évaluation du sinistre possible ou probable, et pour l'assureur de l'être à un non moindre degré dans ses acceptations. Tout cela apparaît bien imprécis. En effet, mais il est extrêmement difficile de procéder autrement et d'être certain de ne pas se tromper. Par ailleurs, il ne faut pas aller trop loin puisque l'aspect commercial de l'opération reste entier.

L'École Littéraire de Montréal. Aux Archives des Lettres Canadiennes, Université d'Ottawa. Chez Fides.

Sous la direction de Monsieur Paul Wyczinsky, une équipe prépare une histoire de la littérature canadienne. En voici le deuxième tome, consacré à une époque et à un groupe qui ont joué un rôle curieux à étudier, à partir de 1895. Il a réuni des gens cultivés, recrutés dans des milieux bien différents. C'est l'histoire de leurs peines, de leurs joies et de leurs travaux que l'on trouve dans ce livre de trois cent cinquante pages. Lucien Rainier, Louis Dantin, Louvigny de Montigny, Émile Nelligan, Charles Gill et Jean Charbonneau y voisinent avec bien d'autres, jusqu'au moment où les cadres sautent sous la poussée de la jeune génération irrespectueuse et sans pitié, qui veut autre chose et ne se gêne pas pour le dire. J. H.

Chronique de documentation

par

J. H.

La Revue de l'Imperial Oil, 2.72. International Nickel, 1.72.

248 Grande société aux multiples initiatives, orientée surtout vers le pétrole et ses extraits, Imperial Oil a été fondée au Canada à une époque où il était de bon ton d'évoquer l'Empire. Elle est apparentée, sauf erreur, au groupe Standard Oil dont le domaine est mondial, tout en ayant un nombre imposant d'actionnaires canadiens : ce qui est probablement une solution partielle au problème des capitaux étrangers placés au Canada dans la grande entreprise, pourvu qu'elle coïncide avec une collaboration au niveau du personnel; fait non moins important. Parmi les initiatives secondaires de la Compagnie, il y a cette excellente revue, bien présentée, bien illustrée et vraiment bien adaptée au milieu.

Le dernier numéro est consacré au Grand Nord, avec la dureté de son climat, la difficulté que présentent les initiatives de l'homme dans ce pays immense, terrible, où le froid est l'ennemi qu'il faut vaincre dans un combat de tous les instants. Dans ce numéro, il y a aussi une étude de la faune de l'Arctique; même simplifiée à l'extrême, elle présente de l'intérêt. Et quelles photographies magnifiques !

Une autre grande société canadienne, International Nickel, publie une revue trimestrielle. Le numéro de janvier 1972 est intéressant. Abondamment illustré, il étudie de façon vivante des questions d'intérêt général allant des méthodes de prospection à la vie extraordinaire d'Édouard Pentecost qui, de petit employé en Nouvelle-Calédonie, est devenu le grand homme d'affaires de l'Ile. On a deviné qu'entre I.N. et lui, il y a eu des liens d'acheteur à pourvoyeur de nickel,

ce métal auquel la grande compagnie s'intéresse beaucoup pour des alliages que recherchent constamment ses chercheurs.

Il y a là une publicité excellente qui complète celle qu'on poursuit méthodiquement à la radio et à la télévision. C'est dans ces grandes entreprises que souvent, il faut chercher les méthodes les plus efficaces et les plus adroites. Notons qu'elles ne font pas usage de *joual* ou d'une familiarité à laquelle trop souvent ont recours d'autres grandes entreprises, les brasseries en particulier. Sans réfléchir que tutoyer le lecteur n'est pas la meilleure manière de le convaincre.

249

Canada — Québec : synthèse historique. — Édition du Nouveau Pédagogique, Montréal.

« Sur le plan pédagogique, écrivent les auteurs, Canada — Québec se veut un guide et un instrument de travail ». Il ne m'appartient pas, en quelques mots, d'en juger la valeur comme manuel d'histoire. Je ne veux pas non plus garantir la véracité des faits ou l'exactitude de l'interprétation. Je constate qu'une pareille présentation correspond à un renouveau pédagogique. Comme on est loin de ce qu'on faisait autrefois ! Ici, tout tend au plaisir des yeux (même si le caractère est bien petit pour des vieilles gens) et, notons-le, de l'esprit.

Le livre illustre par des citations intéressantes les opinions de quelques voyageurs venus dans la Colonie à une époque plus ou moins lointaine. Ainsi, la baronne de Riedesel, qui raconte ce qu'elle a vu en 1774-76 au cours d'une randonnée. Et puis quelques propos de Frédéric de Prusse à ses ambassadeurs de Paris et de Londres au sujet du Canada. Est-ce la meilleure manière d'enseigner l'histoire ? Je n'en sais rien, mais elle est plaisante; ce qui n'est pas à dédaigner.

The Meaningful Interpretation of Financial Statements. The Cause-and-Effect Ratio Approach, by Donald E. Miller. American Management Association, New-York.

250 Avec ce livre, on est loin de l'histoire, on est en plein présent avec l'analyse du bilan : inventaire de ce qui est et non de ce qui a été — chose essentielle pour celui qui veut comprendre la marche de ses affaires, la condition de son entreprise et la situation dans le domaine où elle gravite. Tout cela est essentiel pour l'homme d'affaires qui veut analyser, comprendre et non pas se laisser emporter par les événements sans chercher à tirer le maximum du moment présent. Pour qu'on puisse comprendre la pensée de l'auteur, voici sa table des matières :

I. The importance of financial understanding to management. II. The nine ratios that measure effect. III. The six causal ratios. IV. Application of the causal ratios. V. Guidelines for successful application of the cause-and-effect technique. VI. Total application of cause-and-effect ratio analysis. VII. The importance of accurate industry-wide statistics.

Il y a là non pas une théorie nouvelle, mais une manière particulière de procéder avec quelques règles précises et une méthode d'analyse qui est intéressante.

L'Appel de dimension, par Pierre Pichard. Le Mans, France.

En m'envoyant un exemplaire du livre de son collaborateur, M. Pierre Bouveret, président — directeur général de la Mutuelle du Mans, me dit : « (Je) souhaite que vous partagiez (avec moi) le plaisir que m'a procuré la lecture de cet ouvrage. » Je le remercie ici, comme je l'avais fait quand l'auteur m'en avait remis un exemplaire un jour que son groupe nous avait invités à un de ces déjeuners plantureux où l'amitié se donne libre cours, à la française.

Directeur-adjoint de la Mutuelle du Mans, M. Pierre Pichard aborde dans son livre l'idée de la *dimension* dans la vie que nous menons, en essayant de suivre le mouvement sans trop de mal ou d'effort : explosion de la population, centralisation urbaine, poussée de l'architecture en hauteur, transports aériens et maritimes, centralisation des grands risques, risques nouveaux avec l'énergie nucléaire, groupement d'énormes entreprises qui ne laissent plus de place à l'individu isolé, même si, dans l'entreprise, l'homme garde son rôle de ferment et d'animateur, mais dans l'équipe cette fois.

Avec son livre, M. Pichard nous fait réfléchir. Et c'est de cela qu'il faut le remercier.



Quelle différence avec ce roman de Pierre-Henri Simon, rapporté du même voyage en France : *La Sagesse du Soir*¹. Ici, un vieux et sage bonhomme à la retraite nous dit sa réaction devant une vie qui le dépasse, devant les initiatives et les problèmes d'argent de sa famille, devant aussi cette existence dont M. Pichard apporte la dimension. Le vieil homme aime bien sa petite fille Nathalie, cynique mais charmante, à qui il dit un jour : « Bonne, ma petite fille, n'oublie pas ce que je vais te dire : Puisque tu es pour la liberté, n'interviens jamais pour l'imposer aux autres, suivant une idée que tu t'en fais. Et respecte le choix de ceux pour qui elle consiste à accepter des limites et à y trouver la paix. »

Pourquoi faut-il avoir atteint l'autre versant de la vie pour tenir de pareils propos ?

Rapports annuels

Mentionnons d'abord celui de Chubb Corporation, impressionnant par les résultats qu'il présente tout autant que

¹ Aux Editions du Seuil, Paris.

par sa toilette typographique. Qu'on est loin de ces états financiers arides et éloquents pour les seuls spécialistes que les sociétés remettaient à leurs actionnaires autrefois. Celui de 1971 est tout aussi précis, mais il se lit facilement et, par de magnifiques photographies, il nous permet de mieux comprendre les opérations d'assurances de la maison.



252 Les rapports du mouvement des Caisses Populaires sont différents, mais ils sont d'un intérêt tout aussi grand. Par un nombre imposant de fascicules, ils nous permettent de passer en revue les initiatives du mouvement, qui sont variées et multiples. C'est l'élément humain qui domine et qui frappe dans tout cela. On a ainsi l'impression que l'argent des Caisses ne sert pas qu'à payer le personnel, à remettre des intérêts aux déposants ou des ristournes aux sociétaires, mais qu'il joue un rôle dans notre milieu. Et c'est par là qu'on nous convainc de l'utilité du mouvement.

On passe ainsi des affaires de la Fédération à celles de la Société d'Assurance des Caisses Populaires, de l'Assurance-Vie Desjardins, de la Sauvegarde, de La Sécurité à la Société de Fiducie du Québec, à l'Association Coopérative Desjardins, à l'Institut Coopératif Desjardins et aux Placements Collectifs Desjardins.

Tout cela est parti de peu de choses et de peu de gens pour atteindre deux milliards et demi de dollars. Mais ce qui frappe, ce n'est pas tant l'importance des capitaux en jeu que l'aspect humain donné à leur emploi.

The Journal of Risk and Insurance. American Risk and Insurance Association, Bloomington, Illinois.

À signaler dans le numéro de mars 1972, un article sur l'assurance-automobile sans égard à la faute au Canada par

C. Lloyd Matheson; un autre qui s'intitule les centres de décision de l'assurance automobile au Canada par Christoph Haehling Von Lanzenuer et une étude comparative des résultats des sociétés mutuelles et par actions en assurance sur la vie aux États-Unis.

La revue est une des plus sérieuses aux États-Unis dans le domaine qui nous intéresse. Elle est l'organe de l'American Risk and Insurance Association, dont le siège est à Bloomington, dans l'État de l'Illinois.

253

Influence de l'inflation sur l'assurance. — Publication de la Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft, Munich.

Dans quelle mesure l'inflation exerce-t-elle une influence sur l'assurance et comment peut-on en combattre les effets, voilà le sujet traité par une équipe de chercheurs de la Munich. Nous signalons ce travail avec plaisir à nos lecteurs¹. Ils y trouveront une étude fort bien faite sur les symptômes et les remèdes de ce mal étrange et dangereux, dont souffre l'économie de tous les pays, à des moments divers et dans une mesure variable suivant les époques.

Glossaire des termes de construction. Société centrale d'hypothèques et de logement. Montréal.

Le bilinguisme a besoin de vocabulaire. La Société centrale d'hypothèques et de logement donne l'exemple en mettant à la disposition de son personnel et du public cette brochure d'une centaine de pages, où l'on étudie, en français et en anglais, les termes de la construction. Voilà une excellente initiative, dont il faut féliciter la Société et ses auteurs.

¹ Version française.

Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU
de la Société Royale du Canada

Lu dans *Divertissements* de Rémy de Gourmont:

« Simone, allons au verger, avec un panier d'osier. »

254

Comme la mémoire est chose curieuse. Devant ce vers, je me rappelle tout à coup une excursion de chasse faite il y a bien longtemps avec mon ami Henri de La Myre Mory. Il était un excellent chasseur; je l'étais bien peu. Qu'allions-nous chercher dans cette montagne de Rougemont ? Une perdrix, un lièvre peut-être.¹ Mais durant tout l'avant-midi, nous n'avions rien vu. Un peu fatigués, nous nous étions arrêtés à l'ombre d'une grange au milieu d'un verger dont les arbres étaient chargés de pommes rouges: MacIntosh ou Fameuses, je ne sais, mais juteuses, exquisées.

C'est le souvenir qu'évoque, bien longtemps après, ce vers de Gourmont: pommes à la chair fraîche et ferme, cueillies et mangées un peu en fraude en ce verger immense, où le problème principal est la cueillette d'abord, puis l'expédition en Angleterre. C'est ainsi que, si nos meilleures pommes se consomment à l'étranger, nous, du Québec, nous rabattons sur celles de la Colombie-Britannique venues à grands frais à travers la plaine immense. Ils sont bien curieux ces courants commerciaux qui nous font consommer les produits des autres, alors qu'à notre porte nous en avons de bien meilleurs. Mais qu'est-ce que cela a à faire avec Rémy de Gourmont ? Rien assurément; simple fantaisie de la mémoire qui bat la campagne. N'est-ce pas aussi le cas des crevettes de Matane qu'on envoie en Angleterre ou aux États-Unis par le port d'Halifax et qu'on a tant de difficulté à se procurer à Montréal ? Et cependant elles sont bien plus tendres et bien meilleures que celles qu'on nous offre... Que de contradictions il y a dans ces échanges commerciaux, qui dirigent à l'étranger ce que l'on pourrait vendre tout près, simplement parce que les courants d'affaires ont dans certains domaines une très grande stabilité.

¹ Gélinotte ou lapin sauvage, dirait le vieux monsieur grincheux de Sainte-Adèle.

21 août

Que représente Jésus-Christ pour vous, a-t-on demandé à la radio à des gens venus discuter le sujet devant nous ? Il y avait là un prêtre, un rabbin, un mahométan et, je pense, un athée. Tous, ils ont répondu avec respect, mais bien différemment. L'un a dit: « le fils de Dieu, Dieu lui-même; »; l'autre « un grand bonhomme »; un autre: « un précurseur ». Le dernier, enfin: « un être dont je n'admets pas la divinité, mais auquel je reconnais une extraordinaire personnalité ».

Quel chemin parcouru dans l'évolution religieuse au Canada, pour qu'on ose poser une pareille question à la radio et pour qu'on y réponde ainsi ! Autrefois, le papisme était l'objet d'une haine qui s'exprimait avec une violence plus ou moins retenue suivant le caractère de chacun. Il y a un quart de siècle qui, parmi les catholiques, aurait accepté de poser une pareille question sur la place publique ? Monseigneur Bourget se serait retourné dans sa tombe. Et cependant, si cela étonne un peu, on admet d'entendre le point de vue de l'autre pourvu qu'il soit sincère et non brutal, comme l'était l'autre jour au Club mon vis-à-vis, quand il me disait avec un grand dédain: « Je ne crois plus à ces choses, depuis un demi-siècle ». C'est son droit, mais pourquoi veut-il faire du prosélytisme à rebours ? Cette attitude, c'est justement l'aspect détestable de l'anticléricisme ou de l'athéisme militant. Pourquoi faut-il que l'un et l'autre se refusent à laisser croire les autres ? Et cependant, ce collègue du club a conscience d'être un libéral dans toute la force du mot, sans réfléchir que le libéralisme doit donner à chacun la liberté de penser ce qu'il veut. Autrement, le libéral n'est qu'un réactionnaire sans intérêt, aussi détestable que le prêtre qui refuse aux autres le droit de penser et de croire en dehors de l'Église.

255



Lectures. J'ai relu les *Grilles d'Or* et *Le Temps des Amours* de Philippe Hériat. Comme j'aime ces livres d'un grand écrivain, clair et précis. Avec les deux, il continue son étude des Boussardel, grands-bourgeois habitant le parc Monceau, ayant leurs vices et leurs qualités, chasseurs de dots qui consolident la fortune familiale, capables des pires calculs pour arriver à leurs fins, mais poussant l'esprit de clan à l'extrême.

Agnès a trouvé grâce aux yeux de Philippe Hériat. Il nous la présente pendant la guerre, vivant dans une île de la Méditerranée,

élevant son fils, mais restant très femme et, à certains moments, très Boussardel. On sent que, parce qu'elle tient tête aux autres, l'auteur la suit affectueusement à travers les années dures et ses heurts avec sa famille.

256

J'ai lu et relu les livres de Philippe Hériat que le personnage d'Agnès rend attachants. Et puis, il y a la langue à laquelle je ne pourrai jamais rester indifférent. Autant me déplaisent ces auteurs au style lourd et prétentieux, autant j'aime ceux pour qui une phrase doit d'abord être claire, légère, vaporeuse. C'est cela qui a fait le charme de la littérature française. Je comprends qu'on cherche autre chose en ce moment. Il faut qu'une littérature évolue; mais comme sont lourds et désagréables certains textes qui n'ont d'intérêt que ce qu'ils ont de différent.

22 août

J'ai aussi relu la *Montagne Secrète* et la *Petite Poule d'Eau* de Gabrielle Roy, l'un de nos meilleurs romanciers. Quelle tristesse ou plutôt quelle mélancolie il y a dans ces deux livres ! Le premier raconte assez fidèlement, je pense, l'odyssée du peintre Richard. Né dans le nord de l'Alberta il quitte sa famille à douze ans et, quelques années plus tard, parcourt seul le grand nord, attiré par la solitude et la nature.

Il va à Paris, en revient bientôt et s'installe à Baie-Saint-Paul, dans ce pays magnifique, dur et âpre qu'un autre peintre Clarence Gagnon a aimé. Celui-ci a exercé une influence sur lui, par l'exemple plus peut-être que par la manière de faire. Tous deux ont aimé les grands espaces, la vie au grand air et ils les présentent chacun à sa manière.

Au Grand Théâtre de Québec, la semaine dernière, j'ai assisté à une exposition patronnée par le groupe de La Laurentienne. Richard y avait une toile où il représente des chiens esquimaux entourant leur maître. Rouquette aurait aimé l'avoir sans doute pour illustrer son *Grand Silence Blanc* dont on ne parle plus, mais qui est d'une époque simple et fruste. Gagnon, lui, était moins âpre, moins sauvage dans sa manière. Il était d'une autre période où on l'était encore un peu. Il a illustré un *Maria Chapdelaine* qui, avec le temps, a pris une grande valeur.

À ses peintures, je préfère ses gravures sur cuivre, comme celles qui représentent la pièce d'eau derrière le Collège de Montréal ou le

jardin des Sulpiciens à Oka. Il y a bien longtemps, l'abbé Olivier Maurault y amenait ses amis. Quel charmant endroit il y avait là, à une époque où les Sulpiciens avaient encore de grands biens et gardaient pieusement les souvenirs d'autrefois, à côté de cette église qu'ils avaient bâtie pour desservir la réserve indienne qu'on leur avait confiée. Quel charmant homme était cet abbé, représentant chez nous de la civilisation française dans ce qu'elle avait de plus aimable et de plus gracieux. Il n'aimait pas les histoires et fuyait les responsabilités, mais comme vivre avec lui était plaisant !



J'ai aimé aussi *La Petite Poule d'Eau* que Gabrielle Roy a écrit, il y a quelques années, et que Gilles Corbeil vient de faire éditer chez Maeght à Paris, avec des illustrations de cet excellent peintre qu'est Jean-Paul Lemieux. Le livre est très beau : papier, caractères, gravures, tout est soigné, en effet. Les illustrations font revivre les épisodes les plus caractéristiques du livre, l'immensité du pays, la plaine sans fin, le chemin de fer qu'on rejoint après des heures dans des pistes ou des routes cahotantes, la gentillesse de Madame Tousignant et son désir d'instruire ses enfants, l'isolement de la famille, les enfants qui quittent le foyer les uns après les autres, la rudesse et la bonté du capucin qui vient dire la messe pour la famille et, enfin, la Petite Poule d'Eau, titre du livre et centre même du récit. Avec quel charme discret, Gabrielle Roy décrit tout cela, en faisant revivre ce qu'elle a connu dans cet ouest lointain, qui réunissait Polonais, Finlandais, Allemands, Hongrois et Canadiens français ou anglais, à une époque héroïque qui n'est pas encore bien loin. À travers les personnages, on constate la mélancolie de l'auteur, qui les aime et les fait aimer dans la simplicité et la rusticité de leur vie.

L'éditeur me disait que le livre avait battu tous les records de l'édition au Canada. Vendu au départ un peu moins de \$500, le prix atteint \$1,500, quelques mois plus tard. C'est une très grande réussite de librairie, aussi bien au point de vue de la qualité de l'édition que de son succès matériel.

Le livre canadien a en ce moment une vogue étonnante : les faibles tirages du début ont eu le résultat d'augmenter la valeur de presque toutes les éditions dix ans ou quinze ans après.



24 août

258

Je viens de faire une visite de condoléances chez notre amie C.B. qui est morte hier. Elle était de ma génération. Avec elle disparaît un peu de ma jeunesse, avec à l'arrière plan Paris et la rive gauche. J'avais vingt-deux ans à ce moment-là. Je rentrais d'Italie où j'avais assisté à la conférence de Gênes avec Monsieur Édouard Montpetit et sir Charles Gordon. Je servais de secrétaire à la délégation canadienne, comme je l'ai raconté déjà. Mon rôle était mince; j'étais chargé d'écrire quelques lettres. Je le faisais au milieu d'un concert d'imprécations, car si j'avais appris la sténo-dactylo à l'école Saint-Léon de Westmount et, plus tard, aux H.E. C., j'avais les doigts gourds et, comme pour beaucoup d'autres choses, je n'étais pas très doué.

Céline était à Paris avec ses cousines, dont Hélène G., et son amie Annette D., avec qui à Montréal j'étais très lié. Nous formions un groupe qui se réunissait souvent chez le charmant et accueillant Victor Doré. Annette touchait le piano avec une grande délicatesse, et Hélène chantait avec un goût très sûr.

Et moi j'écoutais, sous le charme des deux. Quelles soirées agréables nous avons passées ainsi !

Un jour, je demandai à Annette de jouer quelques pièces de piano pour faire passer une conférence, fortement inspirée de Thomas Chappais, que je faisais sur Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France. Avec quelque indulgence, Monsieur Montpetit l'a fait paraître plus tard dans la *Revue Trimestrielle*, après avoir donné l'hospitalité à cette étude du Juge P. B. Mignault, dont j'avais fait la traduction, ou plutôt l'adaptation, en collaboration avec Léon-Mercier Gouin. Je n'ai jamais osé relire ni l'une ni l'autre de ces œuvres de jeunesse, livrées à la revue avec cette confiance en soi que l'on a à 25 ans.

La conférence passa la rampe, grâce au jeu délicat d'Annette D., qui sortit le public de sa somnolence au bon moment, et me permit de terminer mon texte sans encombre. Pour le faire mieux accepter, j'avais imaginé de le sectionner en deux périodes, coupées de musique; indice de prudence chez un conférencier à ses débuts.

À Paris, le sénateur Raoul Dandurand avait confié ses nièces à une vieille demoiselle un peu toquée qui habitait du côté de la rue Jacob ou de la rue des Saints-Pères. Elle croyait à la métempsycose.

Comme elle était gentille, nous l'acceptons sans même songer à nous moquer ou à la critiquer, tant elle créait autour d'elle une atmosphère à la fois farfelue et agréable, dans un cadre poussiéreux.

C'est mon ami Édouard Desjardins qui m'avait amené chez elle, un soir. J'y suis retourné, attiré par la gentillesse de mes amies et de leur hôtesse. Comment s'appelait-elle ? Grand Dieu, j'ai oublié son nom ! Ingratitude ? Non, je pense que j'ai gardé d'elle plus un souvenir agréable qu'un nom. C'est cela qui compte davantage dans la vie. Mais n'était-ce pas Mademoiselle Durieux ? Ma foi, je crois bien que si.

259



Alice au pays des merveilles ! Qu'on ne cherche pas, c'est la nôtre. Elle a été invitée par son pays natal, la Pologne, à faire des conférences sur la criminologie et sa conception nouvelle dans cet Institut dont, à son retour, elle devait devenir Madame le secrétaire général.

Quelle joie pour elle de retourner en Pologne qu'elle avait dû quitter il y a bien des années, après avoir été prisonnière des Allemands ! À l'arrivée, elle fut reçue officiellement, puis commença sa tournée qui la fit passer par plusieurs des villes qu'elle avait connues dans son enfance et revues plus tard quand il lui fut possible de retourner sans risques. Comme a été terrible et mouvementée la vie de ces exilés, qui sont allés se faire une place au soleil ailleurs, là où la liberté était à peu près absolue, et où déplaire au parti ne voulait pas dire le cachot à brève échéance, l'exil, la disparition pure et simple, sans traces ou la brutale privation du droit de vivre.

J'écris cela à Paris à la devanture d'un café en attendant que la pluie cesse. Comme la ville est belle à la fin de l'été !



11 septembre

Nous sommes arrivés tout à l'heure à Saint-Paul-de-Vence, après une réunion à Monte-Carlo qui aurait été moins fatigante que les autres s'il n'avait pas fait aussi chaud et humide. Germaine et moi avons pu nous échapper un moment pour manger seuls et aller au cinéma d'été, un soir. Nous avons vu d'abord Ingrid Bergman dans *Fleur de Cactus*, film transposé avec assez d'esprit à Hollywood et admirablement joué par cette grande actrice qui ne vieillit guère. Comme on le donnait sur

la terrasse, j'ai eu quelques distractions pendant la représentation, tant le clair de lune était beau avec son éclat sur les flots à peine ridés. Nous avons aussi vu *Trafic*, le dernier film de Tati. Que de trouvailles, mais aussi que de longueurs dans cette nouvelle œuvre du grand cinéaste ! Et pourquoi ce titre, qui est un autre anglicisme ? Ce soir-là, nous avons demandé à nos amis de ne pas aller dîner avec eux dans un restaurant assez extraordinaire qui se trouve tout en haut, à la Corniche supérieure. Tout y est très bon, mais en une telle abondance que nous avons prié qu'on nous fasse grâce pour un soir. Pendant cette semaine du Rendez-vous, à une ou deux reprises nous faisons bande à part Germaine et moi. Nous appelons cela une moyenne gastronomique : œufs sur le plat et fruits, ce qui nous permet de rentrer tôt.



Tout à l'heure, je suis allé marcher dans les rues du Bourg. Je me suis arrêté au musée municipal où se tient une exposition des œuvres de Dequel, sculpteur italien, né à Trieste et qui habite Rome. Ses œuvres sont informes, lourdes, assez déplaisantes, me semble-t-il, malgré les éloges qu'on en fait dans un catalogue imprimé en Italie, sans doute, et qui est parsemé de fautes d'orthographe. Comment se fait-il qu'on laisse passer tant de coquilles dans un texte destiné à des gens instruits et que les fautes blessent comme leur déplaît une tache de boue sur le bas d'une jolie femme ?

Pourquoi Dequel me fait-il penser à Jean Daire, ce bourgeois de Calais que la Galerie Dominion expose à Montréal en ce moment, entre façade et trottoir. La mémoire est une chose bien étonnante, qui fournit certains souvenirs dans un enchaînement assez peu logique, comme en cascade. Avec ses Bourgeois de Calais, Rodin a dû soulever bien des protestations à l'époque, tant ses formes étaient lourdes, même si elles étaient admirablement traitées. J'imagine que, d'une autre école à la fin du siècle dernier, Philippe Hébert en était horrifié, lui qui fignolait encore, même si ses œuvres avaient un mérite réel. Mon père, qui le connaissait bien, a rapporté de Paris à la fin du siècle dernier une terre cuite qu'Hébert n'aimait pas parce qu'elle n'était pas dans sa manière habituelle. Il l'avait faite à coups de spatule, rapidement, sous l'inspiration du moment. Elle lui paraissait sans grâce, trop dépouillée. Alors qu'à nous, gens du vingtième siècle, elle plaît beaucoup plus que ses autres œuvres. Il voulait la détruire, mais heureusement mon père l'emporta, la fit cuire et la rapporta dans ses bagages quand

il revint au Canada après ses études de médecine faites à Paris à la fin du siècle dernier. Elle représente Cadieux mourant dans le nord de l'Outaouais, après sa fuite devant les Iroquois qui le poursuivaient. Le mouvement du corps est admirable; il évoque l'épuisement de celui qui trouve tout juste assez de force pour décrire son aventure, sur des feuilles de bouleau. Légende, sans doute ! Mais comme Hébert a admirablement rendu l'être épuisé qui s'abandonne.



Tout à l'heure, en nageant dans la piscine, je songeais à mon ami J.B. dont c'est le sport favori. Dans la maison de rapport où il habite à Westmount, il nage matin et soir, ce qui le tient dans une forme magnifique. Il me confirmait, avant mon départ, que je m'étais trompé en affirmant que l'Université de Montréal avait obtenu sa charte par l'entremise de Monseigneur Georges Gauthier en 1920. C'est son oncle Mgr Bruchési qui, accompagné de l'abbé Émile Chartier, s'est rendu à Rome en 1919. Il a trouvé auprès du Pape l'appui qu'il lui fallait pour rompre le cordon ombilical qui rattachait la maison de Montréal à l'Université Laval. Léon Lortie m'avait déjà signalé la chose. Je corrigerai lorsque je rééditerai mon étude sur Monseigneur Ignace Bourget.

261

J'ai reçu une bien curieuse lettre à ce propos. Un abbé m'avait procuré quelques documents sur le prélat. Une fois mon travail terminé, je lui adressai mes remerciements. Des mois passèrent. Il m'écrivit enfin pour s'excuser et me dire: « Bien des événements se sont passés depuis que vous m'avez écrit; j'ai quitté la prêtrise. Je suis maintenant marié et archiviste dans une autre ville. » Comme doit être difficile une décision comme celle-là ! Et comme elle doit exposer celui qui la prend à un échec dans la famille qu'il fonde bien tard. L'Église a-t-elle tort de s'obstiner à empêcher les prêtres de se marier ? L'avenir le dira. Mais, à ce propos, le dernier Concile a eu des conséquences que n'avait sûrement pas prévues Jean XXIII. Il avait des idées précises sur l'évolution de l'Église, mais a-t-il aperçu à l'avance ces terribles coups qui ébranlèrent l'Institution, une fois qu'un vent de liberté commença de souffler sur le monde de ses prêtres ?



J'ai parmi mes amis des ambassadeurs à la retraite. Comme il doit être dur pour eux de sortir de la carrière. Adulés, reçus partout, ils bénéficient d'un prestige et d'avantages matériels tant qu'ils sont en

poste. Et tout à coup, dans notre société encore inhabituée au respect du diplomate, ils ne sont plus que des individus parmi les autres, auxquels on ne songe même pas à offrir un poste de prestige.

262

Ils sont un peu comme ces hommes politiques qui, de ministres, deviennent tout à coup simples députés ou sont battus à l'élection suivante, comme s'ils n'avaient rien été ou rien fait. Il est vrai que la politique porte souvent au pinacle des gens qui n'ont pas réussi jusque-là, simplement parce qu'ils ont plu à l'électeur ou parce qu'ils ont été amenés au pouvoir par une vague de fond irrésistible. Il leur reste le parti qui, généralement, n'oublie pas. S'il est encore au pouvoir, il trouve la place qui accueille le candidat battu. Mais comme doit être dur ce passage du pouvoir et de l'adulation au poste où le candidat défait doit se faire valoir lui-même s'il ne veut pas être un simple prébendier. C'est à la fois un des jeux de la démocratie et une des cruautés de la politique.



Nous sommes passés tout à l'heure à travers Roquebrune, qui est à peu de distance de Monte-Carlo. C'est là qu'habita longtemps ce très grand architecte qu'était Le Corbusier. Suisse devenu Français, il s'était intégré à son pays d'adoption au point d'être considéré comme l'architecte français le plus évolué et le plus en vue. Que d'autres se sont inspirés de lui en l'admettant plutôt moins que plus. Une de nos amies a été sa secrétaire, au moment où il collaborait avec le groupe chargé des plans du grand immeuble des Nations-Unies à New-York. On pillait ses idées constamment, nous disait-elle un jour que nous causions de lui. Nous lui avons dit Germaine et moi que, plusieurs années auparavant, nous avions visité le grand immeuble qu'à Marseille on appelait la *maison du fada*. Pendant un an ou deux, je crois, on a eu quelque difficulté à le remplir tant la formule était nouvelle et pas toujours bien adaptée aux besoins des familles auxquelles il était destiné. Germaine me signalait deux ou trois choses qui la frappaient dans la disposition des lieux : une douche dans la salle de bain pour laver les enfants, par exemple. On voit bien que Le Corbusier n'a jamais eu à le faire. Sans baignoire, la mère de famille devra se mettre en maillot de bain, disait ma raisonneuse de femme qui, comme toutes celles qui ont élevé des enfants, sait ce qu'il faut.

Mais, dans l'ensemble, quelle conception nouvelle et audacieuse, et quelles idées neuves pour la construction des grands ensembles il y

MUNICH REINSURANCE COMPANY

THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

Réassurance sur la vie



MUNICH-LONDON MANAGEMENT CORPORATION LTD.

55 RUE YONGE, TORONTO, CANADA - TÉLÉPHONE 366-9587



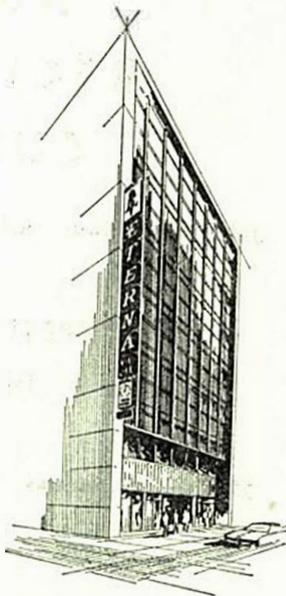
ÆTERNA-VIE

COMPAGNIE D'ASSURANCE*

Siège social: 1184 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

* Membre de "Groupe Prêt et Revenu"



Hommages de

PEPIN, RIOPEL & BARRETTE

Avocats

**SUITE 1620
360, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL 126**

Tél. 845-6235

**AGENTS DE
RÉCLAMATIONS
CURTIS INC.**

Jules Guillemette, A.R.A.

Gilles Lalonde, A.R.A.

**EXPERTISES APRÈS SINISTRES
DE TOUTE NATURE**

276, rue St-Jacques

Tél.: 844-3021

MONTRÉAL

bep

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Courtiers de Réassurance

Bureaux associés :

CANADIAN INTERNATIONAL REINSURANCE BROKERS LTD.
TORONTO, ONT.

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

275, RUE SAINT-JACQUES - MONTRÉAL 126 - TÉL. 288-1132



**À VOTRE SERVICE
DANS
LE GROUPE
DE POINTE**

- INCENDIE
- VOL COMMERCIAL
- RESPONSABILITÉ PUBLIQUE
- AUTOMOBILES
- RESPONSABILITÉ PATRONALE
- ASSURANCES COMBINÉES
- VOL RÉSIDENTIEL
- CAUTIONNEMENT
- ASSURANCES "TOUS RISQUES"



Société NATIONALE d'Assurances

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129 - Tél. : 844-2050

**les
assureurs** ©

dynamiques



SUN LIFE DU CANADA

une mutuelle ... qui vous appartient

la laurentienne,
compagnie mutuelle d'assurance

la paix, compagnie d'assurances
généralistes du canada

la protection universelle,
compagnie d'assurances

le groupe La Laurentienne

l'assurance sous tous ses angles

L'édition de 1971

**LÉGISLATION DU QUÉBEC RELATIVE AU
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE**

Auteur : Me LUC PLAMONDON
du Barreau de Montréal

PRIX : \$9.75

DOCUMENTATION JURIDIQUE SUR LES ASSURANCES

Stone & Cox Ltée, 55 rue York

Toronto 116, Canada

**L'ATTITUDE
GÉNÉREUSE
et PROGRESSIVE
du Groupe**

“Guardian Royal Exchange”

EST APPRÉCIÉE PAR SES COURTIERS ET SES ASSURÉS

**Consultez-nous pour
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile**

•
Succursale de Montréal

ÉDIFICE GUARDIAN

240, rue St-Jacques, Montréal 126

R. BLANCHETTE

Directeur

**UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY
COMPANY**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ
DU CANADA**

**ACCIDENT
CAUTIONNEMENT
INCENDIE
TRANSPORT
MULTI-RISQUES**

MAURICE A. BEAUDRY

Directeur

507 PLACE D'ARMES

MONTREAL, P.Q.

*"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez
votre médecin ou avocat"*

avait dans cette maison du fada ! Dire que pour réaliser ses projets pleinement, il a fallu que Le Corbusier aille à l'étranger: aux Indes et au Pakistan. En France, on les bloquait en invoquant qu'ils ne convenaient guère au climat, au pays, au milieu.

Nous étions venus à Marseille expressément pour voir la maison de Le Corbusier cette année-là, parce que, faisant partie d'un comité de la Chambre de Commerce de Montréal pour l'étude des habitations à bon marché, je voulais savoir ce que l'on avait fait ailleurs. J'étais également allé à Toronto voir les initiatives municipales et puis les grands immeubles d'habitation construits par la Metropolitan Life, à New-York. Avant d'accepter le projet de Paul Dozois (devenu par la suite les *Habitations Jeanne-Mance*), je voulais me convaincre. Quelle bataille nous avons dû mener pour apporter l'aide de la Chambre de Commerce au Conseil de la Ville de Montréal pour la réalisation de son premier groupe. On nous disait: « ce n'est pas l'endroit où l'on doit réaliser un H.L.M., le terrain est trop cher; vous allez empêcher qu'on transforme le quartier en en faisant uniquement un lieu de commerce, etc. ».

263

Illogiquement, mais superbement, je répondais: « Depuis un quart de siècle, on nous répète que l'initiative privée est incapable de construire des logements à bon marché et rentables. Nous avons l'occasion d'en bâtir avec l'aide du gouvernement fédéral, comme il l'a fait à Toronto ou ailleurs. Nous serions bien bêtes de ne pas en profiter. ».

Me voilà bien loin de Le Corbusier. Il est mort un jour, en nageant en face de Roquebrune. L'effort a été trop grand; il a coulé à pic et s'est noyé. À la même époque, la chose a failli m'arriver à quelques kilomètres plus loin au *Beach* de Monte-Carlo. J'avais bien vu le pavillon orange qui indique du ressac et un certain danger, m'a-t-on dit plus tard. Vers la fin de l'après-midi, après avoir relu le texte que je devais donner le lendemain au Rendez-vous de septembre, j'étais venu me baigner à la plage, sans comprendre le risque que je prenais. C'est seulement quand je sentis la difficulté de revenir au bord que, bêtement, je m'affolai. J'y arrivai un peu épuisé, au point qu'un monsieur vêtu d'un caleçon de bain vint m'offrir ses services en toute hâte. « Je suis médecin, me dit-il, même si cela n'y paraît pas. Puis-je vous être utile ? » Non lui répondis-je, je crois qu'il suffira de me laisser souffler et d'avalier un verre de cognac. Mais comme me parut mauvais celui

que je bus assis sur un bloc de ciment; cognac et eau de mer n'allant guère ensemble.



264

Pourquoi en attendant Robert, qui vient de Londres, ai-je pensé à Hugh McLennan et à son traducteur, mon collègue de La Société Royale du Canada, Jean Simard? Il y a quelques mois, j'ai lu leur livre, « *Le Matin d'une Longue Nuit* ». Je l'ai aimé. À nouveau McLennan permet de comprendre (cette fois involontairement) cette solitude des groupes francophone et anglophone à Montréal. Il l'avait indiqué déjà dans son premier livre « *The Two Solitudes* », mais dans *Le Matin d'une Longue Nuit* l'impression d'isolement est encore plus forte. En effet, dans tout ce livre dont un intellectuel est le personnage principal, pas une fois on ne se douterait qu'il y a de l'autre côté ou, même de son côté, des gens parlant français à Montréal. Et cependant, dans le passé, il y a eu des amitiés restées célèbres à l'Université McGill, celle de Stephen Leacock et de René du Roure, par exemple. Un même goût pour le whisky les réunissait souvent, paraît-il, mais il y avait aussi une compréhension du milieu chez l'un et un sens de l'humour chez l'autre que le second appréciait dans sa finesse de latin. Comme sont rares ces amitiés entre hommes d'une même ville qui les fait s'entendre au-delà des intérêts du groupe qui les sépare ou les heurte constamment. Si l'un doit céder sur ce qu'il considère primordial, il le fait parfois, mais avec un certain déchirement qui nuit à l'amitié.

Plus récemment, un grand bonhomme des sciences sociales, Guy Rocher, a souligné lui-même cet isolement quand il a dit à une journaliste venue l'interviewer: « Je vois mes collègues à l'étranger, je m'entends très bien avec eux, mais à Montréal, nous ne nous fréquentons pas ». Et cependant les sciences sociales devraient être un prétexte à rapprochements entre gens de même discipline et de goûts communs. Il existe une barrière qui s'ouvre bien peu souvent, même entre intellectuels. Cela, il faut l'admettre comme un fait social dans un milieu qui se surveille pour ne pas se heurter trop violemment. Souvent, l'opposition est sous-jacente et se manifeste ouvertement dans certaines occasions. Dans l'intervalle, les deux sociétés mènent une vie à part, sans guère d'autres contacts que d'affaires ou par le truchement des corps intermédiaires.



Certains écrivains font parfois des choses difficilement explicables, sauf par un parti-pris bien déplaisant. Ainsi, un jour, Stephen Leacock

a écrit une *Histoire du Canada* pour le groupe Bronfman. Dans ses pages, on ne trouve à peu près aucune allusion aux francophones. Qu'on en pense ce qu'on voudra, il faut admettre qu'ils ont joué un rôle dans l'évolution politique du pays. *Nuisance value*, penseront certains. Je ne le crois pas, mais quelle que soit la fonction du groupe, il faudrait reconnaître son existence. Pour un grand bonhomme comme Leacock, c'était un aveuglement bien difficilement explicable que de ne pas le faire au cours de ces pages consacrées à l'évolution du pays.



Depuis qu'on l'a répandue au Canada, la télévision a rendu de précieux services. Elle a contribué à épurer la langue parlée et à la rendre vivante, correcte, sous l'influence de linguistes comme Jean-Marie Laurence, Fernand Guérard, Dubuc, Dagenais et d'autres. Leur influence a été à la fois souple, renseignée et ferme quand il le fallait; chose qui n'est pas facile, car beaucoup de gens ne comprennent pas la fonction de celui qui dit: « Cela est bien pour telle raison et cela ne l'est pas ».

Ce à quoi on ne pense pas, c'est ce que représente la télévision pour le vieillard. Elle lui permet de vivre pendant des années en contact avec la vie réelle. Et cela, c'est merveilleux.

Je me rappelle que mon père était triste à la fin de sa vie tant il se sentait seul, isolé. Quand nous allions le voir, il nous disait: « Évidemment, vous avez vos occupations. Je ne peux vous demander d'être avec moi constamment. » La télévision a changé tout cela; du jour au lendemain, il reprit goût à la vie en s'intéressant à tout ce qui passait devant ses yeux. Quand nous venions le voir, nous avions même l'impression de le déranger.

12 septembre

Ce matin la cathédrale de Vence était remplie et presque tout le monde a communiqué sous les nefs de pierre qui ont vu se succéder bien des générations. Après le déjeuner, pris sous un platane aux branches largement déployées, j'irai rendre visite à l'évêque Godeau qui, d'abbé de ruelle, est devenu un prélat dévoué, luttant contre la dissolution des mœurs, lui qui l'avait pratiquée dans ses jeunes années. C'est un des évêques dont Vence a voulu garder le souvenir, avec un des bustes d'argent posés de chaque côté du maître-autel de la cathédrale.

Autant j'aime cette fidélité du souvenir exprimée aussi simplement, autant me déplaisent les marbres rutilants dont on a entouré Ignace Bourget dans sa Basilique du square Dominion, à Montréal.

Au début, l'Évêque Godeau a été reçu par ses paroissiens à coups d'arquebuse, note le guide Michelin.

266

Jacques Lartigue, de son côté, avait eu aussi un accueil assez frais, sinon mouvementé à Ville-Marie, quand Monseigneur Plessis le nomma évêque en 1824. Londres commençait à lui reconnaître ce droit, même si Rome le lui avait accordé bien longtemps auparavant. Si les Messieurs (seigneurs de l'île depuis Louis XIV) ne le reçurent pas à coups d'arquebuse, ils lui retirèrent bientôt son trône épiscopal installé dans l'Église Notre-Dame. Pour avoir la paix, il se retira chez les bonnes sœurs de l'Hôtel-Dieu, qui lui offrirent leur très jolie chapelle comme cathédrale, en attendant que les marguilliers et leur curé reviennent à d'autres sentiments envers l'évêque: homme intelligent et de bonne volonté, mais qui, Sulpicien lui-même, avait le défaut grave de leur être imposé.

Ce fut le début d'une longue querelle que trancha brutalement Ignace Bourget plus tard. Sans plus de façon, il renvoya le supérieur, Monsieur Quiblier, quand celui-ci s'opposa au sectionnement de la Paroisse que voulait l'Évêque; paysan qui savait que rien ne résiste à la charrue tirée par des bœufs, cailloux, roches ou rochers n'étant que des accidents de terrains qu'on écarte ou par-dessus lesquels le socle passe, même s'il se détériore ainsi.



Un mot d'enfant: D. vient d'apprendre que sa chienne s'est accouplée à un affreux bâtard. Alors, elle lui dit: « Mais Kadouchka, à quoi penses-tu de prendre comme mari un chien aussi laid? De quoi tes enfants vont-ils avoir l'air? » On sursaute et, puis, on rit.



Visite cet après-midi au Musée Maeght, où l'on donnait deux films d'art, dont l'un sur un musicien qui s'est suicidé récemment dans East River, à New-York, après une nuit de jazz effréné, joué avec un rythme qui transporte les jeunes et leur fait faire les choses les plus folles qui soient. La photographie était belle et les couleurs riches, les sons stridents, irritants. Comment peut-on écouter cela longtemps

avec plaisir ? Et cependant, je me rappelle qu'avant de venir à la musique classique, Michel aimait la musique nègre. Il se détendait souvent au son de « E Barberiba » ou autres mélopées exaspérantes. Quand nous lui disions: « Mais enfin comment peux-tu passer de la littérature ou des sciences à ces chants stridents », il nous assurait pouvoir le faire sans effort. Plus tard, il se plut aussi, par moments, dans ces discothèques qui lui permettaient de chasser certaines pensées ou les inquiétudes que déjà son état de santé lui causait.



Je me croyais plus fort. Il y a quelques jours, à Monte-Carlo, une de nos amies nous parlait de Michel. J'ai dû la quitter en hâte parce que je me sentais au bord des larmes. La mort de notre fils nous a laissés assez faibles devant le chagrin, ma femme et moi. Nous en ressentons encore les traces, malgré les semaines qui passent et les jours qui cicatrisent la plaie petit à petit, mais bien lentement. Encore une fois, comme nous tenons à nos enfants quel que soit leur âge !

267



J'ai été un peu peiné avant mon départ de Montréal que mon ami *** n'ait pas même accusé réception de ma lettre et de l'étude que j'ai consacrée à Joseph Masson. Je crains de lui avoir déplu par quelques précisions sur le caractère du personnage. Et, cependant, je lui ai dit que, pour le tiré à part, je corrigerais ce qui lui semblait inexact ou injuste. Que faut-il faire quand on écrit sur l'histoire et les gens qui l'ont faite ? Éviter de parler de certaines faiblesses pour ne pas déplaire aux descendants ? Mais agir ainsi, n'est-ce pas fausser la trame, n'est-ce pas empêcher de voir l'homme qu'on présente avec ses bons et ses mauvais côtés ? Je ne crois pas que la biographie doive se faire aimable, simplement parce qu'autrement elle peut déplaire. Il y a des choses sur lesquelles il ne faut pas s'étendre mais, à mon avis, elles ont leur place dans une étude sincère. Si je me suis trompé, je suis prêt à apporter à mon texte les corrections nécessaires. Léon Lortie a dit à mon fils Jacques: « Avec ses biographies, Gérard est en train de reconstituer une époque. » C'est bien ce que je souhaite faire, car chacun de mes personnages est placé dans le milieu où il a vécu.



Que penseront les descendants de Louis-Adélarde Senécal de mon étude sur ce personnage coloré ? Si je reconnais à celui-ci d'extra-

ordinaires qualités, une imagination étonnante, un remarquable sens de l'intrigue et une non moins remarquable aptitude à lancer des entreprises, je suis forcé de signaler que presque toutes celles-ci ont fini en queue de poisson. Je ne peux passer sous silence non plus que Wilfrid Laurier l'appelait le chef des quarante voleurs, que *sénécaliser* était pour lui l'équivalent de voler les entreprises de l'État. Tout cela était exagéré comme la plupart des attaques en politique. Mais je le répète, si l'on veut brosser un tableau véridique de l'homme et de l'époque, il ne faut pas passer sous silence les faits les plus caractéristiques. Autrement, on manque à sa fonction d'historien (même du dimanche) et l'on fait de l'histoire engagée ou à l'eau de rose.

Senécal est bien vengé. L'autre jour, je parlais de lui devant la Société historique de Montréal. Je terminais après trente-cinq minutes quand un de mes auditeurs se leva comme poussé par un ressort et dit: M. le président, je vous rappelle le règlement qui impose vingt minutes au conférencier. J'ai ri et j'ai suggéré qu'on achète un réveil-matin en donnant au bavard cinq minutes de grâce.



Nous sommes retournés à Antibes cet après-midi, après vingt ans. Que de changements, partout dans la ville!

Nous avons fait le voyage avec Jacques vers 1952, je crois. Il était inscrit à l'Institut des études démocratiques où il travaillait sous la direction d'Alfred Sauvy, qui en était l'âme dirigeante. Un jour qu'il avait buté sur un problème sans pouvoir le résoudre, nous l'avions décidé à nous accompagner dans le Midi. Nous étions venus de Paris à Marseille. puis, de là, en auto jusqu'au Cap d'Antibes. Au retour, Jacques nous téléphona pour nous dire qu'il avait trouvé la solution. Il est curieux de voir comme le cerveau laissé au repos pendant quelque temps fonctionne beaucoup mieux quand on ne cherche plus à le brusquer.

Cette fois, nous allions à Antibes pour revoir le très beau musée qu'est le Château Grimaldi. S'il s'y trouve quelques toiles de Picasso et plusieurs de ses céramiques, j'ai surtout aimé, cette fois, de fort belles tapisseries faites d'après des cartons de Rouault, de Picasso et de Fernand Léger et, aussi, la mer que l'on aperçoit du haut du Château, avec ses verts émeraude, ses paquets d'eau qui se brisent sur les

rochers, les voiles blanches dans le lointain et ce pêcheur à la ligne qui jette son appât sans arrêt et sans grand succès.

Je tourne le dos à Picasso et à ce que son œuvre a souvent de factice et de facétieux, pour admirer ces jeux éternels, si simples et toujours nouveaux pour moi.

Un jour que nous étions venus au Musée, nous étions tombés sur Picasso lui-même, vêtu d'une longue blouse bleue, un peu délavée. Gentiment, il nous avait fait visiter la partie du Musée qui contenait ses œuvres. Puis, il nous avait amenés vers une salle de l'étage supérieur en disant: « Celui-là cherche à imiter Picasso, mais, vous verrez, il n'y réussit pas ». Quelques jours plus tard, nous le reconnaissons dans un numéro de *Match*, photographié devant son château qu'il faisait voir à des amis communistes et disant (d'après les gens de *Match*): « Voyez ce n'est qu'un pigeonnier ». Mot de journaliste sans doute, mais assez amusant.

269

Nous n'avons pu retrouver au Musée Grimaldi les statues de bois de Roussil. Après nous être informés, nous avons appris qu'il les avait reprises quelque temps auparavant. Il habite encore Tourette, petit bourg situé dans la montagne, à peu de distance de Vence. Il faudra y retourner un jour pour refaire connaissance avec Roussil. Peut-être l'amusera-t-il de se rappeler le Centre d'Art de Sainte-Adèle. J'essaierai de le faire parler de ces habitations nouvelles qu'il a imaginées. Elles me paraissent plus aptes à faire l'objet d'une discussion vive qu'à habiter agréablement. Roussil, comme d'autres, cherche le bizarre, la nouveauté, l'extraordinaire avant tout.

C'est une tournure d'esprit valable pourvu qu'on puisse parfois l'empêcher de « cherrer dans les bégonias ».



14 septembre

On donnera ce soir à la télévision *Silberman* de Jacques de Lacretelle, filmé dans l'appartement de l'auteur. Quels souvenirs le livre évoque en moi. J'aimais le style, la pensée, l'élégance racée de l'auteur. Je me rappelle qu'à certains moments, dans notre appartement de la rue Brodeur, ravi je me promenais de long en large en me frottant les mains de joie, après avoir mis un de ses livres de côté. Et Germaine disait: « Ça y est, il va nous parler de Lacretelle ».

Notre amie Margot Germain, railleuse et impitoyable comme elle l'était, m'appelait Coco de la Cretelle, en se moquant de mon admiration pour l'écrivain. J'étais jeune alors et capable de ces enthousiasmes qu'on exprime sans retenue.

Un autre jour, Germaine et moi étions allés entendre André Malraux au *People's Forum*, dans une église protestante de la rue Dorchester. L'église a depuis été démolie, mais les Pères de Sainte-Croix l'ont reconstituée pierre par pierre au Collège Saint-Laurent.

270

A cette époque, Malraux était très à gauche. Il venait à Montréal parler de la guerre d'Espagne, à laquelle il avait pris part, du côté de l'armée républicaine. Il nous a dit les horreurs commises par les seuls franquistes en glissant rapidement sur les autres. Je me rappelle comme Germaine et moi avons eu l'impression d'un homme très fort qu'il faisait bon d'avoir avec soi, tant il était subtil, adroit à présenter son point de vue. Il avait aussi un aspect un peu satanique que lui donnaient ses tics, sa minceur, sa voix et ses longues mains qu'il maniait un peu comme un enchanteur. Il ne manquait que le nuage de soufre dont on entoure Méphistophélès à son arrivée en scène ou à son départ, à l'opéra.

Je me rappelle aussi les conseils de prudence donnés par mon beau-père, qui savait bien ce qu'était la société de Montréal à cette époque. Nous n'étions pas en réaction contre elle, ma femme et moi, mais nous voulions entendre un autre son de cloche. Nous désirions aussi voir en chair et en os l'auteur de la *Voix Royale* et surtout, de la *Condition Humaine*. Qu'on était loin de celui qui, revenu à l'ordre bourgeois, fut un des plus sûrs appuis du général de Gaulle. Il l'aimait d'ailleurs, et il en était respecté comme on s'en rendit compte quand le Général permit qu'il fût un de ses ministres non élus. Plus tard, après une entrevue avec le Général, à la Béchellerie, Malraux écrivit *Les Chênes que l'on Abat* pour rappeler l'atmosphère qui régnait à Colombey-les-deux-Églises après la retraite de l'homme politique. Il empruntait son titre à deux vers de Victor Hugo :

« O! Quel farouche bruit dans le crépuscule

« Font les chênes qu'on abat pour le bûcher d'Hercule! »

Edmond Turcotte était un des membres du comité du *People's Forum* où le Malraux de 1935 était reçu. En nous apercevant, il nous

fit signe d'avancer dans la foule. *A professor of the University of Montreal*, disait-il à ses amis du comité. Pour lui, c'était l'être rarissime qu'il fallait bien placer. C'est ainsi que nous pûmes voir Malraux de près. Quel orateur il était ! Et quelle extraordinaire conférence il nous donna !



Plus tard, vers 1941, celle qu'on appelait Cassandre dans la presse française vint à Montréal. Geneviève Tabouis, puisque c'était elle, prenait part à une réunion destinée à convaincre le Canada et les alliés de demander l'ouverture d'un deuxième front, à une époque où les Russes étaient « *our glorious allies* ». La réunion avait lieu au Marché Saint-Jacques, rue Amherst. Elle était bien noyauté. Tout tendait à la résolution que le président présenta à un moment donné, en l'accompagnant du commentaire suivant : « Y a-t-il dans cette salle une âme assez basse pour voter contre cette *motion* ? ».

271

Certains essayèrent bien de parler mais comme on les croyait peu favorables, on les reconduisit rapidement et avec beaucoup d'efficacité, sinon d'égards, jusqu'à la rue.

Et c'est ainsi que Germaine et moi votèrent à main levée pour demander à Roosevelt et à Churchill d'ouvrir le deuxième front, qui devait se réaliser un peu plus tard en Afrique, puis en Italie et en France. Pour l'instant, les milieux officiels faisaient la sourde oreille, tout en fournissant à leurs « *glorious Allies* » le matériel qui devait les aider à faire pencher les armes de leur côté; ce dont les Russes parlèrent peu, une fois les hostilités reprises entre alliés, après qu'on eût réduit les Allemands à demander grâce. Quand on retourne dans leur pays, on voit tout ce que ceux-ci ont fait depuis avec l'argent des Américains et par leur extraordinaire effort personnel. Une fois de plus, on peut constater que ceux qui gagnent la guerre ne sont pas nécessairement ceux qui profitent davantage de l'après-guerre.



C'est aussi vers la même époque que Saint-Exupéry vint à Montréal. Victor Barbeau le faisait inviter chez les Paul Ostiguy, très bien logés dans une grande maison de la rue McGregor. A l'époque, Saint-Exupéry était assez triste ou préoccupé. Comme on n'avait pas encore voulu de lui dans l'aviation, à cause de son âge, il était en disponibilité à New-York.

Il était aussi très ami avec F. Eugène Therrien qui en parle avec plaisir quand on le met sur le sujet.

Avec nous, il était peu loquace, plongé dans une rêverie dont il ne sortait pas, surtout quand sa femme était là. À l'époque, elle nous paraissait l'agacer beaucoup. C'est un souvenir fugace; pour en savoir davantage sur son séjour en Amérique, il faudrait s'adresser à Victor Barbeau qui connaît bien des choses sur lui. Esprit critique, parfois insupportable, celui-ci a su reconnaître la valeur de bien des auteurs. Car à l'époque, si Saint-Exupéry était déjà un écrivain en vue, il n'était pas encore le très grand bonhomme qu'on a reconnu après sa mort dans l'avion qu'il avait enfin obtenu de conduire.

272



À l'époque également, j'achetais les livres de Mauriac. Mais je ne les lisais guère, car ils me déprimaient même si j'admirais la qualité de sa langue. Je lui préférais André Maurois, qui, à ce moment-là, s'était carrément orienté vers la biographie avec *Disraeli*, je crois. Pour moi *Les Silences du Colonel Bramble* avait été une révélation par sa psychologie de l'Anglais.

J'aimais aussi les *Discours du Docteur O'Brady*, mais moins ses autres romans, même si *Bernard Quesnay* m'avait plu par l'évolution du technicien vers la vie littéraire. Son meilleur roman me semble être ses *Mémoires*, cependant. Chose curieuse, son maître Alain préférait ses romans à ses biographies. Mais comme tout cela est loin !

15 septembre

Avant de partir de Montréal, j'ai reçu deux lettres. Les deux me signalaient que le mot *chefferie*, auquel je m'objectais avec une certaine fougue, était français. *Robert*, me disait-on, en donne la définition. C'est exact, mais *chefferie* indique un lieu, un centre administratif. Ainsi l'on peut dire: je me suis présenté au bureau de la chefferie du département. Le mot, cependant, ne doit pas être employé pour qualifier une fonction, un poste, celui de chef de parti, par exemple. Si je protestais contre l'emploi d'un terme auquel on donne un sens qu'il n'a pas, c'était pour signaler une faute, un contresens, puisque se présenter à la *chefferie* c'est tout simplement poser sa candidature à la direction du parti dont on devient le chef, quand on a été élu.

Il y a quelques années, j'avais protesté contre l'emploi de *casualité* comme équivalent de *casualty*. Heureusement, j'ai pu empêcher qu'il se répande en assurance-accidents. À ce moment-là, on me dit également: « Le mot est français. Il est dans le dictionnaire ».

C'est vrai, mais là également le sens n'est pas le même. *Casualité* est un terme de philosophie qui qualifie la recherche de la cause, tandis que *casualty* est le fait lui-même, l'accident.

Je crains fort qu'il soit trop tard pour *chefferie*. Le mot est devenu un autre canadianisme que trop de gens ont employé, au cours des campagnes électorales récentes pour qu'il disparaisse soudainement comme il est venu.

273

Et c'est pourquoi, dès le début j'aurais dû parler de ma candeur.

Un de mes amis m'a expliqué pourquoi il a réagi en voyant ma protestation véhémement contre l'emploi du mot. Il lui a rappelé une mésaventure remontant à ses débuts dans la carrière d'assureur. Il avait vingt-deux ans. Un jour qu'il faisait le calcul d'une prime d'assurance automobile pour un officier, celui-ci lui dit sans doute pour faire une grosse plaisanterie: « vous faites vos calculs, comme tous les assureurs, ces voleurs ». L'agent prit très mal la chose, bondit à la *chefferie* du département, où le commandant avait son bureau et, devant le colonel de celui-ci, demanda des excuses, les obtint, fit remplir la proposition et reçut la prime. Le lendemain, en ouvrant le journal, il constata que le commandant s'était tué au volant de sa voiture. Et c'est ainsi que le mot *chefferie*, auquel je m'objectais, lui rappela tout à coup ce souvenir de jeunesse resté gravé dans sa mémoire, à cause des circonstances tragiques qui avaient suivi la souscription de l'assurance.



Un mot de ma voisine: « Dans une même famille, il y a un prélat, un écrivain distingué et un crétin. Ce n'est tout de même pas mal, comme éventail. » Est-ce l'effet d'un gin bien tassé pris dans l'avion, une aptitude à juger les gens avec une langue assez bien pendue ou l'effet d'un grand sens commun ? Je pencherais plutôt pour la dernière explication.

Observation de mère Maria Bossina. Dans l'Église de Vence, les gens s'alignent pour la communion. Presque tous les fidèles sont là, attendant leur tour en une triple file. Regarde, dit-elle: « C'est comme

chez nous, les trente à quarante ans sont bien peu nombreux, car c'est surtout à ce moment-là que le problème de la procréation se pose. La plupart ne veulent pas se plier aux exigences de l'Église... ».



Comme était charmante à voir cette jeune femme, toutes voiles dehors, c'est-à-dire vêtue d'un pantalon collant et d'un soutien-gorge étroit, mais faisant bien son devoir contraignant ! Je l'ai suivie des yeux pendant qu'elle escaladait la pente raide qui conduit à l'Église de Saint-Paul de Vence, logée sur le point le plus élevé du bourg fortifié. Elle était accompagnée d'une vieille dame, duègne ou parente qui lui servait d'escorte, de prétexte ou de repoussoir. J'erre sûrement, mais comme il est agréable de le faire dans ce décor d'autrefois, réaliste, mais si irréel dans notre monde actuel, et si attirant.



16 septembre

Arrivés à Paris vers 14 heures, après une heure quarante minutes de vol, en provenance de Nice. Si nos bagages étaient à notre arrivée, il n'y avait personne pour nous les remettre : grève du zèle sans doute. Après une demi-heure, quelqu'un s'est amené pour les prendre dans les wagonnets et les déposer sur le tapis roulant. Il n'y avait aucun porteur. Heureusement, nous avons pu trouver des chariots que nous avons amenés vers la sortie. Là quelqu'un nous cria sans aménité : « Prenez la queue », ce que nous fîmes après nous être fait dire des choses peu aimables, avec une certaine raison. En face, il y avait un parc rempli de taxis, mais une seule sortie où il fallait passer un par un, comme par la porte étroite du riche, selon l'Évangile. Pour parcourir une cinquantaine de pieds, il nous a fallu attendre une quarantaine de minutes.

Comme l'année dernière, mais encore plus, il n'est pas agréable de voyager en avion en ce moment.



Visite ce soir de l'exposition Rouault au Musée d'Art Moderne. Je connaissais peu ce peintre jusqu'ici. Non pas que j'aie évité ses toiles qui me plaisaient peu à cause de la lourdeur et de la déformation des personnages, mais simplement parce que je n'avais pas eu l'occasion de les étudier. L'exposition m'en donne la chance. La peinture de Rouault me rebute encore un peu, alors que d'autres

peintres de la même époque me semblent plus accessibles, plus accueillants, moins tourmentés, moins durs. Pour comprendre celui-là, pour saisir qu'il a été avant tout le peintre de la misère humaine, il faut, je pense, voir un film que lui ont consacré ses héritiers qui ont donné à l'État ce qu'il restait des toiles et de l'œuvre gravée du peintre.

Ambroise Vollard avait la plus grande partie des toiles avant la disparition du peintre. Les héritiers ont repris ce qui en restait car, doué d'une extraordinaire conscience professionnelle, Rouault avait jeté au feu ce qui lui déplaisait. Quelle différence avec Picasso, qui laisse partir ses œuvres assez lentement pour ne pas démolir la cote, un peu comme un élément régulateur dans un marché instable. S'il est un grand peintre, il est aussi un commerçant excellent.

275

Au Grand Palais, un autre film présente le *Miserere*, œuvre à laquelle Rouault a voué dix ans de sa vie. Quelle ténacité il a montrée et quelle fermeté de caractère il lui a fallu pour tenir jusqu'à la fin !



Il y a quelques années, Solange Chapat-Rolland m'avait raconté une bien amusante anecdote. De passage à Paris, sachant qu'elle aimait Rouault, son père lui avait acheté une petite toile du peintre. « Je l'ai choisie aussi laide que possible, lui dit son père à son retour; je suis certain qu'elle te plaira ».

Quel souvenir agréable j'ai gardé de ces conversations que nous avons les Rolland et nous, à l'époque où nous travaillions à l'œuvre pie: le Centre d'Art de Sainte-Adèle, objet de nos préoccupations au moment où Solange et moi nous en occupions avec l'enthousiasme des néophytes. Que d'idées elle nous apportait et quelle aide précieuse elle nous donnait, avec cette fougue et ce dévouement qu'elle avait pour les choses et les gens qu'elle aimait. Pour elle, j'étais sans doute un affreux bourgeois quand j'essayais de mettre un frein à l'enthousiasme de Pauline Rochon et à ses projets, dont le moindre était certain de déséquilibrer l'édifice financier du Centre d'Art, toujours sur le point de s'écrouler.

Quand je lui ai annoncé que j'étais devenu le président du Centre, G.B.P. me dit quelque chose comme ceci: « Tu es poire et poire tu resteras jusqu'à ton dernier souffle. Si je te survivais, je m'engage à planter un poirier à côté de ta tombe ». Ce qui ne l'empêcha pas de m'aider de toutes les manières possibles par la suite . . .



Hier soir, nous avons vu un film consacré à Yehudi Menuhin par Jacques Reichenbach. Enfant prodige à dix ans, Menuhin est devenu grand violoniste. Son coup d'archet est merveilleux. Dans le film, il est entouré de sa sœur et de son fils, tous deux excellents pianistes. Pour étoffer le film, on nous le présente au cours d'un voyage aux Indes, un peu décontenancé d'abord par la musique indigène, puis entrant dans le jeu lui-même.

276

Le film n'a pas le charme de celui que Jacques Reichenbach et Bernard Gavoty ont consacré à Rubinstein il y a deux ou trois ans, car le violoniste n'a ni la présence, ni la spontanéité du pianiste.

On fait tenir des propos humains à Menuhin et à son entourage. Si on le sent sincère, très près des gens, sa femme agace par sa prétention. On sent qu'elle n'est pas à la hauteur de son mari; mais si elle crâne et si elle a sans doute joué un rôle utile dans la vie du ménage, elle est possessive et, semble-t-il, sans cette simplicité qui fait le charme de son mari.

17 septembre

Merci, grand-père, m'a dit tout à l'heure un mendiant, à qui j'ai donné une pièce de monnaie rue du Faubourg Saint-Honoré. J'en ai été d'abord un peu suffoqué et puis j'ai ri.

On a tendance parfois à oublier son âge, mais, tout à coup, un petit détail ou quelqu'un vous le rappelle. C'est vrai que je vais avoir soixante-douze ans en décembre. Pour moi, soixante-douze ans était le grand âge, presque la décrépitude. Et voilà qu'un mendiant, ô bien gentiment ! me fait souvenir que je ne suis pas de première jeunesse.

18 septembre

Je suis rentré à pied à l'hôtel, après avoir quitté un de mes amis, qui nous avait invités à déjeuner, Germaine, mon fils Robert et moi, afin de discuter certaines affaires qui nous amènent tous deux à Paris. Quel temps magnifique il y fait en ce moment: froid le matin et chaud dans l'après-midi. C'est un peu la température que nous avons en août à Montréal.

En descendant les Champs-Élysées, je pensais à ce film dans lequel Sacha Guitry faisait renaître il y a vingt ans, les événements

qui se sont produits dans cette grande avenue qui va des Tuileries à l'Arc de l'Étoile. Son film, je crois, s'intitulait *Remontons les Champs-Élysées*. Quelle agréable leçon d'histoire on y trouvait, avec beaucoup d'inexactitudes, disaient ceux qui n'aimaient ni l'auteur ni l'acteur, l'un faisant pour l'autre des pièces qui devaient être jouées par Sacha Guitry lui-même pour garder leur charme. Son film était bien différent. S'il fallait le refaire aujourd'hui, on se trouverait devant une grande artère défoncée par les travaux de canalisation, envahie par les autos de toutes tailles disposées n'importe comment entre le Rond-Point et l'Arc de Triomphe. Et de chaque côté des cinémas, des magasins (pas les plus invitants de Paris), des agences de voitures automobiles, des marchands de tissus (pas les plus beaux), bref bien des choses hétéroclites et une foule intense qui circule devant les terrasses de café, remplies en cette fin d'après-midi.

277

Il y a 35 ans environ, les Champs-Élysées étaient encore le milieu qu'a décrit Sacha Guitry, avec des hôtels particuliers, dont l'un était occupé par un grand journal. On y avait invité les membres de la délégation H.É.C. sur la terrasse de l'immeuble. Il y avait là Jean Nolin, Benoit Brouillette, Pierre Dagenais et plusieurs autres. Jean Nolin avait parlé, je me souviens, du *Canada*, auquel il était attaché, en vantant l'exactitude et la modération de son information. Nous avions bien ri car, en première page du dernier numéro, il y avait une relation de l'abordage que nous avons eu en face de l'Île d'Anticosti. *L'Empress of Scotland* était entré en collision avec un autre navire en plein brouillard. Letellier de Saint-Just avait rejoint Jean à bord pour lui demander des détails. Or un officier avait dit: « Si vous mentionnez quoi que ce soit au sujet de l'abordage, je fais couper la communication. »

Nécessairement, après cet avertissement, les échanges de propos avaient été peu élaborés. C'est en partant de là que Letellier de Saint-Just avait consacré une page entière à l'événement. Comme quoi, même les journalistes les plus sérieux font parfois des acrobaties qui les mènent à des à-peu-près collant plus ou moins à la réalité.

SUPPLÉMENT

Deux seigneurs du Bas-Canada :

Philippe Aubert de Gaspé,

(1786-1871)

et

Joseph Papineau

(1752-1841)

par

GÉRARD PARIZEAU

de la Société Royale du Canada

1972

Deux seigneurs: Philippe Aubert de Gaspé et Joseph Papineau

1

par

GÉRARD PARIZEAU
de la Société Royale du Canada

Au début du XIXe siècle, le seigneur a encore une certaine importance dans la société du Bas-Canada. Pour l'étudier, il m'a semblé intéressant de choisir deux hommes différents, mais assez caractéristiques de l'époque : Philippe Aubert de Gaspé et Joseph Papineau. L'un vit dans son domaine parce que les circonstances l'y retiennent; c'est tout ce qui lui reste d'une fortune gaspillée follement¹. Prudent, fils de ses œuvres, intelligent mais un peu fruste, travailleur, l'autre habite à Montréal, rue Bonsecours² dans une maison

¹ J'étais riche par moi-même, mon père m'avait laissé une brillante fortune. . . . fait-il dire à d'Egmont, dans *Les Anciens Canadiens*. Or, d'Egmont, c'est lui, affirme l'abbé H. Raymond Casgrain, familier de la maison, qui a facilité la publication du roman.

² Joseph Papineau « est né dans une maison en bois, située sur l'emplacement de l'actuelle *maison Papineau*, rue Bonsecours ». C'est là que son père (Joseph Papineau, dit Montigny) avait son atelier de tonnelier.

Joseph Papineau habita également dans la petite rue Saint-Jacques et, plus tard, rue Saint-Paul dans une propriété dont l'arrière touchait au terrain de la maison qu'habitait Louis-Joseph Papineau et sa famille, depuis que son père lui avait vendu la propriété. Mademoiselle Anne Bourassa note, à ce sujet, que, dans ses souvenirs, Amédée Papineau indique qu'il est né en 1819, dans cette maison de pierre brute recouverte d'un gâchis en plâtre, qui se trouve rue Bonsecours. C'est celle que son grand-père avait fait construire sur le site de la maison en bois de l'arrière grand-père. Joseph Papineau y avait gardé son étude de notaire. Plus tard, il loua « une petite maison dans la rue Saint-Gabriel où je vais tenir mon office et me loger, en attendant que je quitte la ville tout à fait », note-t-il, suivant Mademoiselle Bourassa. Selon la

qu'un critique musical achètera beaucoup plus tard et dont la réfection lui coûtera une fortune, tant les béotiens l'avaient abîmée. Il est aussi seigneur de la Petite Nation : domaine en friche où la forêt est la source d'un énorme effort, à une époque où il faut abattre les arbres à la cognée pour faire de la terre. Joseph Papineau connaît les problèmes de ses censitaires. Il y voit, mais il essaye aussi de tirer un avantage personnel de son fonds au prix d'un grand effort. Il a une seigneurie, comme Joseph Masson a celle de Terrebonne, mais pas pour les mêmes motifs de prestige. Je pense, en effet, que Joseph Masson a voulu être seigneur surtout parce que beaucoup de ses amis anglophones le sont, au Conseil de la Banque de Montréal. Pour lui, il y a là un prestige accru. Papineau n'a pas les mêmes raisons; il obtient la seigneurie à bon compte parce qu'il est le notaire du Séminaire de Québec, qui n'a à peu près rien fait pour la développer. Il n'y a pas chez lui le même complexe que chez Joseph Masson, bien que leurs origines soient aussi humbles : l'un est fils d'un menuisier et l'autre, d'un tonnelier.

Ce complexe, on ne le retrouve pas non plus chez Philippe Aubert de Gaspé qui doit vivre à Saint-Jean-Port-Joly parce que ses terres, c'est tout ce qu'il lui reste de la fortune de son père. Il a dû offrir à l'État et à ses créanciers tous ses autres biens pour se libérer de ses dettes, mais cela n'a

même source, en 1827-1831, Louis-Joseph Papineau loue une maison en face du Fort des Messieurs et quitte la propriété de la rue Bonsecours, qu'il fait agrandir et à laquelle il donne les dimensions actuelles.

Comme sa femme meurt du choléra en 1832, Joseph Papineau décide de quitter Montréal. De 1837 à 1841, il habite dans la seigneurie de *La Petite Nation* jusqu'à sa mort « tout en venant à Montréal occasionnellement pour ses affaires ». Même incomplets, ces détails nous font voir quelle vie errante eut l'ancêtre, au milieu de ses occupations d'arpenteur, de notaire et de député, à une époque où le voyage était une aventure.

De son côté, dans son *Histoire du Notariat* (page 108), J. Edmond Roy note ceci : « Papineau habite à Montréal jusqu'en 1834 ou 1835. Il demeurait rue Saint-Paul, à quelques pas de la rue Bonsecours, dans une maison que les progrès du temps ont transformé en auberge. » Cette propriété jouxtait celle de la maison paternelle, située comme nous l'avons vu, sur la rue Bonsecours et alors habitée par Louis-Joseph Papineau.

pas suffi. Le comportement de Gaspé, shérif, n'a pas été, en effet, celui que la loi avait prévu. Il a agi, semble-t-il, par étourderie, optimisme, incapacité de dire non et même de se rendre compte qu'un gouffre s'ouvrait devant lui. Heureusement, son père lui a laissé la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly en usufruit. C'est là qu'il refait ses forces ébranlées par quatre ans de prison. C'est là également qu'il se ressaisit, qu'il réfléchit et qu'il écrit entre l'âge de soixante-quinze ans et sa mort. Quelle revanche ce dut être pour lui quand, au Collège de l'Assomption, on le reçoit au milieu des salves de mousqueterie et des applaudissements, au moment où l'on se prépare à jouer la pièce que deux abbés, écrivains d'occasion, mais de bonne volonté, viennent de tirer de son livre *Les Anciens Canadiens*³. Comme on l'accueille bien, lui qui a été emprisonné pour dettes et pour une défalcation qu'il admet dans ses écrits !⁴



Voyons ce que furent l'un et l'autre de ces seigneurs, non dans l'ordre chronologique (ils furent à peu près de la même génération) mais géographique, en commençant par celui de Saint-Jean-Port-Joly. Mais auparavant, ne faut-il pas se demander ce qu'est ce régime qui, au début, donnait droit de haute et basse justice au seigneur ? Il lui imposait, il est vrai, certains devoirs et certaines charges comme de rendre foi et hommage au roi, mais aussi de prendre sa part des corvées de route. Théoriquement, le seigneur devait mettre la main à la pelle, comme ses censitaires, qui n'étaient pas ses serfs comme au Moyen Âge, c'est-à-dire presque des esclaves. Le régime est bien différent en Nouvelle-France et, plus tard, dans la colonie britannique. La plupart des servi-

³ L'abbé Raymond Casgrain raconte la scène avec beaucoup de plaisir car il sait combien son ami avait besoin de réconfort moral. *De Gaspé et Garneau*, abbé R. Casgrain. Librairie Beauchemin 1912. Page 53.

⁴ Dans les *Anciens Canadiens*, il fait dire à d'Egmont : « J'étais aussi sous le poids d'une défalcation considérable. »

tudes établies en France, à une époque où le seigneur était maître dans son domaine, n'existent pas, en effet, en Nouvelle-France. Le Roi a voulu que le pays fût ouvert à la colonisation. Il a cru qu'un régime inspiré de la féodalité permettrait d'y accéder plus facilement. Bien conseillé par Colbert et, indirectement, par Jean Talon, il a tenu à ce que le sol appartienne d'abord au seigneur, soit en propre, soit en fiducie. Il a voulu que celui-ci soit forcé d'accorder des terres à ses censitaires, moyennant de faibles redevances. Ce que l'Administration avait dans l'esprit, ce n'était pas de reconnaître l'effort militaire de ceux qui avaient aidé un pouvoir faible. Au contraire, un pouvoir central fort a voulu confier à un certain nombre de personnes et d'organismes : officiers de régiments licenciés, hauts-fonctionnaires, particuliers, communautés, membres du clergé⁶, le soin de peupler la Colonie et de la protéger à une époque où elle est encore bien exposée aux attaques des Iroquois. Ce n'est pas une récompense pour des services rendus, autant que le désir de remplir les cadres, de développer un pays que les grandes compagnies ont négligé jusque là. L'État prend la chose en main. Il dit : « Vous, seigneurs, à qui je confie la terre, vous allez l'ouvrir à la colonisation. Vous allez vous y installer, construire une maison. Vous y vivrez, vous bâtirez un moulin banal pour permettre à vos censitaires d'y faire moudre leur blé et aussi une scierie pour couper le bois qui abonde dans la forêt. Vous y réserverez cependant les futaies de chêne pour la construction maritime que nous viendrons choisir. Mais surtout vous attirerez dans votre seigneurie des gens qui y habiteront et à qui vous aurez donné des terres. Vous la défendrez contre les Iroquois, à l'occasion ». Ce dernier

⁶ Ceux-ci ne s'acquittent pas toujours de leur engagement. Ainsi le Séminaire de Québec n'a à peu près rien fait dans la Seigneurie de la Petite Nation quand, au début du XIXe siècle, il la cède à Joseph Papineau à qui il doit des honoraires élevés. Les Archives du Séminaire contiennent de nombreux et copieux relevés de dépenses et d'honoraires de Joseph Papineau.

vœu se révélera inutile quand on aura détruit certains de leurs établissements, en brûlant, tuant, égorgeant avec une grande cruauté, seul sentiment que l'Iroquois reconnaît car il en use lui-même terriblement. Ainsi, de Lachine, Philippe Hébert a rappelé en une fort belle statue l'époque et le massacre; événement qui a failli entraîner la ruine de l'avant-poste qu'était Montréal. Le sculpteur a évoqué l'épisode en représentant une femme qui fuit en chemise, avec sur le dos ou dans ses bras ses deux enfants, seul bien auquel elle tient.

5

Le Roi répartit d'abord le sol autour des centres d'habitation à Montréal, Québec et Trois-Rivières. Il s'agit d'épauler ce qui existe et d'offrir contre l'Indien une certaine force de résistance. Aussi, parmi les premiers seigneurs, y a-t-il dans la région de Montréal les officiers de ces régiments, autour desquels se groupent les soldats qu'ils ont commandés : colons qui, chez eux, n'auraient rien eu, mais à qui on donne des bois, un sol à cultiver et au besoin à défendre.

Encore une fois, la seigneurie n'est pas un pur don. Comme l'écrit Marcel Trudel, le seigneur est un « entrepreneur en colonisation ⁶ ». Elle garde longtemps cet aspect initial. Ainsi, beaucoup plus tard en 1810 quand Joseph Papineau décide de s'installer dans la seigneurie de la Petite Nation, il est accompagné de dix-neuf colons qui jettent les bases de ce qui sera Monte Bello ⁷. Papineau fait ainsi un geste qui est dans l'esprit de ce que Colbert et Talon ont voulu.

Le seigneur reçoit la terre, en échange de la foy et hommage lige qu'il rend à son souverain. La coutume subsistera même sous le régime anglais.⁸ N'est-ce pas dans les

⁶ Voir à ce sujet *Le Régime Seignurial* de Marcel Trudel. Société d'Histoire du Canada. Brochure no 6.

⁷ *L'Histoire de Montebello*, de M. l'abbé Michel Chamberland, apporte des détails intéressants sur l'achat de la seigneurie par Joseph Papineau et sur l'effort de colonisation qu'il y fait. Imprimerie des Sourds-Muets, Montréal 1929.

⁸ *Les Anciens Canadiens*. Chez Fides, 1971.

Anciens Canadiens que Philippe Aubert de Gaspé rappelle la visite que font chaque année certains seigneurs au Château Saint-Louis :

6 « Ni la distance des lieux, ni la rigueur de la saison, n'empêchaient les anciens Canadiens qui avaient leurs entrées au château Saint-Louis, à Québec, de s'acquitter de ce devoir; les plus pauvres gentilhommes s'imposaient même des privations pour paraître décemment à cette solennité. Il est vrai de dire que plusieurs de ces hommes, ruinés par la conquête, et vivant à la campagne sur des terres qu'ils cultivaient souvent de leurs mains, avaient une mine assez hétéroclite en se présentant au château, ceints de leur épée qu'exigeait l'étiquette d'alors. Les mauvais plaisants leur donnaient le sobriquet « d'épétiers » ce qui n'empêchait pas Lord Dorchester, pendant tout le temps qu'il fut gouverneur de cette colonie, d'avoir les mêmes égards pour ces pauvres « épétiers », dont il avait éprouvé la valeur sur les champs de bataille, que pour d'autres plus favorisés de la fortune. Cet excellent homme était souvent attendri jusqu'aux larmes à la vue de tant d'infortune. »

Si le seigneur s'engage à peupler son domaine, il doit s'astreindre à un contrôle exercé par l'État. À tel point que si l'on constate qu'il ne se conforme pas à son engagement, on lui reprend ses terres. Ainsi, durant la dernière partie du régime français, entre 1739 et 1759, l'État distribue une vingtaine de seigneuries, mais il en reprend autant ⁹.

En somme, les devoirs du seigneur sont :

- a) d'assurer le peuplement de son domaine comme on l'a vu précédemment. Et pour cela, il y tient feu et lieu; il concède des terres à ses censitaires qui doivent y habiter également;
- b) de construire un moulin à farine pour l'usage de ses gens. Comme Joseph Papineau amène ses censitaires en pleine forêt, au lieu d'un moulin à farine il construira d'abord une scierie; ce qui est une exception à la règle, mais justifiable;

⁹ Marcel Trudel. *Ibid.*

- c) d'établir une cour seigneuriale et d'en payer les frais. Sont exclues de la juridiction de ce tribunal les causes pénales. Il faut dire que, même avant le régime anglais, cette prérogative était tombée en désuétude;
- d) de contribuer aux frais de l'Église et du presbytère, mais, chose inattendue, de travailler aux chemins sous la direction du capitaine de milice qui surveille la corvée;
- e) de payer le droit de *quint* en cas de vente.

On est assez loin du régime féodal, puisqu'il n'y a pas en Nouvelle-France l'asservissement ou la sujétion dont on s'est débarrassé dans la Métropole en 1789.

Si le régime impose des devoirs, il accorde aussi des privilèges. Au seigneur reviennent certains honneurs ecclésiastiques, comme un banc gratuit à l'église. À sa mort, on l'enterre au-dessous. Les censitaires plantent le mai en son honneur. Ils paient aussi le cens chaque année : rente qui varie de 10 à 20 sols, par exemple, suivant les endroits, plus chaque année un demi-chapon par arpent de front. Ils acquittent aussi un droit de mouture pour le blé et, théoriquement, ils s'engagent à donner trois ou quatre jours de corvée, dont ils peuvent se dispenser en payant à certains moments 40 sols par jour de corvée (environ \$2.00) ¹⁰.

Le seigneur, qui met une *commune* à la disposition de ses censitaires, a droit à une redevance pour les animaux qu'on y fait paître. Ainsi, à Boucherville, le censitaire paie sept livres ou l'équivalent de quelque \$7.00, plus un quart de minot de blé par an. ¹¹

Le seigneur peut aussi couper son bois de chauffage sur la terre du censitaire. Parfois, il se garde le droit de pêche

¹⁰ De son côté, Henry Judah donne la liste des censitaires dont les terres sont dans la seigneurie de la Petite Nation. Si la liste est longue, elle indique que chacun verse bien peu de chose. Judah est l'un des Commissaires chargés de déterminer la valeur des seigneuries après 1854.

¹¹ Marcel Trudel. *Ibid.* P. 14.

8 devant les concessions qui donnent sur le fleuve. C'est le plus grand nombre car, dès le début, on a voulu que tous les censitaires du premier rang aient accès au fleuve, seul mode de communication. C'est pourquoi les terres, le long du Saint-Laurent, sont étroites et longues; elles mesurent, par exemple, trois arpents sur quarante : origine de *Quarante Arpents*¹², cet excellent dossier que Ringuet a consacré à la condition du cultivateur sous la forme d'un roman. Par ailleurs, s'il vend, le seigneur doit acquitter le droit de quint, c'est-à-dire la cinquième partie.

De son côté, le censitaire s'engage à tenir feu et lieu sur sa terre, à la défricher, à verser ses redevances à la Saint-Martin, à payer les lods et ventes quand il achète, ainsi qu'à s'acquitter des corvées prévues.

Il est intéressant de se demander comment les terres constituant le domaine seigneurial avaient été réparties sous le régime français. Dans son étude, M. Marcel Trudel résume ainsi leur distribution :

<i>Au clergé</i>	
Les Sulpiciens	3.1 %
L'Évêque et le Séminaire de Québec	8.7 %
Les Jésuites et le Collège des Jésuites	11.2 %
Communautés diverses	3.3 %
	<hr/>
	26.3 %
<i>Aux laïques</i>	73.7 %

Dans sa portée générale, la répartition correspondait à l'intention de peuplement et de défense qu'on avait eue. Si les laïques avaient la plus grande partie, l'Église recevait une assez large part des terres pour le culte, mais aussi pour la fondation et l'entretien d'hospices, d'hôpitaux et de maisons d'enseignement.¹³ Ce dont elle s'est acquittée, tant

¹² Ringuet, 1939.

¹³ *Ibid.* Page 6. Il est intéressant de lire dans le bulletin no 41 de Saint-Sulpice du Canada, la mise au point que l'Ordre a tenu à faire en 1972, après avoir été l'objet d'attaques assez dures par un groupe qui lui reprochait de vendre ce qui lui restait de ses terres rue Sherbrooke, du côté des Tours des Messieurs. Pour bien saisir les

qu'une conception différente, mieux adaptée à des besoins nouveaux, n'a prévalu.

Avec le régime anglais, les choses changent un peu d'aspect. Le droit de propriété n'est pas mis en cause, mais le gouvernement accorde très peu de seigneuries nouvelles. Il attribue plutôt à des particuliers, amis du régime, et à des compagnies, les terres qui sont en dehors du domaine seigneurial. Dans celui-ci, les obligations du seigneur se relâchent; on n'exerce plus le même contrôle sur les engagements pris par lui et, petit à petit, les seigneuries changent de main.¹⁴ Elles passent souvent des francophones aux anglophones, avec parfois un renversement assez curieux. Quand le Canadien français s'enrichit, il veut être seigneur avec les privilèges attachés au domaine. Ainsi, celui de Terrebonne passe à Jacob Jordan en 1784, mais comme ce dernier est très endetté, le shérif vend la seigneurie aux enchères et elle revient à Simon McTavish. À sa mort, le domaine passe à ses enfants qui le vendent à Roderick McKenzie. Le shérif intervient à nouveau. Et c'est Joseph Masson qui s'en porte acquéreur en 1832.¹⁵

9

Puis en 1854, le régime seigneurial disparaît quand est passé, après quelques tribulations, *l'Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada*. La loi prévoit une compensation raisonnable qui sera versée au seigneur

services que l'Ordre a rendus, il faut lire ce bulletin, ainsi que les textes que l'historien Gustave Lanctot a consacrés à l'Ordre des Sulpiciens dans *Montréal sous Maisonneuve*. (Librairie Beauchemin Limitée — 1966.) De leur côté, les Jésuites emploieront les fruits de leurs domaines à l'enseignement et aux missions. Jusqu'à ce que le dernier de leurs sujets ne soient décédés, ils en garderont la propriété. Puis, le gouvernement britannique s'en emparera, malgré les pressions exercées de toutes parts pour qu'on les utilise uniquement aux fins de l'instruction des catholiques.

¹⁴ Pour le comprendre, il faut étudier de près le Cadastre abrégé des Seigneuries de Québec, qui indique les seigneuries et leurs propriétaires au moment où l'on procède à la liquidation du régime seigneurial.

¹⁵ Pour la somme de 25,150 livres. Plus modestement, Joseph Papineau paiera la première partie de la seigneurie avec les honoraires que lui devait le Séminaire. En 1860, on évaluera la seigneurie à \$88,000, plus \$9,883 pour le fief de Plaisance attribué par Louis-Joseph Papineau à son frère Denis-Benjamin en souvenir des services que celui-ci avait rendus en développant le domaine sous la direction de son père.

« pour tout droit lucratif qu'il possède ». Elle aide également le censitaire à racheter ses charges. Car il ne s'agit pas d'une spoliation. On veut qu'à l'avenir le censitaire possède son fonds « en franc-aleu roturier, libre de tous cens, lods et ventes, droit de banalité, droit de retrait et autres droits et charges féodales seigneuriales ». De son côté, comme le signale Me Victor Morin, dans une excellente étude parue dans *Les Cahiers des Dix* en 1941¹⁶, le seigneur « sera libéré de tous droits de quint, relief ou autres droits . . . et ne pourra prétendre à aucuns droits honorifiques ». La loi ajoute : « Et nulle terre ne pourra, à l'avenir, être concédée autrement qu'en franc-aleu roturier », c'est-à-dire en toute propriété¹⁷. Ainsi, une fois les rentes acquittées (et elles sont bien faibles), le propriétaire foncier sera sur le même pied que celui auquel on accordait des terres en dehors du domaine seigneurial, en « franc et commun socage ».

Pour assurer la liquidation des charges féodales, la loi prévoyait deux étapes. Dans la première, une commission devait déterminer la valeur des droits rachetés. Elle livra le fruit de ses cogitations en 1864 sous la forme de six gros volumes qui déterminaient le nom des seigneuries, des seigneurs et des censitaires. En vertu de la loi de 1854, toutes les terres mentionnées aux cadastres deviennent alors automatiquement en franc-aleu roturier, sauf l'obligation pour l'ex-censitaire de payer une *rente constituée*, avec faculté de rachat en versant le capital calculé au taux de six pour cent sur le chiffre établi par les commissaires.¹⁸ Présidée par le juge Louis-Hippolyte LaFontaine, une nouvelle commission,

¹⁶ No 6. Page 276.

¹⁷ Fait bien caractéristique de l'époque, les seigneuries du Clergé ne sont pas comprises dans la loi. D'eux-mêmes, les intéressés accepteront le régime nouveau par la suite. C'est le cas des Sulpiciens qui sera le plus difficile à régler tant certains de leurs terrains auront pris de la valeur à cause de la proximité de la ville en plein essor.

¹⁸ Victor Morin. Ibid. P. 278.

dite *Cour seigneuriale*, fut chargée de déterminer l'indemnité revenant à chaque seigneur.

Dans l'intervalle, la valeur des droits féodaux avait été fixée à dix millions. Le gouvernement vota la somme nécessaire pour l'exécution de la loi.¹⁹

Restaient les rentes constituées qui grevaient la propriété. Une autre loi assura leur rachat en 1935. Ainsi se terminait un régime qui avait rendu des services, mais qu'il était devenu nécessaire de faire disparaître.

11

Me Victor Morin a écrit que la réaction de certains seigneurs fut assez violente. Parmi eux, il y avait Philippe-Aubert de Gaspé qui a plusieurs seigneuries, dont celles de Saint-Jean-Port-Joly que lui a léguée son père et de Sainte-Anne de la Pocatière qui lui vient de sa tante. On en fixe la valeur à \$88,000 dans le premier cas. Son revenu est à peu près entièrement coupé et c'est tout ce qu'il a. Les terres de sa seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly sont toutes concédées, en effet, et certaines le sont depuis 1759 comme l'a noté Joseph Bouchette en 1832.

Dans l'ensemble cependant, la mesure fut bien reçue, car le seigneur gardait la partie de son domaine qui lui appartenait par opposition à ce qu'on lui avait racheté.

Voilà le cadre dans lequel le seigneur exerçait ses fonctions avant que le régime ne fût supprimé. Pour essayer de le rendre plus vivant, il a paru intéressant de présenter ici deux seigneurs qui ont vécu à peu près vers la même époque. Ils sont très différents l'un de l'autre, comme on l'a vu. Par l'origine d'abord, puis par le caractère et la conception même de la vie. L'un (Philippe Aubert de Gaspé) est gai, spontané, exubérant, rêveur. L'autre (Joseph Papineau) est pondéré, travailleur, réfléchi. Fils de famille, l'un obtient du régime

¹⁹ Victor Morin. Ibid. P. 280.

un poste qui sera au point de départ de ses malheurs. Fils de tonnelier, l'autre travaille, peine, se découvre un talent d'orateur populaire. Il entre dans la politique et il se fait la réputation d'un meneur d'hommes. Puis, il en sort très respecté. Il prend sa seigneurie en friche avec tous les problèmes que cela pose, alors que l'autre trouve la sienne déjà développée, humanisée.

12 Par ces contrastes, il sera possible de faire revivre certains aspects de la société seigneuriale si décriée au début du dix-neuvième siècle, mais qui gardera son charme et une certaine utilité pendant plusieurs années encore.



Voici d'abord Philippe Aubert de Gaspé dans le milieu de Saint-Jean-Port-Joly. Il est d'une ancienne famille canadienne. L'ancêtre, Charles Aubert, Sieur de la Chesnaye, s'intéresse très tôt à la Nouvelle-France. Dès 1659, il a des magasins à Québec, à Montréal et à Port-Royal et des barques qui font le cabotage entre Québec, Tadoussac et Gaspé. En 1663, il a acquis la ferme des droits de traite à Tadoussac. Il fait également partie de la Compagnie des Indes Occidentales et, en 1684, il organise avec quelques Canadiens la Compagnie du Nord qui traite du côté de la Baie d'Hudson²⁰. Bref, c'est un personnage qui, à un moment donné, a dix seigneuries, dont celle de Saint-Jean-Port-Joly qu'il a achetée en 1686. Sept ans plus tard en 1693, le Roi lui accorde des lettres de noblesse et des armes; « D'argent à trois pins de sinople, accompagnées en pointe d'un crois-sant de gueules, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or²¹ ». Il a alors soixante ans.

²⁰ Archives de Québec, R.A.Q. 1951-52 et 1952-52. P. 518.

²¹ Il est intéressant de lire l'éloge qu'en fait Louis XIV en l'anoblissant :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut. L'attention particulière que nous avons toujours donnée, dans les occasions, à récompenser la vertu, dans quelque état qu'elle se soit rencontrée, nous a porté à

Parmi les ancêtres de Philippe Aubert de Gaspé, il y a un capitaine de corsaires, une supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, quelques magistrats ou membres du Conseil Souverain et des marchands. Il y a aussi des seigneurs de lignée canadienne, amis du régime et qui, au besoin, défendent l'Anglais, même si la famille en a souffert terriblement. En effet, pendant la guerre en 1759, les Fraser's Highlanders ont brûlé le manoir familial, qui a subi le sort des maisons de la Côte sud où, à certains endroits, on a fait le désert. Pour vivre dans son domaine, en esprit pratique, le seigneur reconstruit d'abord le moulin. Il y restera avec sa famille tant

13

donner des marques de notre estime et de notre satisfaction, non seulement à ceux de nos sujets qui se sont distingués dans l'épée et dans la robe, mais encore à ceux qui se sont attachés à soutenir et à augmenter le commerce : c'est ce qui nous a convié à accorder des lettres de noblesse aux uns et aux autres, et à faire passer à leur postérité les marques de la considération que nous avons pour eux, afin de reconnaître leurs services, de renouveler leur émulation, et d'engager leurs descendants à suivre leurs traces. Et comme on nous a fait des relations très avantageuses du mérite du Sieur Aubert de La Chesnaye, fils du Sieur Aubert, vivant Intendant des fortifications de la ville et citadelle d'Amiens, et des avantages considérables qu'il a procurés au commerce du Canada, depuis l'année 1655 qu'il y est établi, nous avons cru que nous devions le traiter aussi favorablement, d'autant plus qu'ayant formé, par notre édit de l'année 1664, une nouvelle Compagnie au dit pays, pour la propagation de la Foi, l'augmentation du commerce et l'établissement des Français du dit pays et des Indes, il a fait avec succès des établissements pour la dite Compagnie, sous notre autorité, jusqu'à la réunion du dit pays à notre domaine, dans laquelle Compagnie il a travaillé avec beaucoup de succès : il a même employé des sommes très considérables pour le bien et l'augmentation de la Colonie et particulièrement pour le défrichement et la culture d'une grande étendue de terre, en divers établissements séparés, et à la construction de plusieurs belles maisons et autres édifices ; il a suivi les Sieurs de La Barre et Denonville, ci-avant Gouverneurs et nos Lieutenants-Généraux du pays, dans toutes les courses de guerre qu'ils ont faites, et dans toutes les occasions, il s'est exposé à tous les dangers et a donné des marques de son courage et de sa valeur, et notamment dans les entreprises que ces deux Lieutenants-Généraux ont formées contre les Iroquois et les Sonnotouans, nos ennemis, dans le pays desquels il prit possession, en notre nom, des principaux postes et du fort des Iroquois, ainsi que de toutes les terres conquises par nos armes ; il a eu un de ses fils tué à notre service, et les aînés de cinq qui lui restent y servent actuellement et se sont distingués au dit pays. A ces causes, voulant user envers le dit Sieur de La Chesnaye des mêmes faveurs que nous accordons à ceux de son mérite, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous l'avons anobli et anoblissons par ces présentes, signées de notre main, ensemble ses enfants nés et à naître en légitime mariage, que nous avons décorés et décorons du titre de noblesse, de sorte qu'ils puissent acquérir et posséder tous fiefs et terres nobles, et jouir de tous les honneurs, prérogatives et privilèges, franchises, exemptions et immunités dont jouissent les autres nobles de notre Royaume. Donnée à Versailles, au mois de mars de l'an de grâce 1693, et de notre règne le cinquantième. »

(Signé) Louis.

Cité par l'abbé Raymond H. Casgrain dans *De Gaspé et Garneau*, p. 22.

qu'une maison nouvelle n'aura pas remplacé l'autre. Si elle est en bois, elle a encore le charme des constructions du XVIII^e siècle, avec un toit à double pignon, mansardé et d'agréables proportions. C'est là qu'habitera plus tard Pierre-Ignace, père de Philippe.

La fortune de la famille est bientôt reconstituée, dans un milieu où il faut peu pour vivre. Oh ! on est loin de celle de l'ancêtre, mais on a une certaine aisance.

14

Pour comprendre le fils, il faut dire quelques mots du père. Jeune encore, il s'engage dans l'armée anglaise, qui cherche à repousser les Américains devant Québec en 1775. C'est un autre exemple assez curieux de sa génération. Il n'est pas majeur et il est encore étudiant au Séminaire. Le manoir de sa famille a été détruit par un régiment écossais en 1759, et cependant il contribue à garder à l'Angleterre la colonie que les Américains menacent. Il y a là un indice de l'esprit nouveau qui règne dans les hautes couches de la société. Certains ont renoncé à la France, mais non à leur ascendance française, il est vrai. Philippe Aubert de Gaspé raconte dans ses *Mémoires* comme son père était opposé à Napoléon Bonaparte au début du siècle et comme il se faisait houspiller par lui quand, timidement, il exprimait son admiration pour le grand homme. Il ajoute, cependant : « un jour que mon père avait été invité au château Saint-Louis par le Gouverneur, il avait exprimé l'opinion que Napoléon serait à nouveau vainqueur à Austerlitz. Les officiers anglais, qui étaient là, avaient laissé entendre qu'il était un *bad subject* pour dire des choses pareilles; ce qui l'avait profondément blessé. »

Pierre-Ignace de Gaspé était reçu dans le milieu officiel, comme aussi son beau-frère, Charles de LaNaudière et ses cousins, les Baby. Après avoir passé plusieurs années en Angleterre, Charles de LaNaudière avait été attaché à la per-

sonne du gouverneur, comme aide-de-camp. Quand on y songe davantage, il n'est pas surprenant que, dans un pareil milieu, Pierre-Ignace de Gaspé se soit engagé aussi tôt pour défendre la Colonie au bénéfice de la métropole. Il était d'une génération nouvelle et, dans le milieu bourgeois catholique, on désirait se rapprocher des nouveaux maîtres. On savait que le pays ne reviendrait plus à la France. On y avait renoncé, sauf peut-être instinctivement dans le peuple. Le clergé lui-même était prêt à un rapprochement. Ainsi, malgré ses faibles ressources, l'évêque avait ouvert des écoles où l'on enseignait l'anglais, avec beaucoup de réalisme politique, jusqu'au moment où des anglophones protestants firent valoir la nécessité de la protestantisation du peuple. Oh ! alors les choses changèrent d'aspect.

Il est curieux de lire à ce sujet une lettre de l'évêque anglican, Jacob Mountain, adressée à sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada. En voici un extrait qui permet de comprendre la réaction de milieux opposés à l'extrême, à un moment où la religion est un facteur de division au moins aussi fort que la langue l'est actuellement. L'évêque anglican veut être le seul à être accepté officiellement par l'État : ²² « Si l'évêque romain est reconnu comme étant « l'évêque de Québec », que devient le diocèse que Sa Majesté a solennellement créé et de l'évêque qu'il lui a plu de nommer ? Autoriser l'établissement de deux évêques du même diocèse de professions religieuses différentes, serait un solécisme en forme de gouvernement ecclésiastique qui, je crois, n'a jamais existé dans le monde chrétien; toute union d'églises différentes avec l'État serait, je le crains fort, une expérience dans la science du gouvernement pas moins dangereuse que nouvelle. »

²² *Histoire du Canada*. Thomas Chapais. Vol. 11. P. 134.

À ce moment-là, les services de Londres pratiquent un jeu d'équilibre. Ils cherchent à se concilier le clergé catholique et, même s'ils sont d'accord avec le prélat anglican de Québec, ils donnent à l'évêque catholique des prérogatives assez extraordinaires et des gages qui le retiennent sur la pente glissante de l'opposition politique.



16 En 1746, Pierre-Ignace Aubert de Gaspé avait épousé Catherine de LaNaudière, fille de Charles Tarieu de LaNaudière et de Catherine Le Moyne de Longueuil. Dans cette famille où naît Philippe Aubert de Gaspé, on rejoint les plus vieilles couches de la société de l'époque. L'enfant vient au monde à Québec chez sa grand'mère Tarieu de LaNaudière, qui habite rue des Remparts; trois mois plus tard, on le transporte à Saint-Jean-Port-Joly.

C'est son premier contact avec le pays et la seigneurie, où s'écoulera une jeunesse exubérante, assez heureuse, cependant, dans cette nature splendide qui a les Laurentides comme toile de fond, avec l'Île-aux-Coudres au premier plan. Il vit dans le manoir de sa famille, une grande maison dont une photographie du musée de la province nous a gardé le souvenir. Elle nous paraît spacieuse et jolie. Dans ses *Mémoires*, de Gaspé en parle sans enthousiasme et même, avec un peu de dédain, car, dans ses souvenirs, elle n'a pas le charme de l'autre que l'armée anglaise a détruite. Il l'aime cependant. Et comme il aime aussi cette nature dure et somptueuse qui l'entoure !

Un jour, le problème de l'instruction de l'enfant se pose. Il n'est pas possible de lui apprendre grand-chose au village. Aussi l'envoie-t-on à Québec, en pension chez de vieilles demoiselles qui le gâteront affreusement et le laisseront courir les rues avec les garnements que mène *Coq Bezeau* : un petit chenapan, chef de bande, que Gaspé admire et suit jusqu'au

moment où ses parents apprennent avec stupéfaction la vie que mène leur rejeton. Et alors, c'est le Séminaire où on ne lui passe plus toutes ses fantaisies. On le corrige même assez vigoureusement. « Je venais de recevoir autant de coups de férule, écrit-il, que j'avais commis de fautes en conjuguant un texte français de la première conjugaison sur un de la seconde ». Malgré cela, il garde un bon souvenir de ses années de collège. Dans ses *Mémoires*, par exemple, il raconte certaines excursions faites sous la direction d'un abbé indulgent, dans le décor extraordinaire qui entoure le domaine du Séminaire à Saint-Joachim.

Les années passent. De Gaspé monte de classe sans trop d'effort : il est intelligent, il a une bonne mémoire et un caractère facile qui ne le mène pas heureusement à faire certaines frasques que la règle du collègue n'aurait pu admettre. Pensionnaire (car ses parents se méfient encore), il suit la filière d'année en année. Une fois ses études secondaires terminées, comme tout le monde dans son milieu, il fait son droit, sous la direction du procureur du roi, Jonathan Sewell, dont il garde le meilleur souvenir. Un jour, celui-ci lui remet la *Coutume de Paris*. Un peu ému de ce premier contact avec la bible de son futur métier, il rencontre un de ses camarades qui lui raconte la conversation qu'il a eue avec son patron, l'avocat Borgia.²³ Celui-ci lui a tenu ces propos qui le bouleversent un peu :

« Mon cher enfant, fit mon patron, c'est justement parce que j'ai beaucoup étudié, que j'ai pâli pendant vingt ans sur les livres, que je suis aujourd'hui d'opinion que c'est du temps donné en pure perte. Il y a tant d'anomalies, de contradictions dans les lois qui nous régissent qu'il est difficile de trouver sa route dans ce dédale inextricable des Codes romain, français, des Coutumes, Statuts Anglais, Statuts Provinciaux ; que sais-je ? Un avocat, voyez-vous a quelquefois de la conscience, et il lui arrive aussi d'être doué d'une âme sensible comme les autres

²³ *Mémoires*. P. 243. Chez Fides.

humains ; tantôt c'est le respectable père d'une nombreuse famille qui nous charge d'une cause dont la perte peut entraîner sa ruine ; il est très inquiet, il ne dort ni jour ni nuit. Tantôt ce sont les veuves et les orphelins dont nous n'avons pu empêcher la ruine avec le meilleur droit du monde à ce qu'il nous paraissait après une étude sérieuse et approfondie des points en litige, et penser après cela que le meilleur avocat de toute la Province ne puisse dire à son client, après avoir étudié sa cause avec le plus grand soin : dormez paisiblement, je suis certain de gagner votre procès, c'est, vous l'avouerez, très contrariant pour ne pas dire humiliant.

« Alors, Monsieur Borgia, si, vous, avec toute votre science, vous ne pouvez vous soustraire à ces misères, que ferais-je moi sans étudier ?

« Vous avez un jugement sain, fit mon patron, et vous ne courrez aucun risque de vous tromper plus souvent que moi. Il y a aussi un moyen bien simple de vous tirer d'affaires, ayez toujours un cornet et des dés sur votre bureau et lorsque vous serez embarrassé ayez recours au sort. »

Sans prendre cette boutade trop à la lettre, même si elle le laisse un peu pantois, de Gaspé lui prête une oreille assez favorable. Il a un caractère aimable, insouciant ; un jour, un officier anglais dira de lui : « *Gaspé is a very foolish boy* », à la suite d'un mouvement d'humeur qui aurait pu avoir des conséquences graves. Fils de famille, aimant la vie, ne voyant guère plus loin que le bout de son nez à certains moments, optimiste, ayant des amis nombreux, il n'est pas un bourreau de travail et il est capable de toutes les folies. Par ses *Mémoires*, on peut imaginer ce qu'il était dans cette petite ville où il connaît tout le monde et où il fréquente avec un plaisir exubérant des camarades qui n'ont pas à le prier longtemps pour qu'il les suive ou les précède dans leurs ébats. Ainsi, il raconte qu'un soir :

« Il était nuit close lorsque nous retournâmes à Québec, les uns à pied, les autres en voiture. Arrivés à la porte Saint-Louis, un cheval rétif refusa de passer outre et il fallut le dételer. Il me passa une idée lumineuse par la tête : celle de faire une entrée triomphale dans la cité, en traînant nous-mêmes la calèche dans laquelle prendraient place les

meilleurs joueurs de cricket. Le dedans de la voiture fut encombré dans l'instant, et trois même se tinrent debout comme des laquais derrière la calèche. À moi, comme de droit, appartenait l'honneur de servir de cheval de trait, tandis que d'autres me seconderaient en tirant les timons en dehors, et que trois pousseraient la voiture par derrière. Nous parcourûmes la rue Saint-Louis comme une avalanche, en poussant des hurrah ; ce qui attira tout le monde aux fenêtres ; mais la nuit était si sombre qu'il était impossible de nous reconnaître.

« Tout allait bien jusque-là ; le terrain était planche et je ne courais aucun danger. Il n'en fut pas de même lorsque nous débouchâmes sur la Place d'Armes, notre boulevard actuel. J'avais beau crier, arrêtez ! arrêtez ! mes amis n'en poussaient et n'en tiraient que plus fort et nous descendions cette côte comme la foudre ! Je calculais à part moi, mes chances de salut. J'avais en effet trois genres de mort en perspective : me briser la tête sur les maisons que nous avions en face, ce qui aurait pourtant décidé une question bien importante, celle de s'assurer si ma tête contenait une cervelle ; ou en lâchant les deux timons, de me faire casser les reins par le sommier de la calèche ; ou enfin en me précipitant à terre au risque de me faire broyer par une des roues de la voiture. »

Il s'en tire, mais avec beaucoup d'égratignures, quelques ecchymoses et des courbatures qui le forcent à garder la chambre.

Cette course folle le décrit assez bien. Même s'il ne faut pas attacher trop d'importance à des exubérances ou des frasques de jeunesse, elles paraissent assez caractéristiques d'un homme qui ne vieillira qu'après de multiples malheurs.

Une fois avocat, de Gaspé pratique le droit durant quelques années à Québec. Puis, il choisit d'être shérif.²⁴ Pour un homme de trente ans c'est un peu tôt et dangereux. Un certain prestige s'attache à ce poste, assez bien rémunéré pour l'époque, semble-t-il. Le danger, c'est que beaucoup d'argent

²⁴ C'est plutôt un poste d'âge mûr, de candidat défait. Dans les *Anciens Canadiens*, d'Egmont s'exprime ainsi : « Lorsque j'eus terminé mes études, toutes les carrières me furent ouvertes. Je n'avais qu'à choisir . . . J'obtins une place de haute confiance dans les bureaux ». Il faut dire qu'à l'époque le shérif de Québec jouissait d'un prestige qu'il n'a plus à l'heure actuelle. Comme le signale Luc Lacoursière, Gaspé a déjà une situation. Il est vice-président de la Société Littéraire de Québec et membre fondateur du Jockey Club et de la Banque de Québec. Il est aussi à l'état-major du Bas-Canada. Bref, son avenir s'annonce brillant.

20 passe entre les mains du fonctionnaire, sans que personne n'en vérifie l'usage. Or, si de Gaspé est un peu tête folle, il est aussi panier percé; il dépense sans se rendre compte qu'il puise à même la caisse de l'État pour ses besoins et ceux des autres pour lesquels il paie ou endosse sans réfléchir, comme il l'écrira plus tard. Ce fut la cause et le point de départ d'un drame qui bouleversera toute sa vie. De Gaspé fut shérif de Québec de 1816 à 1822. C'est à ce moment là, semble-t-il, que l'on soupçonne que ses comptes sont déficitaires. On le remplace par William Smith Sewell, le 13 novembre 1822. Et, alors, commence pour lui une existence bien malheureuse. Au cours des années qui suivent, pour payer ses dettes, il fait cession de tous ses biens mais cela n'est pas suffisant pour rembourser l'État et certains de ses créanciers. Il serait dans la rue malgré la fortune qu'avait laissée son père si, par mesure de précaution, celui-ci ne lui avait légué la seigneurie en usufruit, après la mort de sa mère. Il vient vivre au manoir entre 1823 et 1825. Il habite chez sa mère qui restera la seigneuresse de Saint-Jean-Port-Joly jusqu'à son décès en 1842.

À partir du moment où De Gaspé se réfugie à Saint-Jean commence un chassé-croisé avec ses créanciers qui le relancent périodiquement. Il se débat au milieu des jugements qui l'assaillent jusqu'au moment où la Cour du Banc de la Reine prononce un arrêt définitif qui l'accable. Pendant longtemps, il utilise tous les moyens que la procédure mettait à sa disposition. Il essaye également de faire intervenir ses amis et il demande une interprétation plus large de la loi; mais la Cour d'Appel décide que la cession de ses biens ne suffit pas à le libérer de sa dette envers l'État, à qui il doit encore 1169 livres. Comme il échoue, après avoir épuisé tous les moyens, il entre en prison. De sa fenêtre garnie de barreaux, il voit le logement où habite sa famille en face. Il dit

toute sa peine et son humiliation dans ses *Mémoires*. Lui qui aime la liberté, la vie au grand air, qui a besoin de l'amitié des gens, on le laisse entre quatre murs de 1838 à 1841. Que s'est-il passé ? Il faut le préciser à l'aide de documents officiels pour se retrouver dans cette affaire un peu ténébreuse.^{24a} Par ailleurs, dans la biographie de son ami, l'abbé Casgrain reproduit un extrait des *Anciens Canadiens*, où d'Egmont déclare :

« . . . il est une chose certaine, c'est que j'aurais pu suffire à mes propres dépenses, mais non à celles de mes amis et à celles des amis de mes amis . . . incapable de refuser un service, ma main ne se ferme plus. Je devins non seulement leur banquier, mais si quelqu'un avait besoin d'une caution, d'un endossement de billet, ma signature était à la disposition de tout le monde. »

Ce fut un moment très dur, dont Gaspé gardera le souvenir toute sa vie. Malgré son optimisme, il est atteint dans son orgueil et dans sa foi en l'avenir. Autre épreuve non moins douloureuse, en sortant de prison il apprend la mort de son fils à Halifax.^{24b} C'est un autre coup qu'il ressent profondément.

Il se réfugie à nouveau dans la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly. Et là commence sa véritable vie de seigneur et d'écrivain. Il a cinquante-sept ans. Son père est mort depuis une vingtaine d'années. En mourant à leur tour en 1842, sa mère et sa tante lui laissent l'usufruit ou la jouissance des fiefs et seigneuries de Port-Joly et de la Pocatière. Comme le note cet excellent historien qu'est Luc Lacoursière, c'est lui qui les remplacera dans leurs prérogatives et leurs devoirs.

^{24a} Il y a aux Archives judiciaires du Bureau du Protonotaire à Québec les jugements successifs rendus contre l'ex-shérif qui reconnaissent à la fois sa dette envers l'Etat et son ingéniosité procédurière. Une loi lui rendra sa liberté.

^{24b} L'abbé H. R. Casgrain, *De Gaspé et Garneau*, Chez Beauchemin Ltée, 1912. Né le 8 avril 1814 et décédé à Halifax en 1841, journaliste et auteur de *L'influence d'un livre*. Il se nommait Philippe-Ignace-François. Il était l'aîné de treize enfants. Père LeJeune. Vol. 7. P. 691. *Ibid.* Il fit aussi de la prison, un jour qu'il se heurta au docteur O'Callaghan, député et rédacteur du *Vindicator*. Peu patient, celui-ci le fit condamner à un mois d'internement.

Malgré sa pénible mésaventure, de Gaspé a gardé l'estime de certains de ses amis et de beaucoup de ses censitaires. S'il a dû jouer longtemps la comédie du débiteur traqué, il est resté pour les gens de la région l'aimable homme que ses voisins ont connu. Il est assez lié avec le curé de Saint-Jean-Port-Joly. Souvent, celui-ci vient dîner chez le seigneur avec son collègue de l'Islet, autre paroisse des environs au nom charmant. Il y a aussi le notaire avec qui il sympathise et à qui il parle de ses lectures. À Québec, où il passe l'hiver, il fréquente la librairie d'Octave Crémazie, qui est tout à côté de chez lui. Il va aussi au magasin de Charles Hamel, rue Saint-Jean, où il retrouve dans l'arrière boutique, François-Xavier Garneau, Georges-Barthélémi Faribault, Lemoine père, George Alford, le Major LaFleur et quelques autres. Ils échangent des souvenirs, parlent de tout, discutent. Il a des relations suivies également avec les collaborateurs des *Soirées Canadiennes*, qui ont publié ses premiers écrits et avec Joseph-Charles Taché, en particulier.

À Saint-Jean-Port-Joly ce qui compte le plus pour Philippe Aubert de Gaspé ce sont ses livres, ses enfants dont il surveille l'instruction, ses censitaires qui viennent le consulter et qui lui paient plus ou moins régulièrement le cens et les autres droits que le régime lui reconnaît encore. Le dimanche, il occupe le banc du seigneur dans l'église. Tout cela crée une atmosphère qui le rassérène petit à petit, même s'il a des jours de dépression. Heureusement, il reprend confiance en lui et il écrit.

Il fait aussi un stage à la pige dans le journalisme. C'est peut-être cela qui lui donne une certaine facilité d'expression. Peut-être est-ce aussi à l'origine de son métier de mémorialiste. Un jour, il se met à sa table de travail et, devant les souvenirs qui lui viennent à l'esprit, il écrit rapidement. Il y prend goût et, quelques mois plus tard, il se présente chez

son ami l'abbé Raymond Casgrain à Québec. Il lui demande de lire son manuscrit, dont une partie a déjà paru aux *Soirées Canadiennes*. L'abbé est ravi. Il lui offre de préparer son texte pour l'impression et de lui trouver un éditeur. De Gaspé accepte. Le volume paraît chez Desbarats & Derbishire à Québec en 1863; l'auteur a soixante-dix-sept ans. Le succès est immédiat. On rééditera le livre neuf fois de 1864 à 1971. Il est traduit en anglais, sous le titre *The Canadians of Old* en 1864. Plus tard, il paraîtra, à nouveau en anglais sous le nom *The Canadians of Old* à New-York en 1890; puis à Boston, en 1905, sous le titre de *Cameron of Locheill* et, en 1929, sous le vocable de *Seigneur d'Haberville*.^{24c}

À Saint-Jean-Port-Joly, Philippe Aubert de Gaspé a trouvé sa voie malgré son grand âge. Après avoir fait paraître ses *Anciens Canadiens*, il écrit ses *Mémoires* que publient Desbarats en 1866, à Ottawa, puis Hardy à Québec, en 1885. Après sa mort, on en fera de nombreuses rééditions, à Montréal en 1930, chez Mâme, à Tours, en 1930, et, enfin, chez Fides à Montréal, en 1971.

Si les livres de Philippe Aubert de Gaspé ont un pareil succès, c'est qu'ils sont vivants, remplis de faits amusants, de précisions sur la vie d'autrefois. Ils ne sont pas composés avec rigueur, mais ils sont pleins d'intérêt. Ils apportent des détails sur une époque lointaine. Toute proportion gardée, ils jouent un peu le rôle des pièces d'Edmond Rostand en France, plus tard, dans un théâtre qui menace de se scléroser. Les œuvres de Philippe Aubert de Gaspé n'ont ni le même panache, ni la même qualité mais, comme Rostand, l'auteur arrive à un moment où la production littéraire est médiocre. Il y a bien eu l'École de Québec, avec Octave Crémazie, Louis Fréchette et un certain nombre d'autres. Mais leurs

^{24c} Luc Lacoursière compte une vingtaine d'éditions dont trois en anglais et une en espagnol. Dans *Dictionnaire Biographique du Canada*. Vol. 10. P. 23.

œuvres sont d'un romantisme un peu guindé, un peu solennel et elles ont le souffle court. De Gaspé, lui, est fraîcheur et simplicité. Il plaît comme un divertissement où l'histoire se fait plaisante, au gré des souvenirs d'un vieil homme dont le métier d'écrivain n'est pas très sûr, mais dont l'inspiration est agréable et la langue familière, primesautière.



24 Voilà l'écrivain, mais qu'est la vie du seigneur ? Il nous le dit avec beaucoup de détails, mais sans beaucoup de précision, à travers ses *Mémoires* ou ses *Anciens Canadiens*. La difficulté, c'est que souvent il annonce le sujet, puis il parle d'autre chose comme si sa mémoire lui faisait défaut tout à coup ou si elle le mettait sur une autre piste.

A Saint-Jean-Port-Joly, il est entouré de sa femme, née Suzanne Allison, et de ses enfants,^{24d} de sa belle-mère, Madame Thomas Allison, née Thérèse Baby, de sa mère Catherine de LaNaudière, de sa tante Marie-Louise-Olivette de LaNaudière. Chacun apporte un élément personnel qui crée l'atmosphère des maisonnées d'autrefois. Familier de la maison, l'abbé Raymond Casgrain la décrit ainsi, en soulignant le rôle du chef de la famille : « Durant de longues soirées, si la conversation commençait à languir, (Monsieur de Gaspé) ouvrait sa belle bibliothèque, en tirait un livre, prenait quelque passage choisi de Racine, de Molière, de Shakespeare ou d'autres et en divertissait ses auditeurs avec un talent de lecture incomparable.

« Ce genre d'amusement était si attrayant pour lui et pour sa famille qu'il avait traduit en français et copié de sa main presque toutes les œuvres de Walter Scott, qu'il lisait tout haut le soir. »

Il y avait aussi ses enfants, avec qui il monte des pièces de théâtre dans le grand salon. Et puis les sports qui de tous

^{24d} Ils sont treize.

temps, ont attiré les Canadiens proches de la nature : la chasse, la pêche. Il y a enfin les longues promenades au bord du fleuve et les fêtes champêtres auxquelles l'été il convie ses voisins.

Et maintenant, voici le cadre dans lequel vit le seigneur de Saint-Jean-Port-Joly.

« Trois bougies, déposées en triangle sur une table en acajou, éclairaient d'un demi-jour la tapisserie à figures qui recouvraient les murailles, note l'abbé Casgrain. Devant les fenêtres, les rideaux retombés interceptaient la lumière intérieure aux regards des passants. »

25

« L'ameublement était fort simple. Deux ou trois canapés étaient placés aux angles de la chambre. Autour de la table il y avait plusieurs fauteuils à large dossier, dont les couvertures en broderie un peu fanée rappelaient la splendeur du passé. Ils avaient été jadis offerts en souvenir par M. de Noyan, ancien ami de la famille.

« Les vieilles dames, assises sur ces fauteuils, portaient la coiffure à fontanges en batiste de fil, avec mantelet blanc et jupon de couleur ; tandis que les jeunes femmes se tenaient ordinairement la tête découverte, relevaient en torsade leur chevelure sur le chignon, et laissaient retomber sur le front quelques anneaux de cheveux qu'elles rattachaient en avant, sur le sommet de la tête par un peigne à la Joséphine, orné de brillants.

« Elles étaient vêtues de robes ouvertes, à jabot, garni de valenciennes, ainsi que leurs manchettes bouffantes.

« Leurs pieds étaient chaussés de souliers de calmande, qu'elles remplaçaient, aux jours de réunions, par le soulier à pointe et haut talon.

« Sur les dix heures, une des domestiques entrait, portant sur un plateau le réveillon composé ordinairement de viandes froides et des fruits de la saison, qu'on arrosait de Xérès ou de Béné-Carlos. »

La citation est longue, mais elle est évocatrice du milieu et de l'atmosphère qui y règne.²⁵

Philippe-Aubert de Gaspé vit de ses seigneuries. Il est respecté de ses censitaires qui lui versent le cens, la rente et

²⁵ Raymond. *Ibid.* P. 18.

les autres droits qui lui permettent de vivre. Mais les choses et les gens changent. La jeune génération veut s'émanciper d'une tutelle qui n'est pourtant pas bien lourde. « Des gens envieux, jaloux, écrit de Gaspé, ont soufflé la zizanie afin de rompre les liens d'affection, fondés le plus souvent sur la gratitude qui attachaient les censitaires à leurs seigneurs. » Quand on examine la chose froidement, il faut convenir que sir Robert Shore Milnes avait eu raison d'écrire au début du XIXe siècle que le seigneur n'ayant pas suivi l'évolution du milieu, son prestige diminuait rapidement. N'ayant pu soutenir son rôle, il était normal que graduellement sa fonction perdît de l'importance. Beaucoup avaient vendu leurs terres à d'autres qui, ayant la richesse, avaient la puissance matérielle. Il ne suffisait plus d'invoquer les liens ancestraux, il fallait autre chose. Or, cette autre chose, on était incapable de l'offrir. On faisait grise mine au commerce. Il n'était pas question d'être quoi que ce soit d'autre que député, avocat, notaire, médecin peut-être, fonctionnaire ou shérif comme le fut Philippe Aubert de Gaspé. Mais c'était vivre plus en parasite qu'en élément positif dans une société qui aurait eu grand besoin d'une élite agissante, riche et non pas seulement revendicatrice. Les femmes étaient admirables de dévouement, affirme le mémorialiste. Il rappelle, par exemple, le souvenir de Madame Taché, femme du seigneur de Kamouraska, dont il vante la piété et le dévouement aux malades et aux pauvres gens. C'est également à sa femme qu'à Saint-Jean-Port-Joly, on s'adressait pour les soins mineurs, en l'absence du médecin. Malgré tout, ces femmes aimables et dévouées gardaient une certaine conscience des privilèges de leur caste. Ainsi, raconte de Gaspé, un dimanche matin que Madame Taché revenait chez elle en voiture, accompagnée de la longue file de ses censitaires après la messe, un jeune homme la dépassa, en forçant l'allure de son cheval.

Elle s'écria alors d'une voix forte : « Qui est l'insolent qui a passé devant moi ? »²⁶

C'étaient des mœurs d'un autre temps qui ne pouvaient se maintenir indéfiniment. Le seigneur de Saint-Jean-Port-Joly ne le comprend pas. Il ne voit pas que la société évolue, qu'un vent de liberté souffle et que, bientôt, sa classe ne sera plus rien dans un milieu où elle a perdu son utilité. L'avenir et la fortune sont à ceux qui importent ou exportent, à ceux qui bâtissent chemins de fer ou bateaux, à ceux, enfin, qui, avec la *politique nationale*, fabriquent tout ce qui peut se vendre au Canada ou à l'étranger.

La loi qui abolit le régime seigneurial ouvre brusquement les yeux au mémorialiste. On est en 1854. Il a 68 ans. Il est trop tard pour réagir; il ne peut que se plaindre de la dureté des temps et écrire. C'est là qu'il prend sa revanche. Son œuvre lui vaut un prestige qui lui ramène des amitiés et lui fait reprendre goût à la vie. Mais il est bien tard.

Malgré ses protestations, il n'est pas dans la misère, loin de là. Ainsi, en 1859, on estime la valeur de ses seigneuries de Saint-Jean-Port-Joly, de Saint-Aubert et de Réaume ou Isle de la Peau et de Ste-Anne de la Pocatière, la première à \$30,145 et la troisième à \$9,600. Il est curieux de voir comment procède le Commissaire S. Lelièvre chargé du travail, suivant une méthode que l'on a généralisée à la suite de la loi de 1854.²⁷ Voici comment il établit les divers éléments du domaine :

	Seigneuries de	
	Saint-Jean Port-Joly	Réaume
1. Valeur des cens et rentes	\$ 4.625.66	\$1.266.16

²⁶ *Mémoires*. P. A. De Gaspé. P. 412. Edition Fides 1971.

²⁷ Cadastre abrégé no 76. Seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly. Seigneurie Réaume ou Isle à la Peau (77). Il a aussi la Seigneurie d'Aubert et celle de Sainte-Anne de la Pocatière qui lui vient de sa tante.

	Seigneuries de	
	Saint-Jean Port-Joly	Réaume
2. Valeur des lods et ventes	14,186.16	5,134.16
3. Valeur de la banalité	3,333.33	—
4. Valeur du moulin banal	4,000.00	3,200.00
5. Valeur du domaine	4,000.00	—
28	\$30,145.15	9,600.32

Le seigneur jouira du capital versé et des rentes constituées jusqu'à sa mort, survenue le 29 janvier 1871 chez son gendre le juge Stuart²⁸ à Québec. Quelques jours plus tard, on l'enterre sous le banc du seigneur à l'Église de Saint-Jean-Port-Joly. L'acte de sépulture se lit ainsi : « Le premier février mille huit cent soixante et onze, nous, prêtres soussignés, avons inhumé dans l'église de cette paroisse, sous le banc seigneurial, le corps de Philippe Aubert de Gaspé, Écuyer, avocat, seigneur de Saint-Jean-Port-Joly, Saint-Aubert et autres lieux . . . »

Philippe Aubert de Gaspé avait alors quatre-vingt-cinq ans et trois mois.

Le lendemain, l'abbé Raymond Casgrain fait son éloge dans le *Courrier du Canada*. Son texte est un exemple du romantisme mal assimilé qui hante certains écrivains de la fin du siècle. Philippe Aubert de Gaspé aurait mérité mieux que cela. Il fut un exemple excellent d'une génération policée, gaie, sympathique, mais vivant loin de la réalité. Il a été un des représentants les plus agréables d'un moment où vivre, dans la société du Bas-Canada, ne devait pas prendre la forme d'une simple opération commerciale : additionner des chiffres, compter des pièces d'étoffe, remplir des bidons de kérosène

²⁸ Chronologie. P. 8. *Mémoires*. Ibid. Chez Fides.

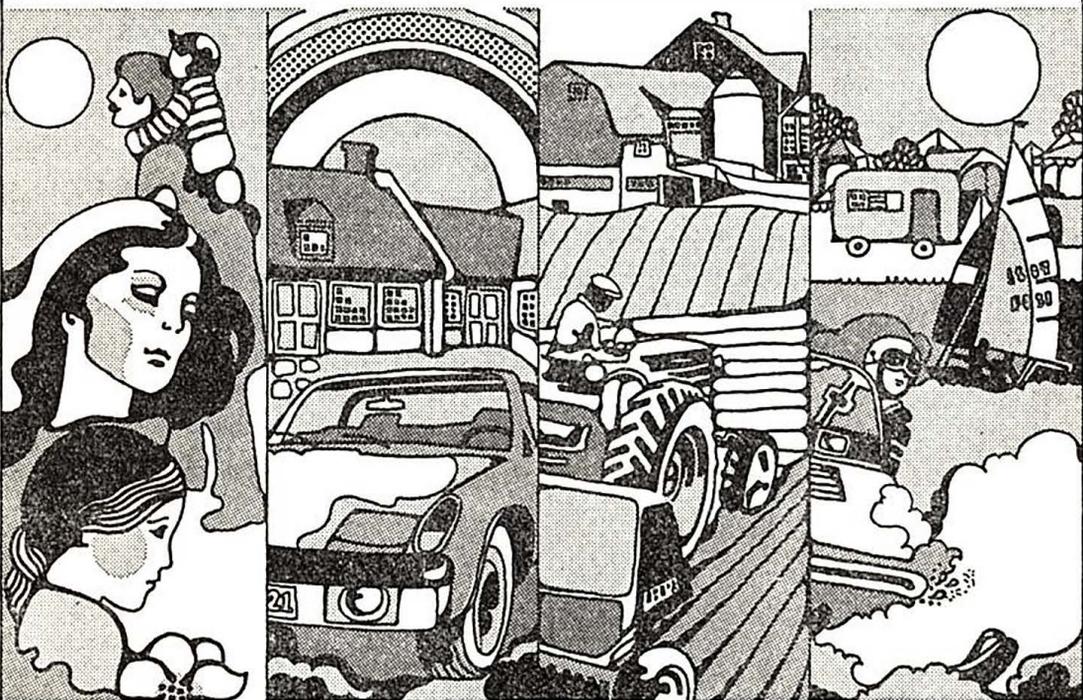
ou vendre au meilleur prix. C'était une époque encore bien plaisante pour les vieilles familles qui avaient une utilité rapidement décroissante dans un milieu en pleine évolution. La puissance passait en d'autres mains que celles qui jusque-là avaient lentement développé le pays, tout en menant une existence agréable, mais limitée et souvent assez étriquée. La société avait beaucoup de charme; elle était instruite, elle recevait bien et elle aimait les livres et les vieux auteurs. Ce sont eux qui ont empêché Philippe Aubert de Gaspé de sombrer dans le désespoir à un moment critique.

29

De jour en jour l'existence devenait plus dure pour sa caste, car le seigneur ne pouvait trouver dans l'oisiveté ou dans la vie de l'esprit, la seule raison de son existence. La culture intellectuelle et le prestige du nom ne suffisaient plus. Comme bien d'autres, Philippe Aubert de Gaspé le comprit trop tard. Fort heureusement pour nous, car dès le moment où il a écrit, il a recréé le milieu et son nom a pris une place à part dans une vie littéraire encore assez médiocre. ¹

¹ La deuxième partie de cette étude paraîtra dans le numéro de janvier 1973.

**PLUS PRÉSENTE,
PLUS EFFICACE,
DANS LA VIE DE CHACUN**



L'Union Canadienne

Compagnie d'Assurance

**VIE - INCENDIE - AUTOMOBILE - VOL - FIDÉLITÉ
RESPONSABILITÉ - MULTI-RISQUES - CAUTIONNEMENT**

Siège social: Québec



GROUPE STANSTEAD & SHERBROOKE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE
UNITED SECURITY INSURANCE COMPANY
STERLING INSURANCE COMPANY OF CANADA

Siège Social - Sherbrooke, Québec

FONDÉE EN 1835

TABLEAU DE CROISSANCE

(en milliers de dollars)

	Primes Brutes Souscrites	Primes Nettes Souscrites	Réserve de Primes Non Acquises	Actif
1971	\$9,343	\$7,192	\$3,802	\$11,399
1970	8,847	6,139	3,247	10,464
1969	6,003	3,730	2,186	6,694
1968	5,254	3,271	1,951	6,578
1967	4,673	3,217	1,948	6,025
1966	4,508	3,304	1,857	5,477
1965	3,706	2,169	1,445	4,793
1964	3,169	1,851	1,310	4,206
1963	2,723	1,684	1,130	3,502
1962	2,202	1,149	898	3,148
1961	2,090	1,138	907	3,037
1960	2,094	1,155	915	2,903

Surplus pour la protection des assurés : **\$3,350,000**

J. P. GAUTIER, Président et Directeur Général

SUCCURSALES

Halifax - - - 1730, rue Granville
Montréal - Suite 1020, Place du Canada
Québec - - - 580, Grande Allée Est
Toronto - - - 20, rue Eglinton Est

63 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC

\$38 MILLIONS DE PRIMES SOUSCRITES ANNUELLEMENT

\$72 MILLIONS D'ACTIF

+ 570 EMPLOYÉS

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANADIEN FRANÇAIS

ET LE GROUPE LE PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC



GROUPE

Commerce

Les Compagnies d'Assurance

GÉNÉRALE DE COMMERCE CANADIENNE MERCANTILE CANADIENNE NATIONALE

Siège social ST-HYACINTHE, Qué.

MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU PHELAN & MacKELL

Avocats

3400 Tour de la Bourse - Place Victoria
Montréal (115)

Le bâtonnier,

JEAN MARTINEAU, c.c., c.r.

ROGER L. BEAULIEU, c.r.

ANDRÉ J. CLERMONT, c.r.

MAURICE E. LAGACÉ, c.r.

F. MICHEL GAGNON

RICHARD J. F. BOWIE

BRUCE CLEVEN

JEAN S. PRIEUR

JAMES G. WRIGHT

STEPHEN S. HELLER

LISE LAGACÉ

ANDRÉ T. MÉCS

ROBERT H. WALKER, c.r.

CHARLES A. PHELAN, C.R.

JOHN H. GOMERY

J. LAMBERT TOUPIN

EDMUND E. TOBIN

ROBERT P. GODIN

MICHEL LASSONDE

MICHAEL P. CARROLL

CLAUDE LACHANCE

PIERRETTE RAYLE

DAVID W. SALOMON

GEORGE A. ALLISON, c.r.

PETER R. D. MACKELL, c.r.

ROBERT A. HOPE, c.r.

BERTRAND LACOMBE

C. STEPHEN CHEASLEY

JACK R. MILLER

SERGE D. TREMBLAY

CLAUDE H. FOISY

MAURICE A. FORGET

ROBERT E. REYNOLDS

JEAN MAURICE SAULNIER

avocats-consults

L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r.

LE BÂTONNIER MARCEL CINQ-MARS, c.r.

Téléphone : 395-3535

Adresse télégraphique "CHABAWA"

GÉRARD PARIZEAU, LIMITÉE

Courtiers d'assurances agréés

Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451

•

Pierre CHOUINARD

Gérald LABERGE

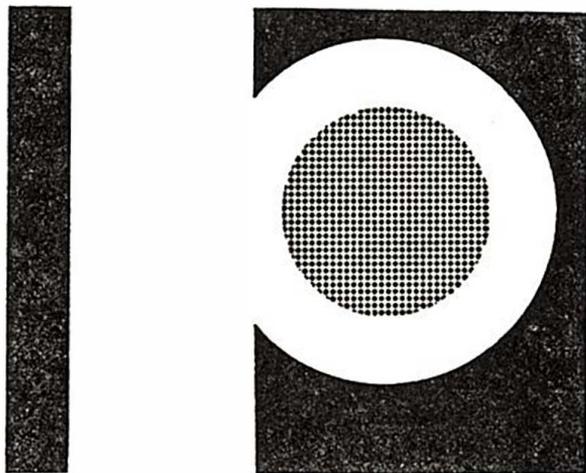
Gérard WHITE

Gérard PARIZEAU

Marcel MASSON

André TOWNER

LE GROUPE



PRÉVOYANTS

ASSURANCE-VIE - ASSURANCE GÉNÉRALE

Siège social :

801, RUE SHERBROOKE EST - MONTRÉAL



ECONOMICAL,
COMPAGNIE
MUTUELLE D' **ASSURANCE**

FONDÉE EN 1871

ACTIF : PLUS DE \$50,000,000.00

SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO

Succursales

VANCOUVER

LONDON

EDMONTON

OTTAWA

WINNIPEG

MONTRÉAL

TORONTO

MONCTON

HAMILTON

HALIFAX

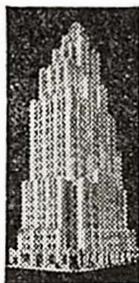
GUY LACHANCE, A.I.A.C.

**Directeur de la succursale du Québec
276, rue St-Jacques ouest
Montréal, P.Q.**

J. A. VILA, M.B.E., B.A.

**Président
et Directeur Général**

Siège social:
Édifice de La Prévoyance



507, place d'Armes,
Montréal

EN ASSURANCE GÉNÉRALE,

La Prévoyance dépasse 90% des compagnies
quant au chiffre d'affaires réalisé au Canada.

EN ASSURANCE-VIE,

La Prévoyance dépasse 80% des compagnies
quant au volume d'affaires en vigueur dans le Québec.

*Les progrès rapides et constants de La Prévoyance
signifient à la fois compétence et expérience.*

Vous pouvez compter sur

LA PRÉVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES

PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES offre à l'intention des adultes plusieurs programmes d'études dans les domaines de l'administration.

I - A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à:

- un **diplôme en sciences administratives**
- un **certificat en recherche opérationnelle**

II - Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.

- **Administration de l'entreprise**
- **Administration du marketing**
- **Administration de la vente**
- **Cours de perfectionnement en administration**

III - A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un certificat en sciences administratives.

IV - A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec

LE SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL
5255, avenue Decelles, Montréal (250e)
Tél.: 343-4440

**NE JOUEZ PAS
AVEC LE FEU**



ASSUREZ-VOUS



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

vous protège

INCENDIE/RESPONSABILITÉ CIVILE/VOL/ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE/RESPONSABILITÉ PATRONALE/GARANTIE FIDÉLITÉ GLOBALE/AUTOMOBILE